



2019

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service
de gestion des déchets

Direction gestion et valorisation des déchets

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	5
LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES	6
Le territoire.....	6
Les missions.....	6
Les différents sites	7
LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION	8
L'ORGANISATION DU SERVICE	10
Les déchets pris en charge par le service.....	10
Le service prévention des déchets et relation usagers	11
LE service de collecte en porte à porte	14
Les services spécifiques de collecte en porte à porte	16
Le service de collecte en points d'apports volontaires.....	17
Le service de collecte en déchèterie	17
Le service de tri, traitement et valorisation des déchets	19
SYNTHÈSE 2019	24
UNE AUGMENTATION GLOBALE DU TONNAGE DE DÉCHETS COLLECTÉS	25
Evolution du tonnage de déchets collectés entre 2010 et 2019.....	25
La part des déchets collectés en déchèterie tend à augmenter	26
Les actions menées pour réduire davantage les déchets sur l'année 2019.....	26
UNE AMÉLIORATION DE LA VALORISATION MATIÈRE	27
Le sacre des collectes sélectives	27
Les actions menées pour valoriser davantage les déchets	27
UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DU TONNAGE DE DÉCHETS ENFOUIS	30
DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT	30
Ouverture d'une nouvelle déchèterie à Caudan	30
Installation d'un réseau de valorisation du biogaz à kermat	31
Modification des jours d'ouverture des déchèteries	31
Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.....	32
LES INDICATEURS TECHNIQUES	34
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS.....	34
Taux de réduction des déchets ménagers et assimilés	35
Utilisation des dispositifs de soutien	39
Indicateurs de la qualité du tri des déchets.....	40
Réemploi	43
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	45

Les indicateurs de la collecte en porte à porte.....	45
Les indicateurs de la collecte en point d'apport volontaire	46
Les indicateurs de la collecte en déchèterie.....	47
LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	50
La valorisation des déchets triés au centre de tri	50
La valorisation des biodéchets.....	52
La valorisation des déchets issus des déchèteries	52
Les déchets enfouis au centre de stockage de kermat	53
Le taux de valorisation matière	55
COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATION USAGERS	56
ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI	57
Actions d'information sur la qualité du tri.....	57
Actions liées à l'exemplarité des collectivités et des administrations.....	57
Actions liées à l'exemplarité dans l'évènementiel	58
Accompagnement des pratiques écoresponsables	59
Participation & organisation d'évènements emblématiques en 2019	60
Autres animations réalisées en 2019.....	60
Sensibilisation des scolaires	61
LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS	63
Indicateurs de satisfaction des usagers	63
Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers	64
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	68
MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	69
Le montant annuel des principales prestations remunerées à des entreprises	70
PRÉSENTATION DU BUDGET	72
Section de fonctionnement.....	73
Section d'investissement	77
PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS	78
Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National	78
Détail de la matrice 2019.....	81
LEXIQUE	83



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES

LE TERRITOIRE

Lorient Agglomération compte 25 communes et 208 533 habitants

(Population totale légale au 1^{er} Janvier 2020).

COMMUNE	POPULATION
Brandérion	1 455
Bubry	2 411
Calan	1 229
Caudan	7 035
Cléguer	3 383
Gâvres	694
Gestel	2 767
Groix	2 320
Guidel	11 891
Hennebont	16 041
Inguiniel	2 211
Inzinzac-Lochrist	6 657
Lanester	23 219
Languidic	8 119
Lanvaudan	808
Larmor-Plage	8 539
Locmiquélic	4 160
Lorient	58 617
Ploemeur	18 536
Plouay	5 797
Pont-Scorff	3 835
Port-Louis	2 699
Quéven	8 895
Quistinic	1 454
Riantec	5 761



LES MISSIONS

Lorient Agglomération est chargée de la prévention, de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés du territoire.

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits
- Collecte au porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets recyclables et des déchets résiduels non recyclables et collecte dans les 13 déchèteries du territoire
- Tri et valorisation des déchets
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages résidents sur le territoire de Lorient Agglomération
- Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- Les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...) et les associations



Pôle Administratif

Maison de l'agglomération à Lorient



13

Déchèteries

Bubry, Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Sud, Lorient Nord, Quéven, Ploemeur, Plouay, Riantec



5

Pôles de collecte

Lanester, Hennebont, Ploemeur, Riantec et Groix



Pôle Technique

Caudan



Centre ADAOZ

Caudan

- Unité de traitement Biologique
- Centre de tri
- Quai de transfert



2 plateformes de compostage

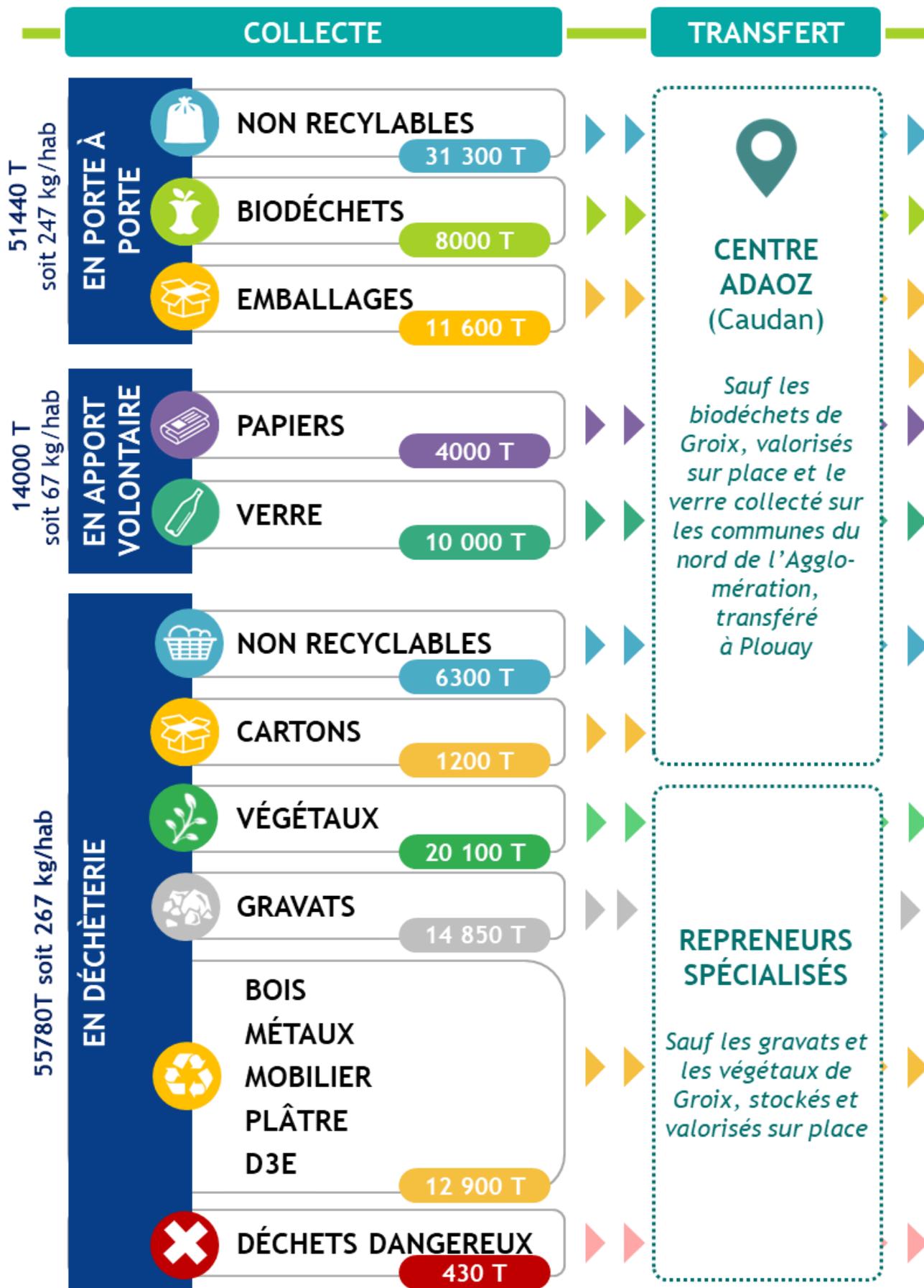
Groix et Plouay



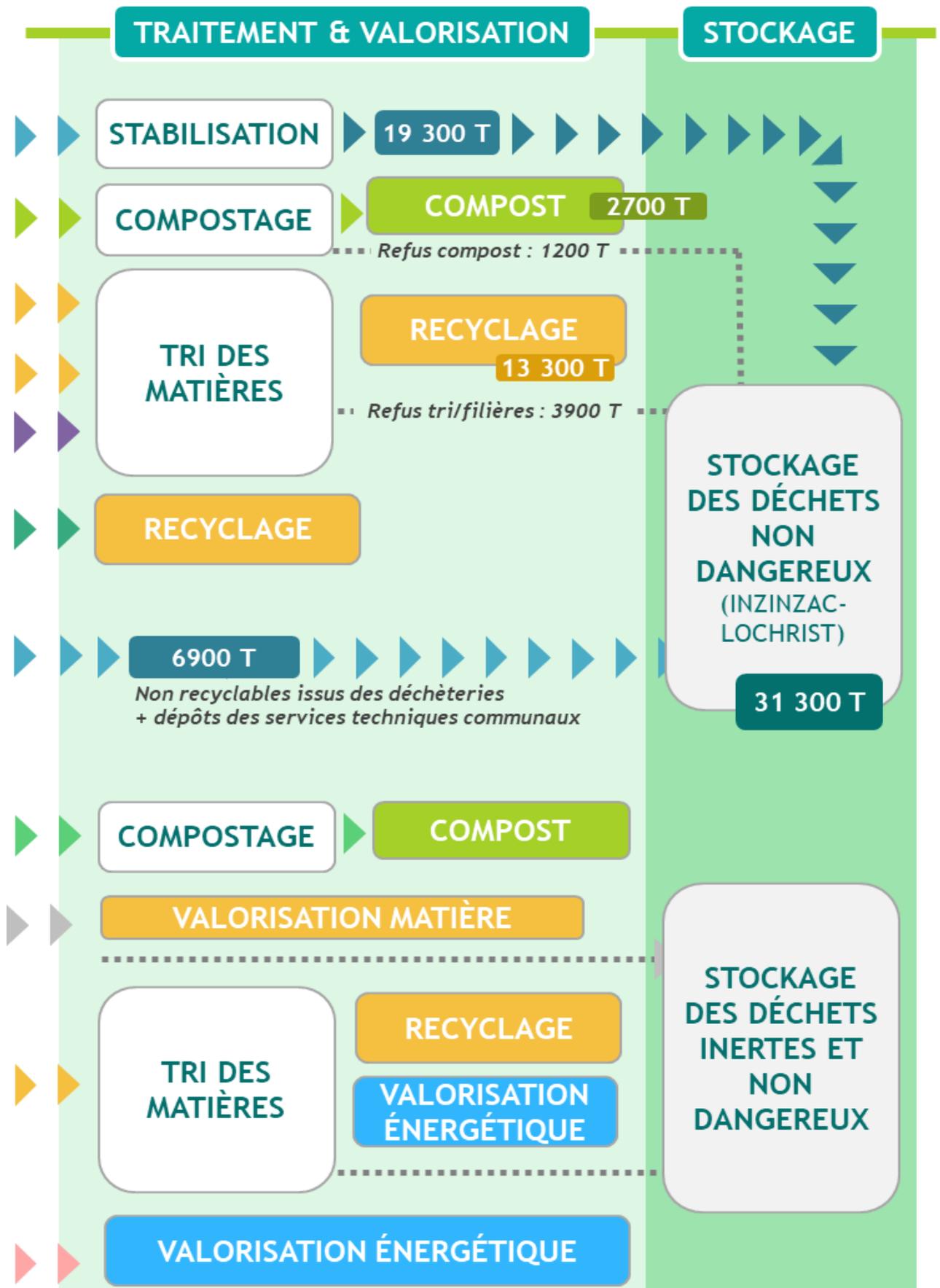
Centre de stockage des déchets non dangereux

Inzinzac-Lochrist

LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

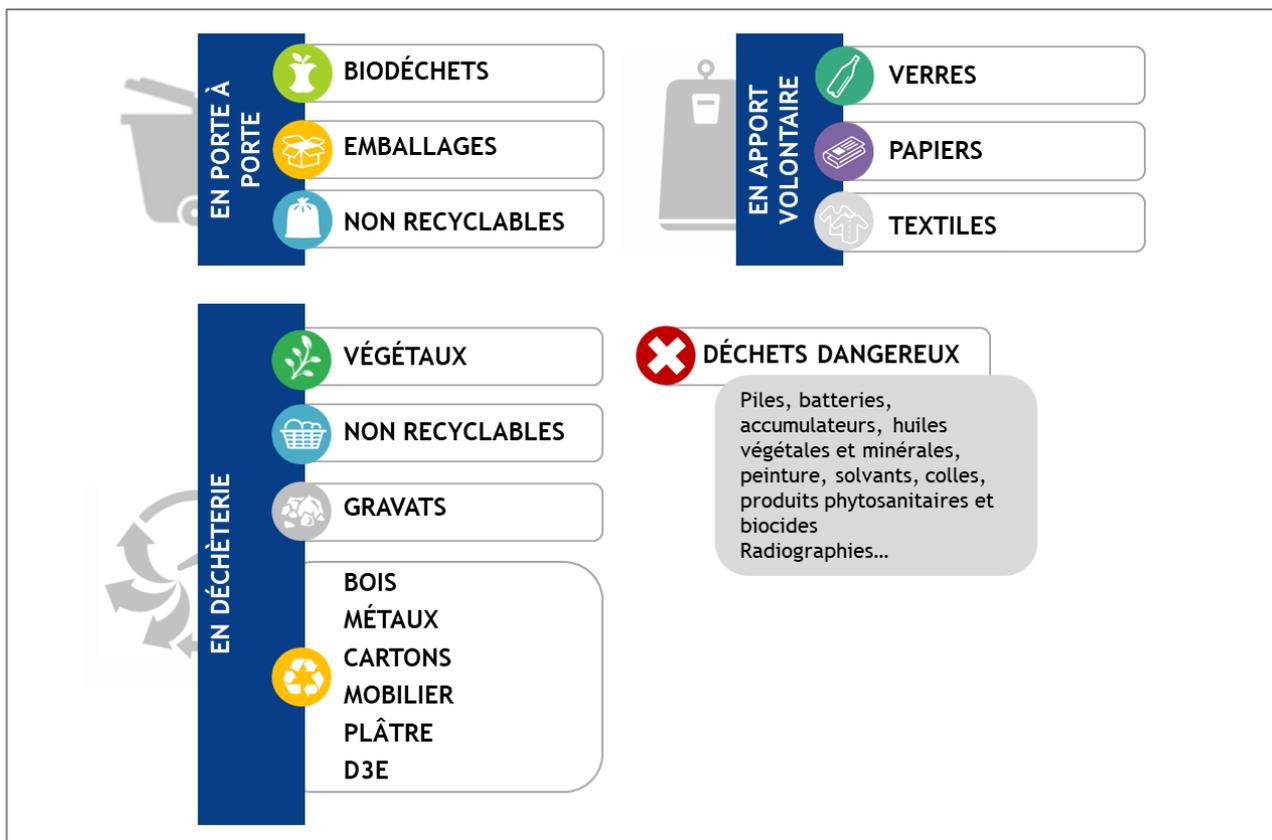


121220 T



L'ORGANISATION DU SERVICE

LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE



Certains déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par le service public. Sont concernés les objets consignés ou à déposer auprès de filières agréées, ou interdits en raison de leur nature spécifique :

- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets des établissements de santé ayant eu contact avec du sang/liquides biologiques, des patients infectés ; Déchets piquants /coupants/ tranchants,
- Engins pyrotechniques (fusées de détresse, feux à mains des activités maritimes, explosifs, ...),
- Des extincteurs et des bouteilles de gaz,
- Des cadavres d'animaux,
- Des déchets d'amiante et de fibrociment,
- Des véhicules hors d'usage (VHU), des pneumatiques de poids lourds et de véhicules légers,
- Des médicaments,
- Des cendres chaudes,
- Les déchets de nettoyage des collectivités,

Une liste non exhaustive est rappelée dans le règlement de collecte disponible en ligne et approuvé par délibération de l'établissement public en décembre 2015, mis à jour en décembre 2018.

Le programme d'action territoire économe en ressource



Après avoir obtenu le label zéro déchet, zéro gaspillage, Lorient Agglomération s'est engagée dans une nouvelle démarche exemplaire, le projet « Territoire Économe en Ressources » (TER).

Ce nouveau programme comprend la poursuite d'actions déjà menées dans les domaines de la réduction de la production des déchets, du tri et du recyclage, de l'accompagnement de ses entreprises à avoir une consommation raisonnée de la ressource, au travers d'une démarche d'écologie industrielle et le soutien de leurs actions en faveur de l'économie circulaire.

Le projet TER vise à mener une réflexion sur la ressource, allant de l'approvisionnement à la valorisation, en passant par la prévention pour concourir à la fois à une utilisation raisonnée des ressources disponibles, à un taux de valorisation optimal et à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource.

Sur son territoire, Lorient Agglomération s'est engagée à agir notamment sur la ressource organique.

Pour mener à bien le programme TER, l'agglomération et l'ADEME ont signé un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire) sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

Le programme d'actions, 60 au total dont 21 sur la ressource organique, fait écho aux 3 domaines et aux 7 piliers de l'économie circulaire. Il intègre notamment, une logique de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération (énergie, économie, etc.), de transversalité avec les autres services de la collectivité tout en y associant et mobilisant les acteurs du territoire (entreprises, associations, chambres consulaires, etc.)

Sensibilisation et accompagnement des usagers à la prévention et la qualité du tri

Lorient Agglomération place la prévention au cœur de sa politique de gestion des déchets.

Intervention et sensibilisation des usagers

Une équipe de 8 agents suivi qualité (dont le chef d'équipe) répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire a pour mission de sensibiliser et inciter les usagers à la prévention des déchets et aux différents gestes de tri.

- > Informer les usagers
- > Faciliter le geste de tri
- > Accompagner les structures et les événements

Dispositifs de soutien à la prévention des déchets

Lorient Agglomération a mis en place des dispositifs de soutien aux actions de prévention des déchets des foyers du territoire.

Ainsi, les foyers peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'un poulailler de 50€ pour un achat minimum de 150€. De plus, les particuliers, les assistantes maternelles et les crèches du territoire peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat de couches lavables. Cette aide est de 60€ pour un lot de 12 couches (2 lots par enfant et par foyer jusqu'aux 3 ans de l'enfant), pour les assistantes maternelles et par enfant accueilli pour une crèche.

Afin de limiter la production de déchets à la source de déchets et d'encourager le compostage à la maison, Lorient Agglomération proposait une vente de composteur en bois ou en plastique recyclé de 300 litres au prix de 15 euros. Ce dispositif a pris fin en décembre 2019 et sera remplacé par une aide à l'achat d'un composteur en 2020.

Les particuliers ou associations de gestion de jardins familiaux ou partagés du territoire peuvent bénéficier d'une aide à la location d'un broyeur de végétaux. Cette aide s'élève à 50 % du coût facturé, plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur.

Visites du centre de tri et de l'installation de stockage des déchets de kermat pour les groupes et les scolaires

Lorient Agglomération propose des visites du centre de tri d'ADAOZ à Caudan, couplées ou non avec la visite des ateliers de la recyclerie, et de l'installation de stockage des déchets ultimes pour les groupes adultes et les scolaires.

Accompagnement des pratiques éco-responsables

Éducation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire, dont plusieurs animations ou véritables projets d'école sur le thème des déchets. Ces actions pédagogiques s'adressent aux écoles primaires ainsi que dans certains cas aux collèges et aux classes & établissements spécialisés (SEGPA, IME). Les thèmes sont :

- Projet d'école « Mon école zéro déchet » ;
- Projet d'école « Lutte contre le gaspillage alimentaire » (voir ci-après) ;
- Animations « Compostage et jardinage naturel » ;
- Animations « Le déchet, cette ressource ! » (thème de l'économie circulaire) ;
- Visite d'équipements de traitement (voir plus haut).

Évènementiel sportif, culturel et associatif pauvre en déchet

Un service de location de gobelets lavables est à la disposition des organisateurs associatifs de petits et gros événements. Des conseils, guides et supports sur les manifestations « zéro déchet » sont proposés.

Un accompagnement spécifique des RDV importants tels que le Festival Interceltique, le grand prix de Plouay, le Festival du Film insulaire de Groix, des structures en DSP (SEGEPEX, SELLOR, MAPL) est assuré.

Transmission des savoir-faire

Dans le cadre d'événements emblématiques tels que la Semaine de réduction des déchets.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis de créer un blog <https://zerodechet.lorient-agglo.fr/> pour relayer les actions conduites sur la période 2015-2018, mais également d'impulser un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook : « Zéro déchet agglo de Lorient (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>)

Le réemploi

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté sont nés le comptoir de réemploi en 2015 et Modern'Strouilh en 2016.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets pouvant être réutilisés, devenus inutiles pour leurs propriétaires, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 13 déchèteries que compte le territoire.

-Déposés dans les déchèteries du continent, les objets sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont nettoyés puis mis en vente à bas prix au magasin du Comptoir du réemploi à Lanester.

-Déposés à la déchèterie de Groix, les objets sont récupérés et valorisés par une association locale, Modern'Strouilh.

Le comptoir du réemploi

Le comptoir du réemploi compte 33 salariés (dont 26 en insertion). Ces salariés sont affectés à la collecte, à la réparation et à la vente des objets en provenance des déchèteries et des collectes à domicile.

Le comptoir du réemploi est géré en prestation de service par l'association réemploi et compagnie.

[Contacter la Direction gestion et valorisation des déchets](#)

[L'accueil téléphonique N° VERT](#)

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec actuellement deux postes à plein temps, provisoirement complété en 2019 par un troisième agent en repositionnement professionnel.

Pour toutes demandes, les usagers peuvent joindre le N°VERT du service déchets (0 800 100 601).

Le numéro vert est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

[Les formulaires web spécial déchets](#)

Pour faciliter les demandes des usagers et leur traitement en interne, Lorient Agglomération a mis en œuvre des formulaires web spécial déchets pour des demandes concernant les bacs de tri, la collecte des encombrants, l'aide à la location de broyeur ou les supports d'information.

Ces formulaires, au nombre de 7 sont accessibles via le site internet - <https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>

> Demandes concernant les bacs de tri

[Formulaire] J'emménage dans une nouvelle construction et souhaite m'équiper en bac de tri

[Formulaire] Je souhaite remplacer un bac volé

[Formulaire] Je souhaite faire réparer un bac cassé

[Formulaire] Je souhaite changer le volume de mon bac

> Aide à la location de broyeur

[Formulaire] Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux

> Collecte des encombrants à domicile

[Formulaire] Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile

> Supports d'information

[Formulaire] Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets

L'utilisation de ces formulaires facilite grandement le traitement des différentes demandes

[Emails et courriers](#)

Les usagers peuvent également contacter le service des déchets via le formulaire général de contact :

<https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/contact/#c725>

Ou par courrier : Lorient Agglomération, CS 20001, 56314 Lorient Cedex

3 flux collectés en porte à porte pour tous les usagers

Les déchets collectés en porte à porte sont :



Toutes les habitations sont équipées des 3 poubelles de tri

Le choix de contenants individuels

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- Responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- Avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- Pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Lorient Agglomération fournit l'ensemble des contenants nécessaires aux collectes, à savoir :

- Bacs à couvercles vert pour les biodéchets
- Bacs à couvercles jaunes pour les emballages
- Bacs à couvercle bleu pour les déchets ménagers résiduels

Exceptions

Quelques quartiers sont équipés en colonnes enterrées et semi enterrées pour la collecte des déchets ménagers et les emballages :

- Sur Lorient : 3 points de collecte en colonnes enterrées sur Kervéanec (quartier avec grands ensembles)
- Sur Lanester : 20 points de collecte en colonnes semi-enterrées sur Keslers Devillers, Bellevue, Toulhouet, ... (quartiers avec grands ensembles)
- Sur Groix : 5 points

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

Les fréquences de collecte

	FRÉQUENCE GÉNÉRALE	EXCEPTION
BIODÉCHETS	1 fois par semaine	2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines,...)
EMBALLAGES	2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient (depuis le 01/10/2018). 1 fois par semaine pour les communes de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Groix. 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes	1 fois par semaine pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.
DÉCHETS NON RECYLABLES	1 fois par semaine sur 7 communes : Gâvres, Groix, Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Ploemeur ainsi que dans le centre-ville d'Hennebont et de Port-Louis. 1 fois tous les 15 jours sur 18 communes : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont (Juin 2019), Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic (mars 2019), Plouay, Pont Scorff, Port Louis (mars 2019), Queven, Quistinic, Riantec (mars 2019)	1 à 2 fois par semaine. pour certains collectifs 2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...),

Les seuils de collecte

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception des établissements publics.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés. Il s'agit d'une condition au maintien du label qualité du compost réalisé à partir des biodéchets collectés sur le territoire.

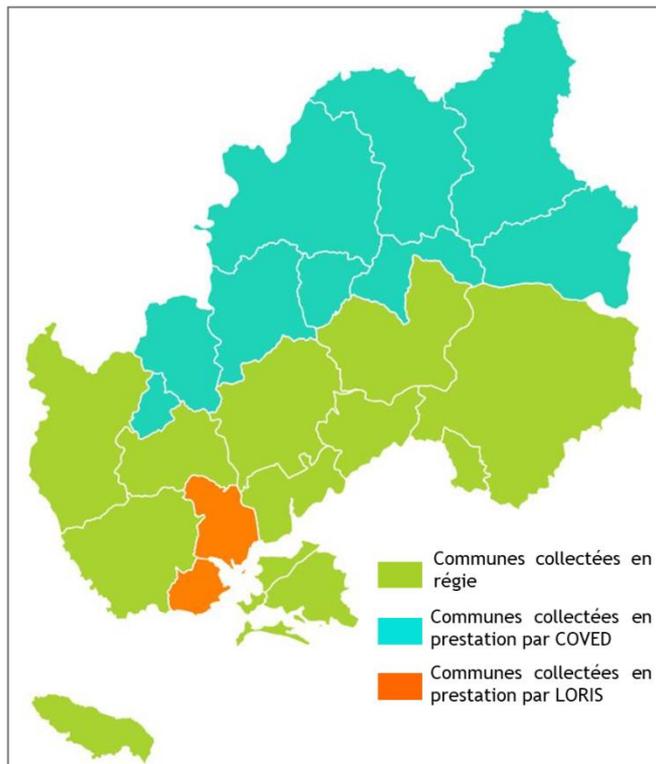
Les modalités d'exploitation du service

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

14 communes sont collectées par la régie communautaire, soit 56% de la population totale
Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec.

11 communes sont collectées en prestation de service, soit 44% de la population totale.

- COVED assure la collecte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 11% de la population totale.
- LORIS SERVICES assure la collecte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 32% de la population, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.



LES SERVICES SPECIFIQUES DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

La collecte du papier du bureau pour les établissements publics

Les administrations et structures publiques peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau sur certaines communes. Cette collecte tend à se réduire du fait de la baisse des tonnages collectés.

La collecte du carton pour les entreprises

Les professionnels situés en bordure de la N165 sur les communes de Caudan, Lanester, Hennebont et Quéven ainsi que les commerces en centre-ville de Lorient peuvent bénéficier d'une collecte de leur carton. La collecte est effectuée en conteneurs (couvercle marron) ou à terre au centre-ville de Lorient.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine. Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

La collecte des encombrants à domicile

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi (10 €/collecte). La collecte s'effectue sur inscription, et elle est réalisée à domicile. Ce service est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Lorient Agglomération (Hors Groix). À Groix les encombrants peuvent être déposés en déchèterie, en vue d'être réemployés (local réemploi) ou recyclés (benne mobilier)

LE SERVICE DE COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

2 flux sont collectés en point d'apport volontaire

- Le verre : Bouteilles, bocaux et pots en verre
- Le papier : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

Les contenants

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire de l'agglomération. Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

- Colonnes vertes pour le verre
- Colonnes prunes pour les papiers

Une cartographie des points d'apport volontaire (verre, papier et textile) est disponible sur le site internet. Site web <https://www.lorient-agglo.bzh> rubrique vos-services - déchets -collecte-et-tri-des-déchets.

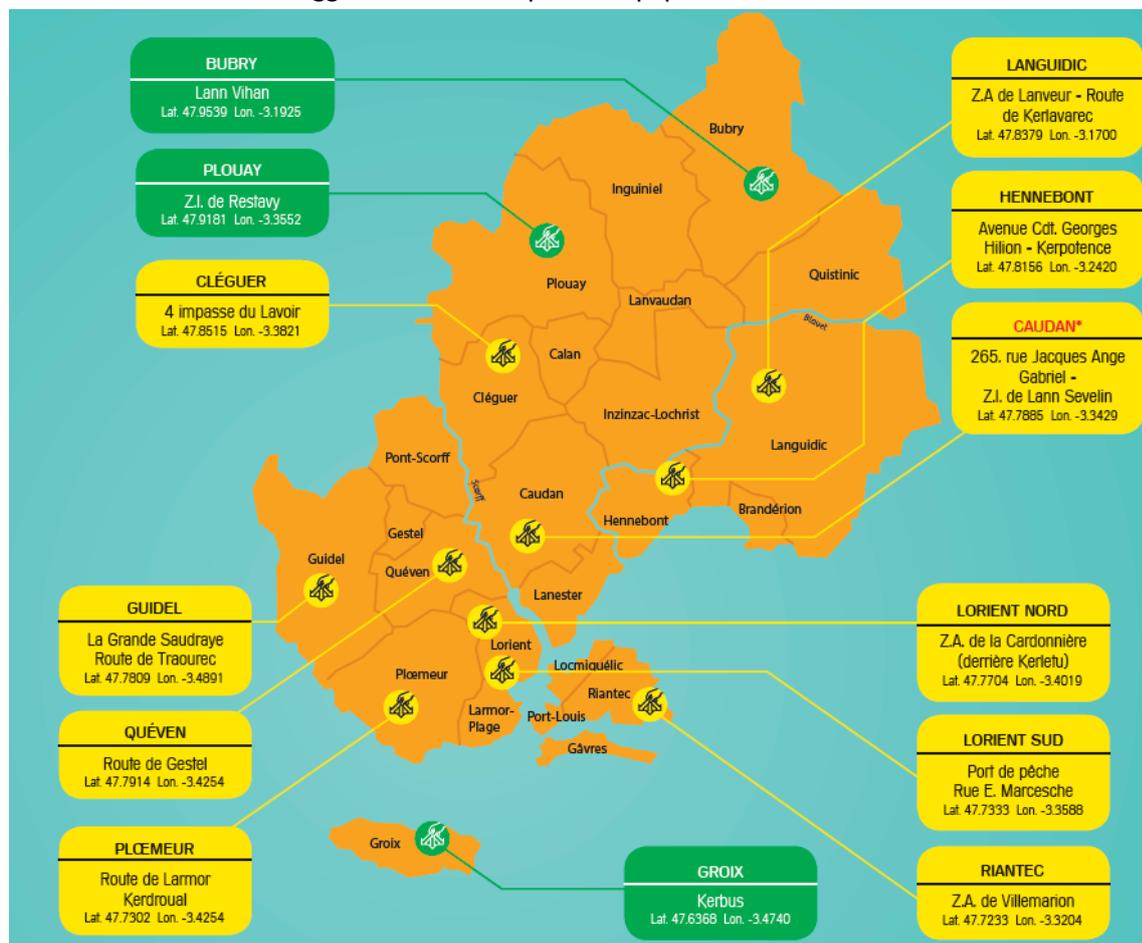
Les modalités d'exploitation du service

La collecte des points d'apport volontaire verre et papier est réalisée en régie, hormis la collecte du verre sur la commune de Lorient, réalisée par SUEZ.

LE SERVICE DE COLLECTE EN DECHETERIE

Localisation des déchèteries

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements :



Déchets acceptés en déchèterie

	DÉCHETS ACCEPTÉS PAR SITE
Déchets non recyclables	TOUS LES SITES
Déchets verts	TOUS LES SITES
Gravats	TOUS LES SITES
Métaux	TOUS LES SITES
Bois	TOUS LES SITES
Cartons	TOUS LES SITES
Huiles végétales	TOUS LES SITES
Papiers	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Verre	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Textiles	TOUS LES SITES SAUF GROIX
Mobilier	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER ET GUIDEL
Plâtre	UNIQUEMENT CAUDAN, HENNEBONT, LORIENT NORD, LANGUIDIC ET PLOUJAY
Batteries	TOUS LES SITES
Piles et accumulateurs	TOUS LES SITES
D3E	TOUS LES SITES
Huiles de vidanges	TOUS LES SITES
Ampoules et tubes	TOUS LES SITES
Déchets diffus spécifiques*	TOUS LES SITES
Cartouches d'encre	TOUS LES SITES
Radiographies	TOUS LES SITES
Réemploi	TOUS LES SITES

* Produits ménagers toxique ou dangereux (colles, solvants, peintures, acides, phytosanitaires, biocides...)

Déchets refusés en déchèterie

Les déchets suivants ne sont pas acceptés en déchèterie :

- Déchets ménagers (biodéchets, emballages et déchets non recyclables) : tri à effectuer à domicile
- Médicaments non utilisés : à rapporter en pharmacie
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : à rapporter en pharmacie
- Pneus usagés : à faire reprendre par les garages ou le poseur dans le cadre de l'éco-contribution
- Engins pyrotechniques périmés (feux à mains, fusées de détresse, fumigènes...) : à ramener dans les magasins d'accastillage partenaires
- Véhicules hors d'usage : contacter une casse automobile
- Extincteurs et bouteilles de gaz : à rapporter aux fournisseurs
- Déchets amiantés : s'adresser à un prestataire spécialisé (SITA Grand Ouest, les recycleurs bretons, GEVAL...)

Volume acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « <i>tout-venant</i> »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

Usagers acceptés

SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES

LES PARTICULIERS

Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération

Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture

LES PARTICULIERS PAYÉS EN CHÈQUE EMPLOI SERVICES UNIVERSELS

Accès gratuit en semaine, interdit le weekend

LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES SOCIALES, SERVICES TECHNIQUES

Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation

A PLOUAY, BUBRY ET GROIX

LES PROFESSIONNELS

Après accord par signature d'une convention pour les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement

Modalités d'exploitation des déchèteries

11 des 13 déchèteries sont exploitées en régie : Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec et Groix

Plouay et Bubry sont exploitées en prestation de service par la société COVED (Groupe PAPREC)

LE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Les élus de Lorient Agglomération ont fait de choix de situer au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

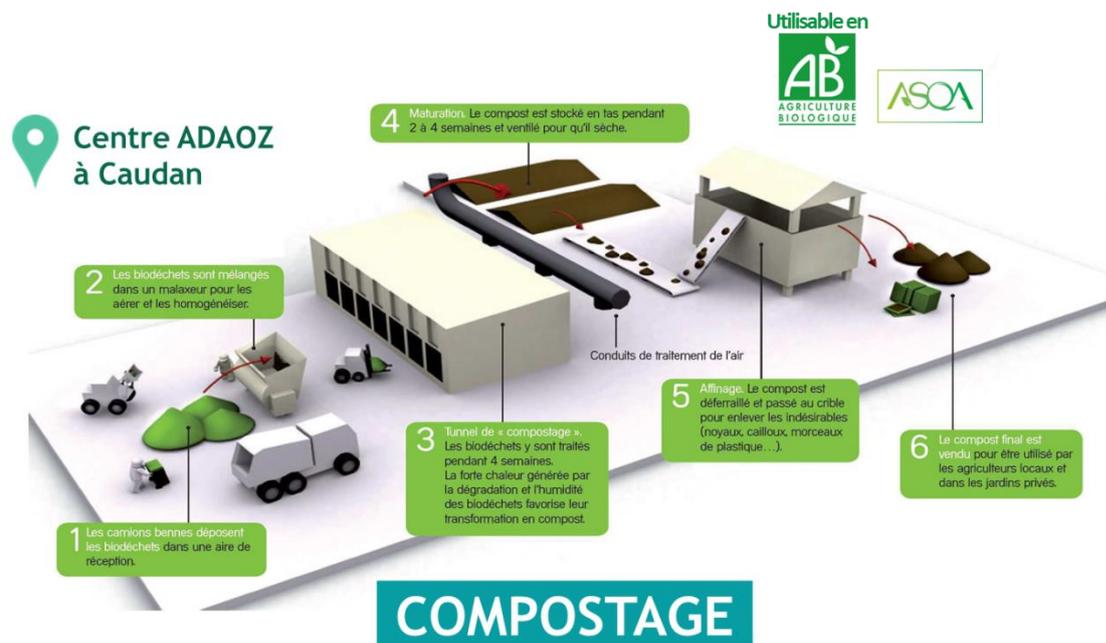
Les déchets issus de la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire

Le compostage des biodéchets

Les biodéchets du continent sont vidés sur une plateforme de l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par compostage.

Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (végétaux broyés issus des déchèteries), les biodéchets rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4

semaines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.



Le compost obtenu est utilisable en agriculture biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité. Prêt de 100% du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux. Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 L au comptoir du réemploi (nouveau 2019 !).

L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan. Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

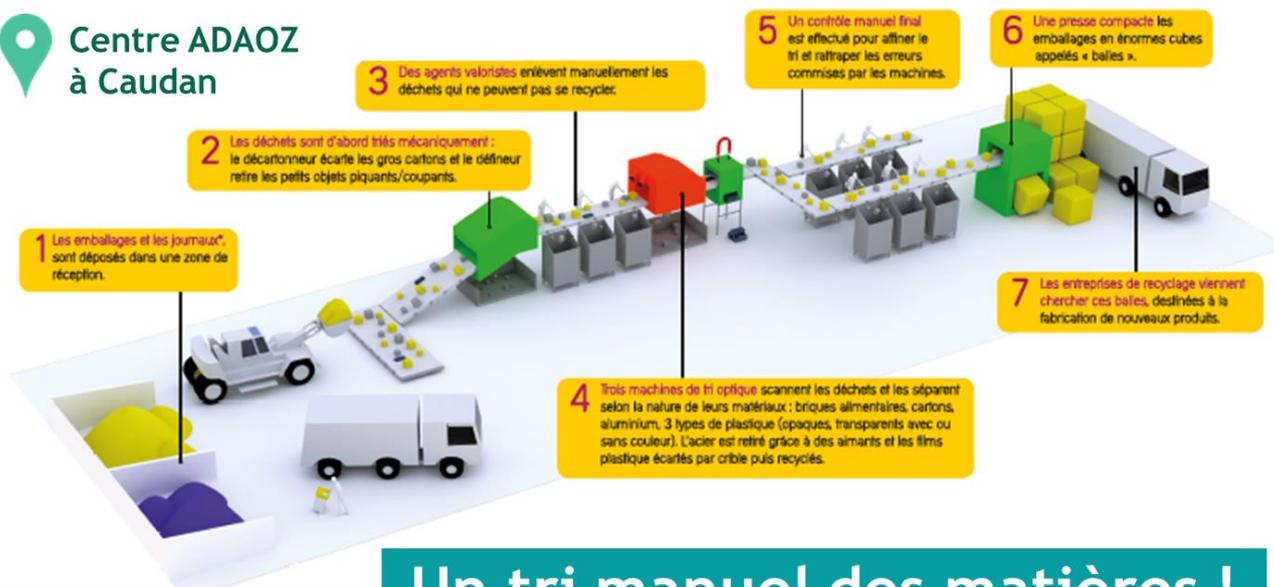
Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

Le centre de tri

Le centre de tri accueille :

- Les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan.
- Les papiers issus des points d'apports volontaires et des collectes des administrations
- Les cartons en provenance des déchèteries et des collectes de cartons sur le territoire qui sont mis en balle

L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services - durée du contrat : 6 ans à compter du 1er Aout 2017).



Un tri manuel des matières !

Les emballages y sont triés par matière afin de permettre leur valorisation via différentes filières de recyclages. Le tri est semi-automatisé. Après avoir été pesés, les déchets sont séparés mécaniquement. Ensuite un pré tri manuel est effectué. Un trieur optique sépare ensuite davantage les matières. Un second tri manuel permet d'affiner le tri. Les emballages ainsi triés sont ensuite compactés et mis en balle.

La majorité des filières sont prise en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et des papiers (ex-ECOFOLIO) réalisés sur le territoire.

Les emballages, mis en balles partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement
Aluminium	Guyot Environnement
Briques alimentaire	REVIPAC
Cartons / cartonnettes	REVIPAC
Plastiques	Valorplast
Papiers	SUEZ – Cellulose de la Loire
Verre	Verralia

Le stockage du verre avant transit

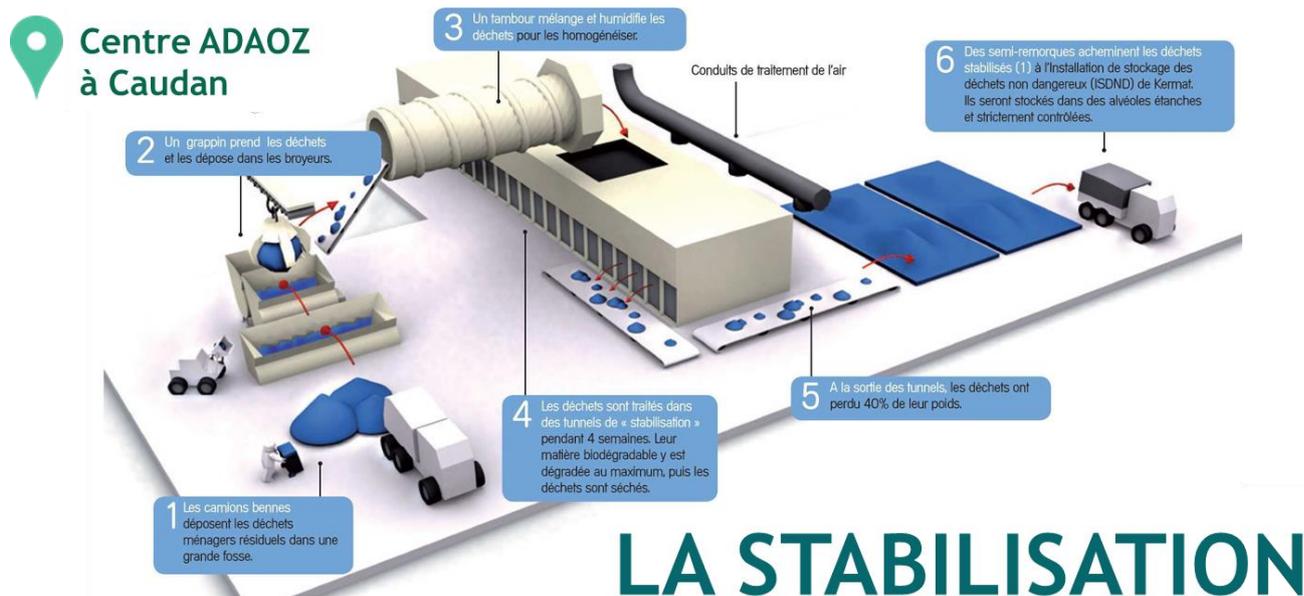
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- sur le site ADAOZ à Caudan,
- et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par VERRALIA (Groupe SaintGobain), filière garantie par CITEO.

L'unité de stabilisation des déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.



Après vidage, les déchets issus de la poubelle bleue passent ensuite dans un broyeur lent. Ils sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcées. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation.

L'unité de traitement biologique est exploitée en prestation de service par la société GEVAL

L'installation de stockage des déchets non dangereux d'Inzinzac Lochrist.

Les déchets stabilisés issus de l'unité de traitement biologique de Caudan sont enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist. Chaque jour une dizaine de semi-remorques de 90m³ apporte des déchets destinés à l'enfouissement.

Au centre de stockage de kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection pour éviter tout contact avec l'environnement.

Les déchets issus des déchèteries

Les déchets non recyclables

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

Les autres déchets

	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateforme GDE à Lorient ▪ VEOLIA, Hennebont 	/
Bois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VEOLIA, Hennebont ▪ GEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix) 	/
Gravats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ets GUEGAN à Languidic ▪ Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur ▪ Groix : stockage sur le site de Kerbus 	/
Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff ▪ Plate-forme de compostage - ECOSYS Plouay ▪ Plate-forme de compostage - Breizh Services - Nostang ▪ Groix : Compostage sur le site de Kerbus 	/
Déchets d'éléments d'ameublement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SUEZ, Lanester 	ECOMOBILIER
Textiles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ RETRITEX, Pontivy 	ECOTLC
Plâtre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VEOLIA, Hennebont 	/
Cartons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ REVIPAC 	CITEO
Batteries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ GDE à Lorient ▪ VEOLIA, Hennebont 	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VEOLIA, Lorient ▪ RETRILOG, Lorient 	ECOSYSTEMES
Piles et accumulateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COREPILE 	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande ▪ Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP) 	ECODDS
Lampes et néons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ECOSYSTEMES (ex RECYLUM) 	ECOSYSTEMES



SYNTHÈSE 2019

208 533
HABITANTS

25 COMMUNES

581 KG DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANT

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 64,2%

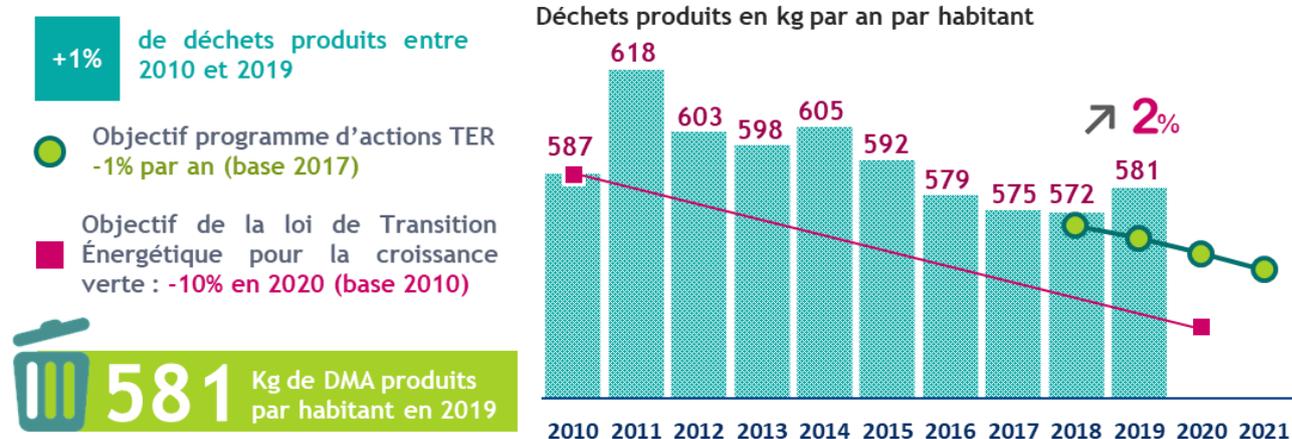
120 000 T DE DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE
SERVICE PUBLIC

Le nombre d'habitants correspond à la population totale légale au 1^{er} Janvier 2020.

UNE AUGMENTATION GLOBALE DU TONNAGE DE DÉCHETS COLLECTÉS

EVOLUTION DU TONNAGE DE DECHETS COLLECTES ENTRE 2010 ET 2019

Malgré les efforts réalisés pour réduire la production des déchets, le tonnage de déchets collectés entre 2018 et 2019 a augmenté (+2%). Ceci est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 5% par rapport à l'an passé)



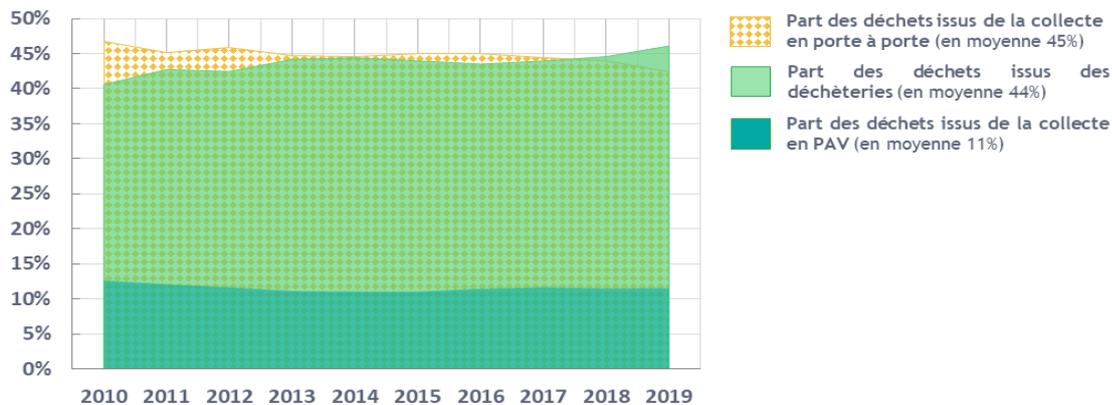
Au global, le cumul de l'ensemble des flux collectés sur Lorient Agglomération est nettement inférieur au 681 kg/hab. collectés à l'échelle bretonne en 2016.

Flux/Années	2010	2018	2019	Évolution 2010/2019	Évolution 2018/2019
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	33 353	31 278	-26%	-6%
Biodéchets	6 936	7 531	8 027	16%	7%
Emballages	6 806	10 959	11 621	71%	6%
Cartons de professionnels	221	403	517	134%	28%
TOTAL collecte en porte à porte	56 064	52 246	51 443	-8%	-2%
Verre	9 404	9 540	9 991	6%	5%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 103	4 010	-30%	-2%
TOTAL collecte en PAV	15 113	13 643	14 001	-7%	3%
TOTAL déchets issus des collectes de proximité	71 177	65 889	65 444	-8%	-1%
Végétaux	15 084	19 410	20 080	33%	3%
Non recyclables	9 548	6 555	6 350	-33%	-3%
Cartons	1 112	1 234	1 224	10%	-1%
Bois	4 138	3 995	4 422	7%	11%
Ferrailles	2 405	2 487	2 642	10%	6%
Gravats	15 605	14 123	14 832	-5%	5%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	401	431	66%	7%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 830	1 950	314%	7%
Mobilier	0	2 953	3 607	-	22%
Plâtre	0	0	243	-	-
TOTAL déchets issus des déchèteries	48 623	52 988	55 781	15%	5%
TOTAL	119 800	118 877	121 225	1%	2%

LA PART DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE TEND A AUGMENTER

La part des déchets issus de la collecte en PAP est en moyenne identique à la part de déchets issus des déchèteries.

Mais la part des déchets issus des déchèteries tend à augmenter tandis que la part issue du PAP diminue. Ceci est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 5% par rapport à l'an passé)



LES ACTIONS MENEES POUR REDUIRE D'AVANTAGE LES DECHETS SUR L'ANNEE 2019

10 actions touchant à la prévention des déchets ont été programmées.

Zoom sur quelques actions phares

Nouvelle procédure pour l'accompagnement du petit événementiel sur la ville de Lorient

En 2019, les services sont intervenus sur 70 manifestations sur Lorient, soit 423 bacs livrés (hors FIL). L'intervention des agents suivi qualité a permis de favoriser les bacs destinés aux collectes sélectives plutôt que les bacs de déchets résiduels. Une économie de 8 000 € sur la facture de mise en place des bacs est également constatée.

Action de sensibilisation dans l'habitat vertical à Lorient

La convention « PLAN PROPRETE/NETTOIEMENT » entre Lorient Habitat et la ville de Lorient comprend un volet sur le tri des déchets, dans un objectif général d'amélioration du cadre de vie dans les Quartiers de la Politique de la Ville (Bois du Château, Frébault, Kervéanec Nord, Kerguillette).

Une visite du centre de tri a été faite pour le service prévention-sécurité (ville de Lorient) et les gardiens de Lorient habitat.

Mise en service d'un composteur collectif dans le quartier Polygone-Frébault à Lorient

Le projet initié fin 2017 sur le secteur Polygone-Frébault à Lorient a été inauguré dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides en mars 2019. Le composteur collectif a bénéficié de la participation financière de Lorient Agglomération. 7 partenaires se sont réunis autour du projet (Le centre social du Polygone, Lorient Agglomération, la ville de Lorient, Lorient Habitat, le service Accueil de Jour de la Sauvagerie 56, le multi-accueil Anne Franck et les Jardiniers du jardin partagé « Les Coccinelles »). 144 logements sont concernés, sur 4 bâtiments à proximité immédiate. Le premier bilan montre un usage satisfaisant de l'équipement avec un remplissage aux $\frac{3}{4}$ du bac principal.

Amélioration de la prévention des déchets et du tri des déchets sur le Festival interceltique

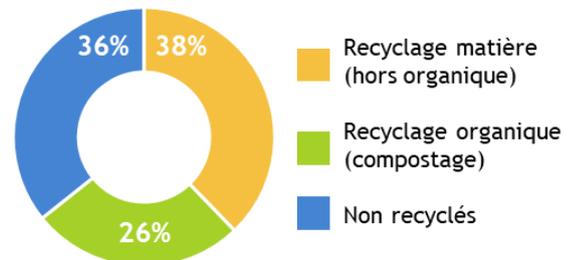
Dans la perspective de la nouvelle réglementation interdisant la vaisselle plastique à usage unique au 1^{er} janvier 2020, Lorient Agglomération a accompagné le FIL dans son choix de vaisselle compostable.

La qualité du tri des emballages s'est améliorée avec 12,5 % de taux de refus contre 44 % en 2018. L'année 2019 aura été la première édition du FIL au cours de laquelle le tonnage de déchets sélectifs (Emballages et Biodéchets) aura dépassé le tonnage de déchets résiduels, soit 47 % de déchets résiduels contre 53 % de déchets valorisables.

UNE AMÉLIORATION DE LA VALORISATION MATIÈRE

En 2019, la valorisation matière des déchets collectés continue de s'améliorer pour atteindre un taux de 64,2%

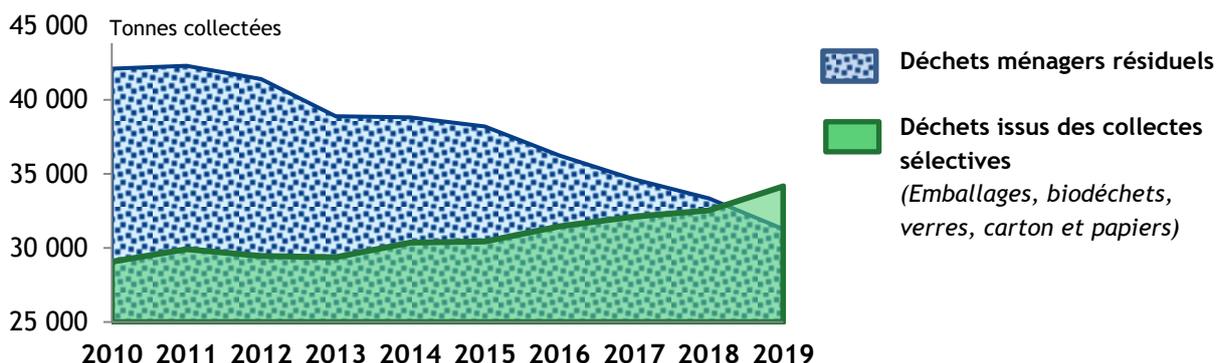
Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55%) et approche déjà de l'objectif 2025 (65%).



Les déchets valorisés sont recyclés (38%) ou compostés (26%). 36% des déchets collectés ne sont pas valorisés.

LE SACRE DES COLLECTES SELECTIVES

2019 est la première année où les collectes sélectives de proximité, à savoir la collecte des emballages, des biodéchets, des cartons, du verre et du papier, supplantent les collectes de déchets ménagers et assimilés. Ainsi, les matières valorisables captées représentent 53%, tandis que les matières non recyclables ou non captées ne représentent plus que 47%.



Ceci est notamment la résultante de deux grandes évolutions, à savoir :

- L'extension de consignes de tri des emballages à tous les plastiques, généralisée en 2016, qui permet l'augmentation des tonnages d'emballages collectés,
- La diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers à compter de 2017, qui booste les collectes sélectives

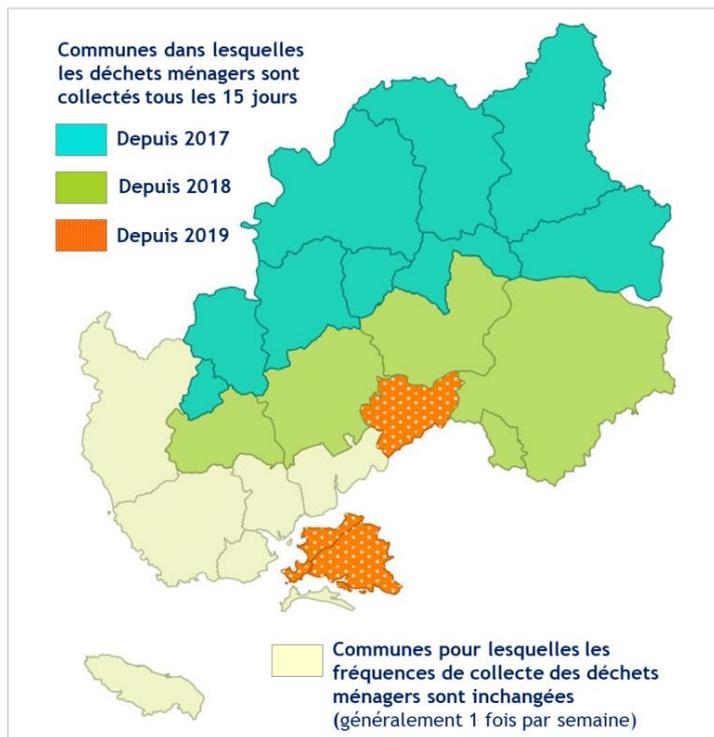
LES ACTIONS MENEES POUR VALORISER D'AVANTAGE LES DECHETS

Sur l'année 2019, 5 actions visant à valoriser davantage les déchets ont été menées.

Zoom sur quelques actions phares

Poursuivre la réduction de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels sur le territoire

Afin d'optimiser les fréquences de collecte et d'inciter les usagers au tri sélectif, Lorient Agglomération a mis en place dès 2017 un programme d'abaissement des fréquences de collecte de la poubelle bleue. Au vu des résultats très concluants (près de -30% pour les déchets ménagers résiduels) dès la phase en test, il a logiquement été décidé de poursuivre ces diminutions de fréquence dans les années suivantes.



En 2017, 9 communes regroupant près de 24 000 habitants au nord du territoire ont vu la fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés diminuer.

En 2018, le périmètre s'est étendu avec les communes de Brandérion, Caudan, Inzinzac, Languidic et Queven.

En 2019, ce programme a été étendu et la collecte est assurée désormais une fois tous les 15 jours pour 4 autres communes :

- Port Louis (mars 2019), hors centre-ville
- Riantec (mars 2019)
- Locmiquélic (mars 2019)
- Hennebont (juin 2019), hors centre-ville

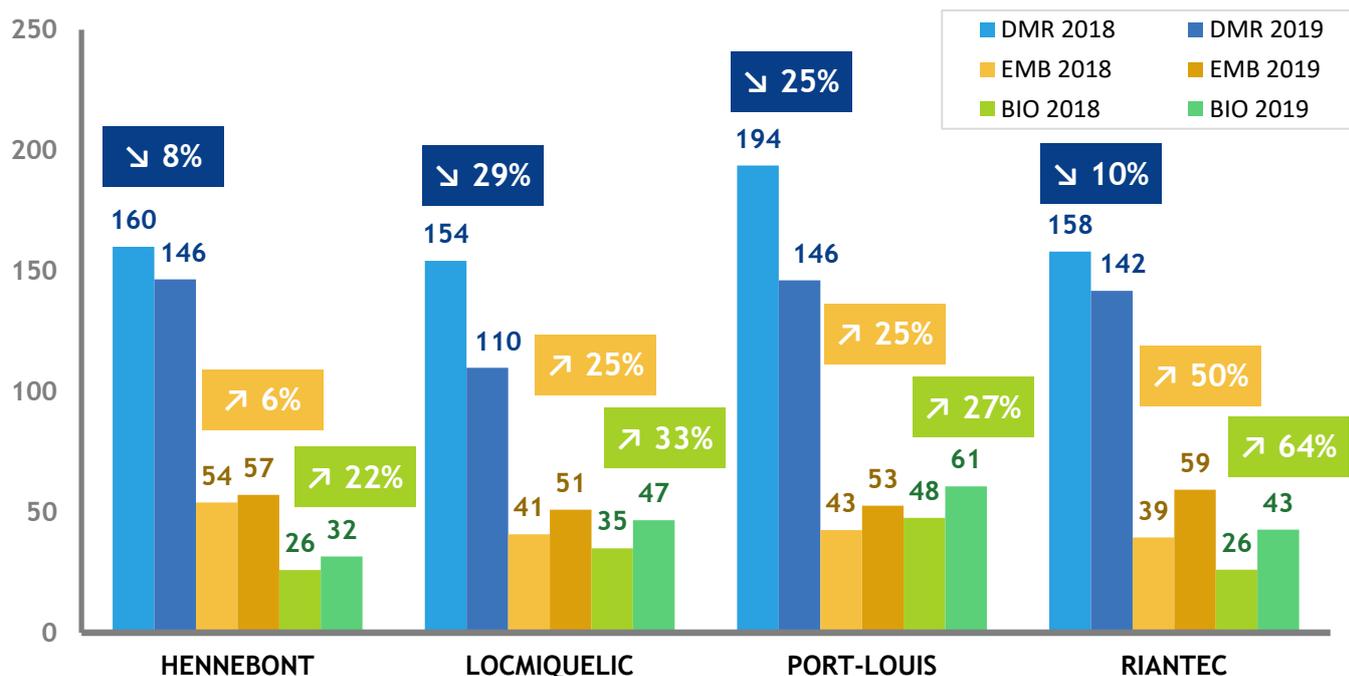
Désormais 18 communes et près de 80 000 habitants sont concernés par les fréquences de collecte réduites (plus du tiers de la population).

Sur l'ensemble de ces communes, la collecte des bacs bleus est réalisée une semaine sur deux, en alternance avec les emballages. La collecte des biodéchets a lieu, elle, toutes les semaines pour des raisons de salubrité.

De plus, depuis le 1er Avril 2019, toutes les zones d'activité de Lorient sont collectées une fois par semaine en déchets ménagers et assimilés (elles étaient collectées deux fois par semaine auparavant).

Des résultats probants

L'abaissement de la fréquence de collecte des déchets ménagers engagée depuis 2017 continue de faire ses preuves. En effet, sur les quatre communes concernées en 2019, une baisse des déchets ménagers résiduels est constatée au profit des emballages et des biodéchets.



Néanmoins le tonnage de déchets ménagers résiduels peut encore être réduit. En effet, une part importante de déchets valorisables se trouve encore dans la poubelle bleue.

Poursuivre le déploiement du bac vert à cuve réductrice

En 2019, de nouveaux bacs pour la collecte des biodéchets ont été distribués sur les 4 communes concernées par le changement des modalités de collecte (Port Louis, Rianteq, Locmiquélic et Hennebont).



1. LA-S.CUISSET

Tous les particuliers ont reçus un bac de collecte équipés d'une cuve réductrice de 45 litres (en échange de l'ancien bac de 80 litres pour la collecte des biodéchets).

Ce bac permet un nettoyage plus simple de la cuve car elle est moins profonde, ce qui évite ainsi d'éventuelles nuisances olfactives. De plus, les agents de Lorient Agglomération peuvent également vérifier plus facilement le contenu du bac pour sensibiliser aux erreurs de tri et ainsi garantir la qualité du compost produit.

Par ailleurs, sur les autres communes, les nouvelles dotations, effectuées pour les nouvelles habitations et pour le remplacement de bacs cassés, sont réalisées avec des bacs à cuve réductrice.

Mettre en place une filière plâtre en déchèterie



2. LA-S.CUISSET

Une collecte de plâtre a été mise en place en avril 2019 sur 5 des 13 déchèteries du territoire : Caudan, Languidic, Hennebont, Lorient Nord et Plouay.

L'objectif est de capter davantage de matières recyclables.

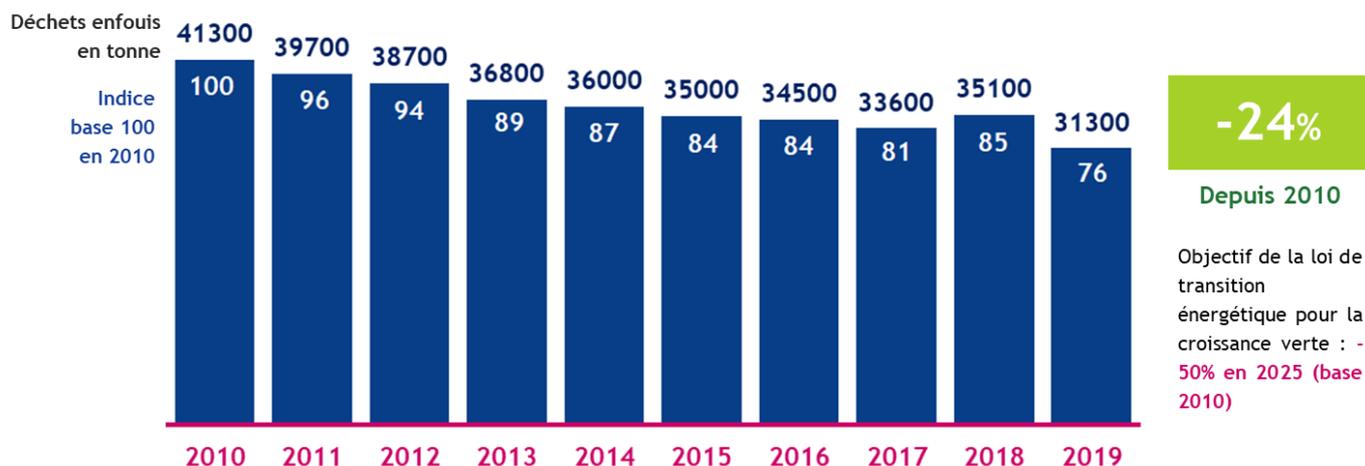
Les débuts sont plutôt prometteurs. Sur 9 mois, 243 kg de plâtre ont été collectés, donc 36% sur la déchèterie d'Hennebont. Le recyclage du plâtre dépend de la qualité des matières collectées en déchèterie, très variable selon les sites.

243 tonnes

UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DU TONNAGE DE DÉCHETS ENFOUIS

En 2019, les tonnages de déchets enfouis au centre de stockage d'Inzinac-Lochrist diminuent.

En 9 ans, les tonnages enfouis à Kermat ont diminué de façon significative : -24% entre 2010 et 2019. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectif une baisse de 50% entre 2010 et 2025.



Depuis 2010, année de référence, les tonnages enfouis diminuent progressivement.

En effet, les usagers participent de mieux en mieux au tri des déchets, geste facilité et incité grâce aux différents projets menés par Lorient Agglomération

- L'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble du territoire en 2016,
- La diminution de la fréquence de collecte de la poubelle bleue,
- Le développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

De plus, l'amélioration du process de traitement permet également de réduire davantage la masse des déchets issus de la poubelle bleue (40% environ) diminuant ainsi le tonnage de déchets enfouis.

DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE DECHETERIE A CAUDAN



3. LA-S. CUISSET

Dans le cadre du programme de modernisation et de réhabilitation des déchèteries du territoire, le site de Caudan a été totalement revu et agrandi pour permettre plus de fluidité de circulation, de sécurité et plus de tri sur la déchèterie.

Caudan est l'une des déchèteries les plus fréquentées du territoire. En moyenne 530 visiteurs sont enregistrés quotidiennement.

Avec un taux de valorisation des déchets supérieur à 60% des entrants, ce site, comme celui d'Hennebont (réhabilité en 2018) fait partie des déchèteries « nouvelles générations ».

Les travaux ont duré plus d'une année et le coût total de l'opération s'élève à 1,4 millions d'euros HT. Pendant cette phase de travaux, une plateforme permettant d'accueillir uniquement végétaux et gravats a été ouverte à proximité, à Caudan (ZI de Kerpont - Kergoussel).

Mis en service le 1^{er} juillet 2019, cet équipement offre une entière satisfaction aux usagers qui apprécient en particulier l'espace, l'accessibilité et les plateformes de dépôts au sol pour les végétaux et les gravats.

INSTALLATION D'UN RESEAU DE VALORISATION DU BIOGAZ A KERMAT



Le site de stockage des déchets de Kermat, à Inzinzac-Lochrist a accueilli depuis fin août 2019 une Wagabox, une usine de production de gaz naturel renouvelable à partir de déchets.

Les déchets enfouis se décomposent et fermentent, produisant un biogaz riche en méthane, mais également composé de dioxyde de carbone, d'azote, d'oxygène et d'impuretés qui rendent sa réutilisation très difficile. Jusqu'à présent, ce gaz était drainé et brûlé en torchère générant des émissions de gaz à effet de serre.

90% | du biogaz capté valorisé en bio-méthane

Mise en service le 26 novembre, la Wagabox, innovation technique de la startup grenobloise Waga Energy permet d'extraire le biométhane

4. LA-S.CUISSET

L'installation produira annuellement environ 7 millions de kWh/an de bio-méthane, soit l'équivalent de la consommation en gaz de 6 000 habitants et évitera l'émission de 1 500 tonnes de CO² chaque année ce qui équivaut à 200 aller/retour Lorient - Sydney en avion.

MODIFICATION DES JOURS D'OUVERTURE DES DECHETERIES

À l'exception de Groix, Bubry et Plouay, les jours d'ouverture des 10 autres déchèteries du territoire ont été réajustés à compter du 1^{er} avril 2019.

L'objectif est de conserver le maillage territorial des déchèteries et d'offrir un service mieux adapté aux besoins des usagers. En effet, le constat dressé depuis 2015 montrait que l'offre de services n'était pas suffisante puisque 90 % des déchèteries étaient fermées les mardis et jeudis. De plus, les déchèteries resteront fermées le dimanche car ce jour était trop peu fréquenté par rapport aux contraintes d'exploitation générées.

Toutes les déchèteries restent ouvertes le samedi, jour le plus fréquenté de la semaine.

L'amplitude horaire est restée identique sur chacun des dix sites de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Sans distinction de périodes été et hiver. Pour les déchèteries de Groix, Bubry et Plouay, les jours et horaires d'ouverture restent inchangés, avec une distinction été-hiver.

MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La Direction gestion et valorisation des déchets s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers.

Un engagement pour la qualité des services

Le service de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets est un service public qui touche l'intégralité des citoyens au quotidien. De plus, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour le territoire et repose principalement sur la participation des usagers. La satisfaction des usagers est donc un facteur essentiel de la réussite de la politique de gestion des déchets.

Une grande enquête de satisfaction auprès des usagers



Durant tout le mois de novembre 2018, Lorient Agglomération a mené une enquête destinée à recueillir l'avis des habitants sur le service de gestion des déchets.

L'enquête a mobilisé plus de 1 640 participants répartis sur l'ensemble des 25 communes du territoire. 1 120 personnes se sont exprimées via le questionnaire web mis en ligne sur ce site et 521 autres par téléphone.

L'analyse des réponses a permis d'évaluer la satisfaction globale des habitants et d'identifier les éventuels ajustements à apporter aux différents services proposés à la population. Un plan d'actions basé sur les résultats de cette enquête a été défini au printemps 2019.



Une stratégie de progression : la politique d'amélioration continue

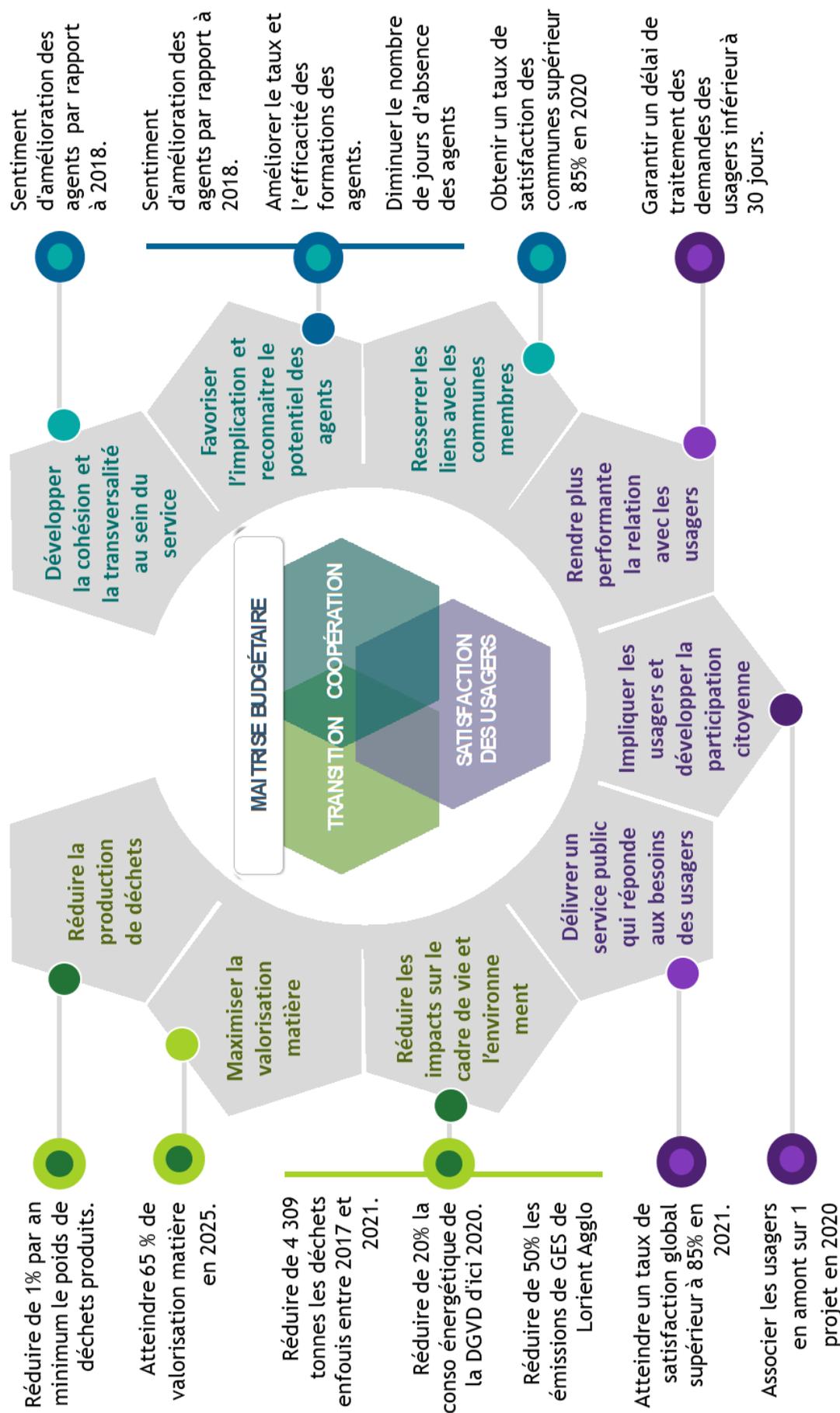
La direction gestion et valorisation des déchets a défini, fin 2019, une politique d'amélioration continue.

Cette politique est construite autour de 3 grands enjeux : la transition écologique, la coopération et la satisfaction des usagers. La maîtrise budgétaire, orientation primaire à l'échelle de Lorient Agglomération, vient cadrer le champ d'actions.

Pour chacun de ces enjeux, 3 objectifs ont été définis, soit 9 au total. Ces objectifs sont ciblés afin d'évaluer leur progression et leur atteinte dans une logique d'amélioration continue.

POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Direction gestion et valorisation des déchets





LES INDICATEURS TECHNIQUES

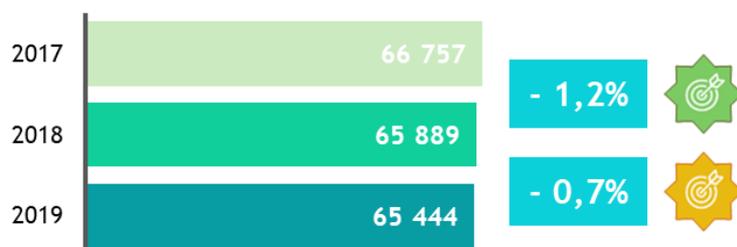
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

TAUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

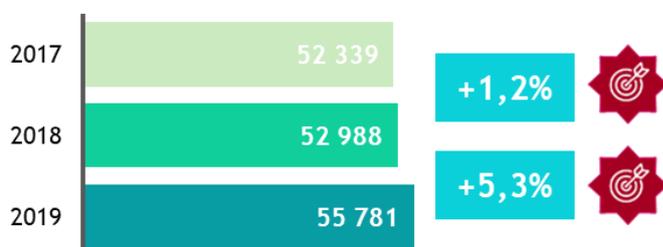
L'objectif est de réduire le tonnage de déchets ménagers et assimilés et 1% par an. Malgré les efforts réalisés pour réduire la production des déchets, le tonnage de déchets collectés entre 2018 et 2019 a augmenté de 2%. Les graphiques ci-dessous, exprimés en tonnes permettent de montrer que cela est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 5% par rapport à l'an passé). Les projets menés sur la collecte en porte à porte semblent porter leurs fruits car les tonnages collectés sont en baisse. Les futurs projets de la Direction devront donc être centrés sur la réduction des apports en déchèterie.



TAUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ISSUS DES COLLECTES DE PROXIMITÉ



TAUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÉTERIES



Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des tonnages depuis 2010.

En 2010, le territoire n'avait pas les mêmes limites, les tonnages de l'ex CC de Plouay du Scorff au Blavet et ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ont donc été additionnés.

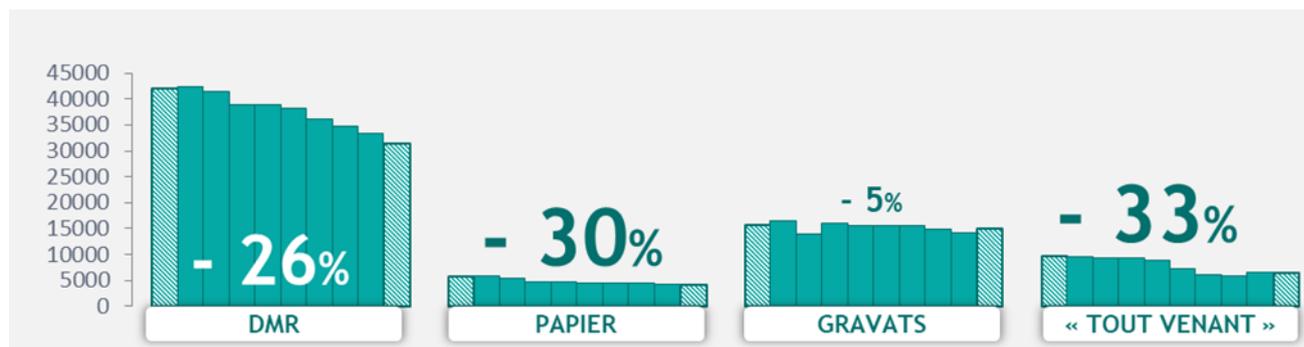
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	119 096	118 877	121 225

La présentation des tonnages en base 100 permet de visualiser l'évolution depuis 2010

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
100	105,3	102,8	102,1	103,9	102,3	100,1	99,4	99,2	101,2

Évolution du tonnage de déchets collectés entre 2010 et 2019

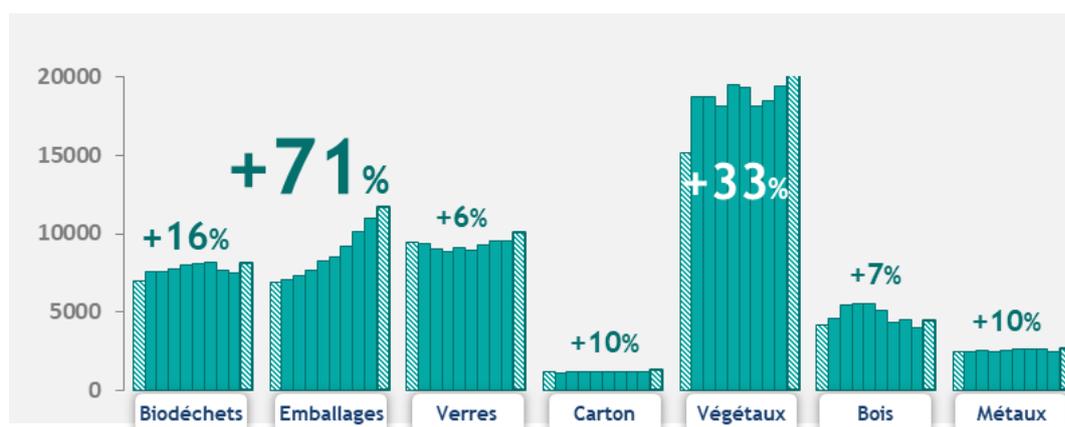
Les flux qui tendent à diminuer entre 2010 et 2019



Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels**, grâce à la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets sur tout le territoire dès 2002, l'extension des consignes de tri des emballages en 2016 et à l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue.
- **Baisse des tonnages collectés de papier**, du fait de la dématérialisation et de la chute des ventes de la presse écrite, le développement des « Stop Pub ».
- **Baisse des tonnages de « tout venant » collectés en déchèterie** c'est à dire des déchets non recyclables « enfouis », du fait de la mise en place dans les déchèteries de nouvelles filières de tri (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...)

Les flux qui tendent à augmenter entre 2010 et 2019



Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Augmentation des tonnages de biodéchets**, du fait de l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue et du déploiement du bac vert à cuve réductrice
- **Très forte augmentation des tonnages d'emballages** depuis 2016 lié à l'extension des consignes de tri.
- **Augmentation et stagnation des tonnages de végétaux** collectés en déchèteries, du fait de l'étalement urbain

De plus, en 9 ans, de nouvelles filières se sont développées, et les tonnages collectés n'ont cessé de croître depuis leur mise en place en déchèterie.

- **Les déchets d'équipement électriques et électroniques**, désormais collectés dans toutes les déchèteries par Écosystèmes (+314%)
- **Les déchets d'équipements d'ameublement**, mis en place progressivement depuis 2014 et désormais collectés dans 11 des 13 sites par Eco-Mobilier (+696%)
- **Les déchets dangereux des ménages**, dont les tonnages collectés augmentent régulièrement (+66%)

Évolution du tonnage de déchets collectés entre 2018 et 2019

Les déchets ménagers résiduels

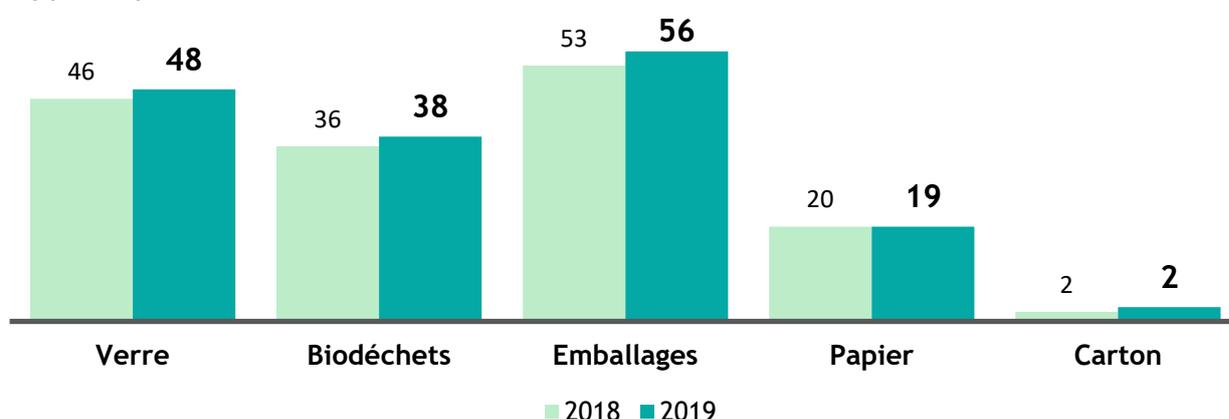
En kg par an par habitant (population totale)



Cette tendance semble durable depuis 8 ans. Elle est liée à la poursuite de l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue sur 3 communes supplémentaires : 18 communes sur 25 sont désormais concernées.

Les collectes sélectives

En kg par an par habitant



Les données présentées sont arrondies.

Il faut souligner une augmentation notable des tonnages d'emballages (+6,0%), de biodéchets (+6,6%) et de verre (+4,7%). Les tonnages de papier collecté continuent de baisser depuis des années

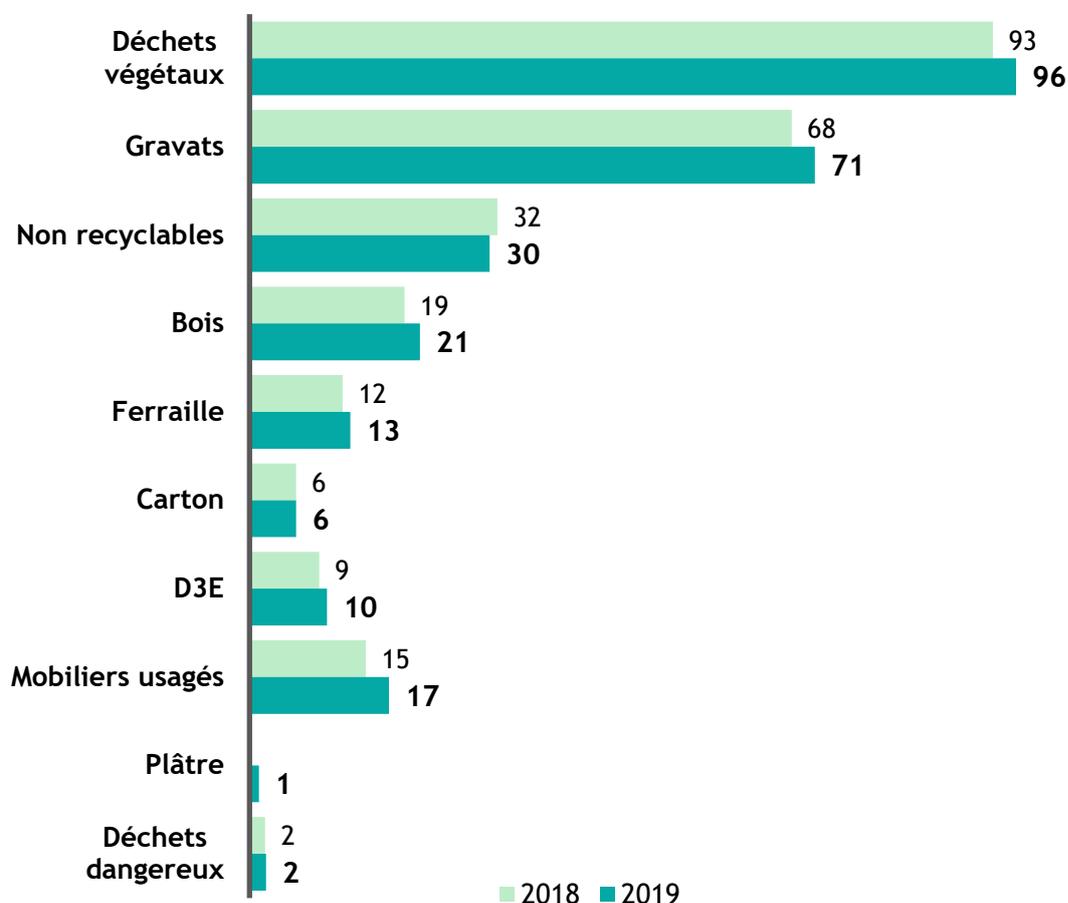
Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés via les collectes de proximité

Flux/Années	2010	2018	2019	Évolution 2010/2019	Évolution 2018/2019
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	33 353	31 278	-26%	-6%
Biodéchets	6 936	7 531	8 027	16%	7%
Emballages	6 806	10 959	11 621	71%	6%
Cartons de professionnels	221	403	517	134%	28%
Verre	9 404	9 540	9 991	6%	5%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 103	4 010	-30%	-2%
Sous-total Collectes séparées	29 076	32 536	34 166	18%	5%
TOTAL déchets Ménagers et Assimilés -DMA	71 177	65 889	65 444	-8%	-1%

Les flux déposés en déchèterie

Sur les déchèteries, les tonnages ont augmentés de plus de 5% par rapport à 2018. La filière mobilier, pratiquement entièrement déployée sur les déchèteries de Lorient Agglomération a vu ses tonnages augmenter de 22%.

En kg par an et par habitant (population totale)



Les données présentées sont arrondies.

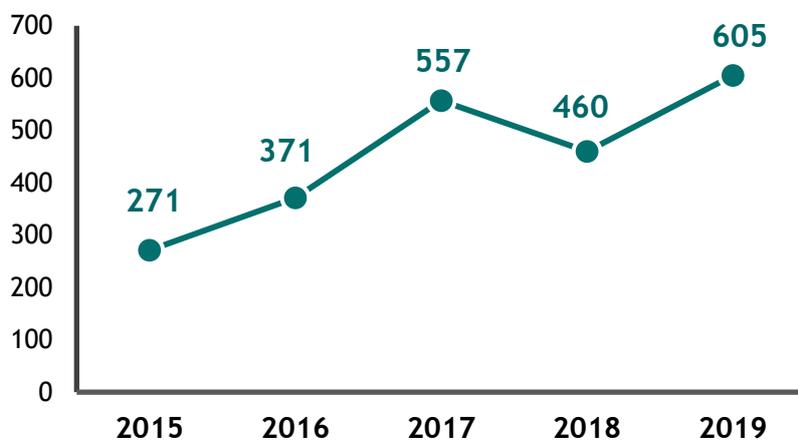
Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés en déchèterie.

Flux/Années	2010	2018	2019	Évolution 2010/2019	Évolution 2018/2019
Végétaux	15 084	19 410	20 080	33%	3%
Non recyclables	9 548	6 555	6 350	-33%	-3%
Cartons	1 112	1 234	1 224	10%	-1%
Bois	4 138	3 995	4 422	7%	11%
Ferrailles	2 405	2 487	2 642	10%	6%
Gravats	15 605	14 123	14 832	-5%	5%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	401	431	66%	7%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 830	1 950	314%	7%
Mobilier	0	2 953	3 607		22%
Plâtre	0	0	243		
TOTAL déchèteries	48 623	52 988	55 781	14%	5%

UTILISATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Nombre de composteurs vendus

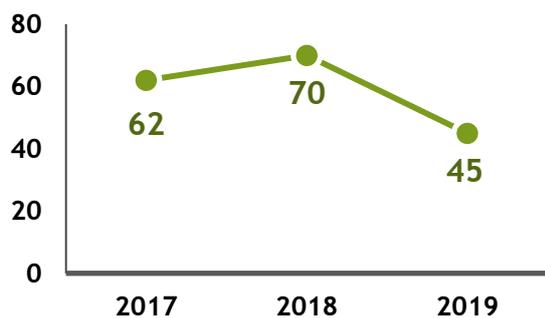
Jusqu'en décembre 2019, Lorient Agglomération proposait à la vente des composteurs bois ou plastique pour le prix de 15 euros.



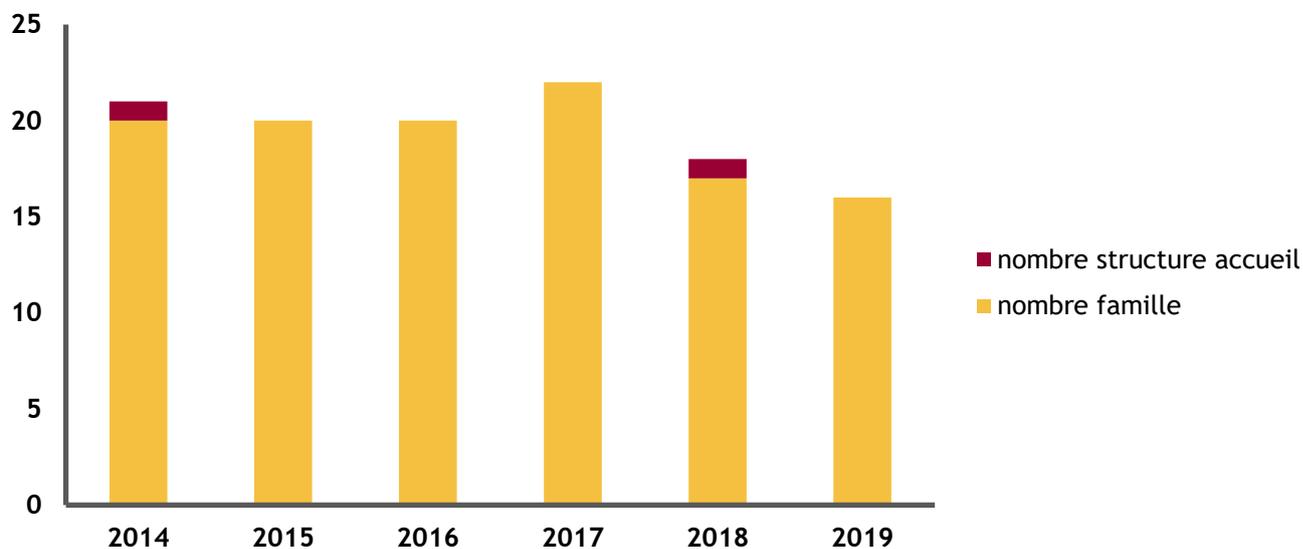
Depuis 2015, 2% des foyers de Lorient Agglomération ont été équipés de composteurs.

Nombre de demandes de subventions prévention accordées

Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat de poulailler



Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition de couches lavables



Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à la location de d'un broyeur de végétaux

16 foyers ont bénéficiés de l'aide à la location de broyeur

Service de prêt du broyeur de végétaux aux communes

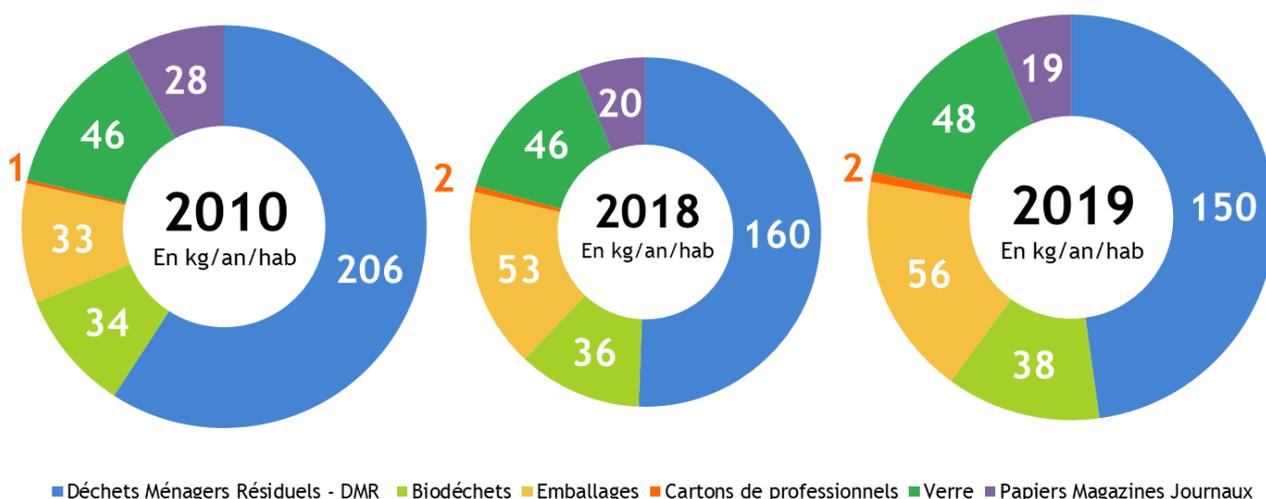
Le service de prêt du broyeur de végétaux a été sollicité par 9 communes pour un total de 69 journées d'emprunt.

INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI DES DECHETS

Amélioration du geste de tri depuis 2010

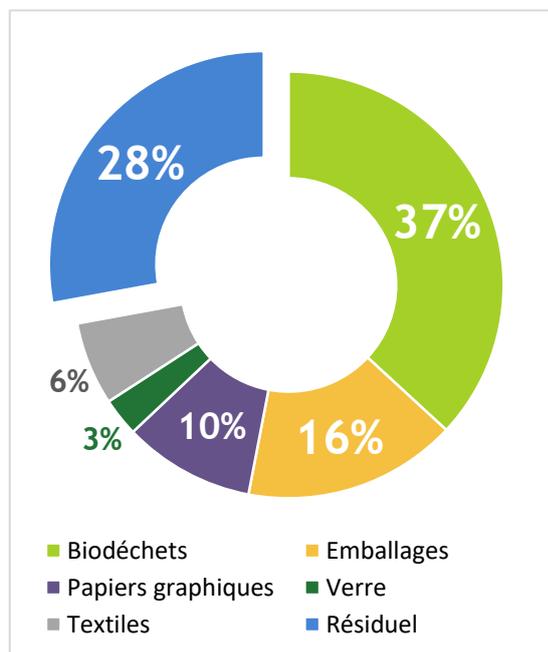
Depuis 2010, de plus en plus d'usagers trient leurs déchets.

Cela se traduit par une baisse du tonnage de déchets ménagers résiduels (poubelle bleue) au profit des collectes de tri sélectif : Emballages, biodéchets et verre. La baisse du tonnage de papier collecté est lié à une tendance globale à l'échelle nationale et non au geste de tri des usagers du territoire.



Indicateurs de la qualité du tri à la collecte

Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue



Chaque année le service réalise des caractérisations des différentes tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri. Ces caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME sur 9 échantillons.

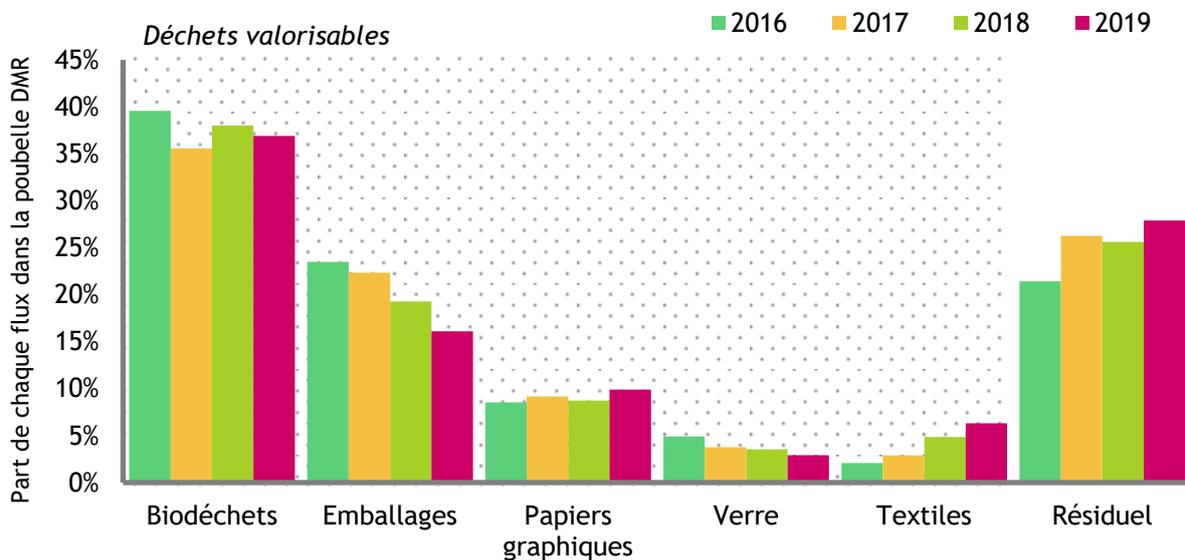
Le graphique ci-contre présente la composition moyenne de la poubelle bleue. En 2019, plus de moitié des déchets collectés dans la poubelle bleue devrait avoir été triée dans le bac des emballages et dans le bac des biodéchets. Il faut y ajouter près de 20 % du contenu qui relève de la collecte en apport volontaire verre papier et textile. Soit encore 72% des déchets valorisables présents dans la poubelle bleue.

Seul environ un tiers du contenu moyen de la poubelle bleue s'avère véritablement être du déchet résiduel.

Depuis 2016, une baisse très progressive de la part de déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste à capter.



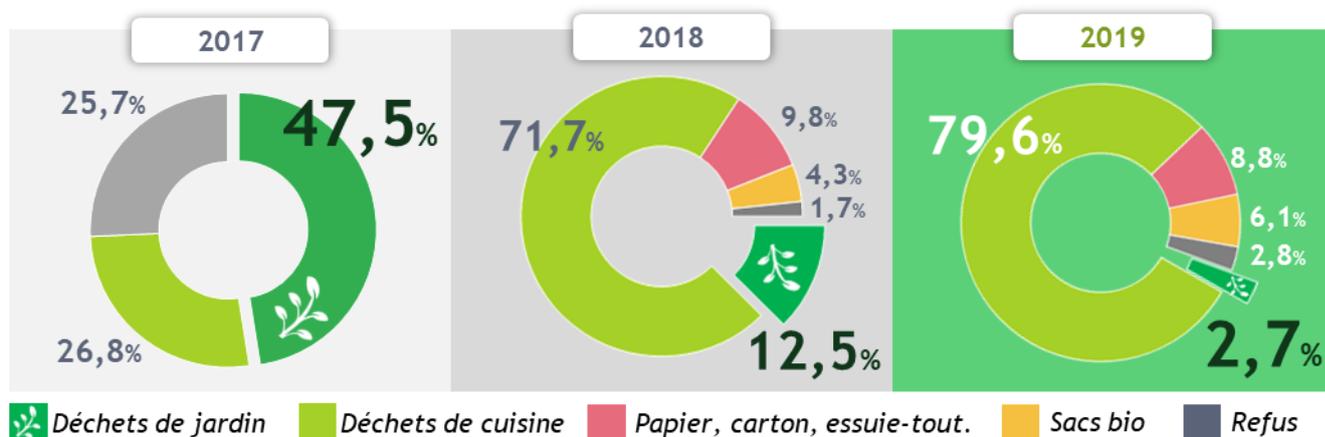
En 2019, 72% des déchets présents dans la poubelle bleue sont valorisables.



Cette mise en perspective sur quatre années permet de montrer l'efficacité conjuguée des stratégies d'extension des consignes de tri sur les emballages depuis 2016 et d'optimisation des fréquences de collecte, assortie du déploiement de la cuve réductrice sur les bacs verts entre 2017 et 2019. La part de ces deux flux dans les DMR est ainsi en réduction, ceci étant surtout significatif pour la part des emballages, dans un contexte de diminution des tonnages de DMR collectés.

Part des déchets vert dans la poubelle verte

Depuis 2017, une nette diminution de la part des déchets de jardin dans la poubelle verte est constatée. Celle-ci est liée en grande partie au déploiement des bacs à cuve réduite.



Attention : en 2017, les 25,7% grisé ne constitue pas uniquement les refus. Les papiers et sacs bio n'ont pas été séparés.

La composition moyenne de la poubelle verte, issue des caractérisations sur biodéchets effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME sur 7 échantillons, est la suivante :

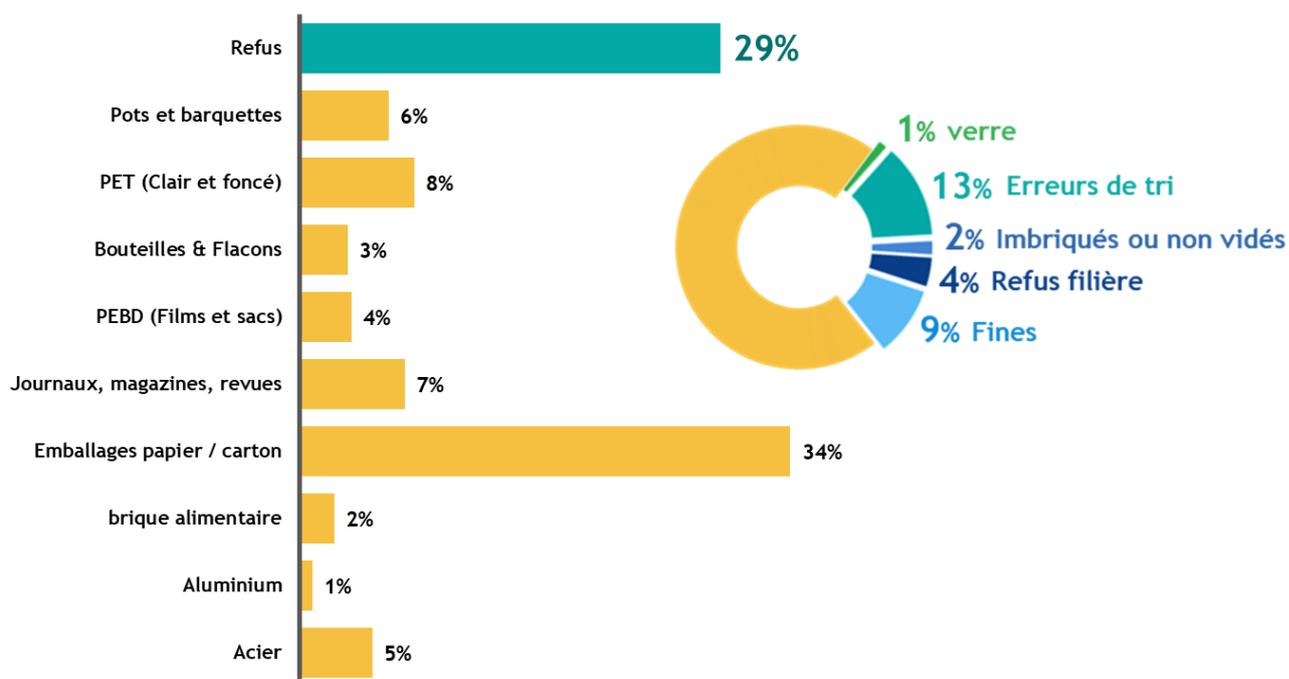
- La part de déchets fermentescibles dans le bac destiné aux biodéchets est supérieure à 90 %, avec une part de végétaux en nette diminution par rapport à 2018 (de 12,5 % à 2,7 %). Cette diminution est le fruit de l'optimisation des fréquences de collecte et de la mise en place de la cuve réductrice sur le bac vert. De fait, elle se mesure surtout sur les tournées concernées par cette politique d'optimisation.
- L'augmentation constatée sur la part des déchets alimentaires (de 71,7 % à 79,6 %) est également une résultante positive de cette modification du schéma de collecte.

Cette mise en perspective sur trois années permet de montrer l'efficacité de l'optimisation des fréquences de collecte combinée avec la mise en place de la cuve réductrice sur le bac vert dans 18 communes entre 2017 et 2019, plus Larmor-Plage sans abaissement de fréquence sur les DMR.

Les tonnages collectés ont d'abord baissé en 2018, du fait de la forte diminution de la part des végétaux, pour remonter en 2019 avec l'effet de l'espacement de la collecte des DMR induisant un geste de tri amélioré des déchets fermentescibles dans l'ensemble des foyers concernés.

Taux de refus au centre de tri

En 2019, les taux de refus sur le bac jaune atteignent 29%. Il s'agit du plus fort taux de refus depuis 2012, essentiellement dû à l'augmentation des petits emballages ou des « fines », partie trop fine pour être triés et valorisés.



Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de Citéo.

Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service. L'Agent de Suivi Qualité du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalle pour apporter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

Indicateurs de la qualité du tri en déchèterie

Évolution du ratio déchets non recyclables

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2019, les déchets non recyclables représentent 35% des déchets collectés hors végétaux et gravats. C'est 5 points de moins qu'en 2018.



En 2019, ce ratio s'est nettement amélioré sur l'ensemble des sites.

Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs :

- Montée en puissance des nouvelles filières de tri (notamment mobilier)
- Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie
- Sensibilisation accrue des usagers

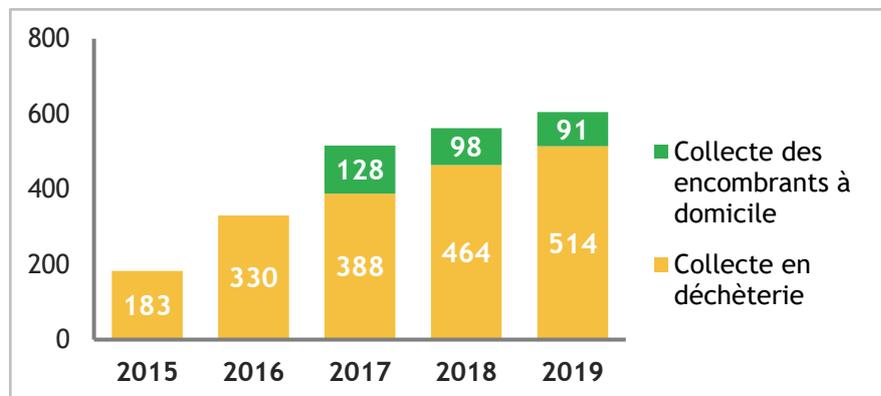
REEMPLOI

Au total en 2019, 201 tonnes d'objet ont été réemployées.

Le comptoir du réemploi

Tonnages d'objets collectés par le comptoir du réemploi

En 2019, près de 600 tonnes d'objets ont été collectés par le comptoir du réemploi, soit une augmentation de près de 7,7 % par rapport à 2018. Les tonnages sont en constante augmentation.



514 tonnes proviennent des locaux réemplois positionnés sur les 12 déchèteries continentales, ce qui représente 85% des apports.

Valorisation des objets collectés

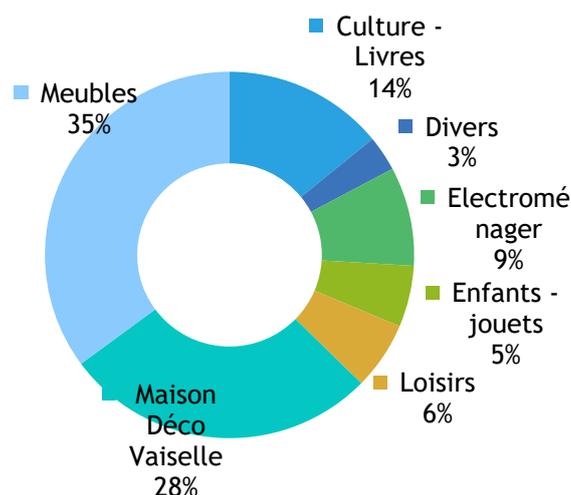
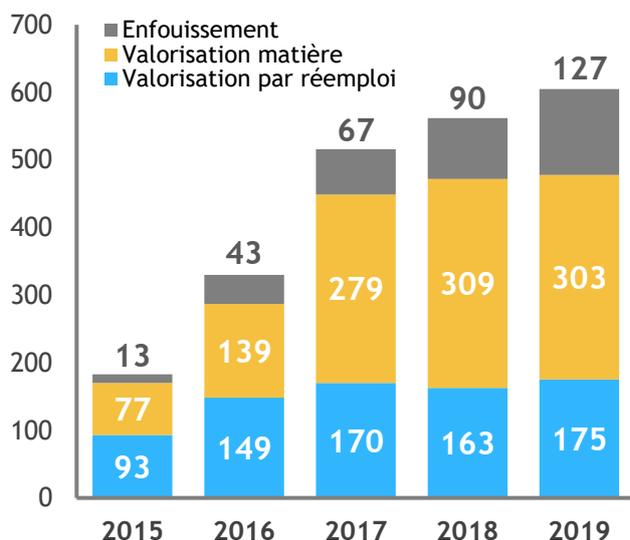
La valorisation se fait de deux manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente au Comptoir du Réemploi (principalement meubles, maison, déco, vaisselle et produits culturels)
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton)

79% des apports ont été valorisés en 2019, soit 478 tonnes.

En 2019, le taux d'objets réemployés augmente (+ 7%).

Depuis la création de la filière réemploi, le taux d'objets collectés enfouis ne cesse d'augmenter.

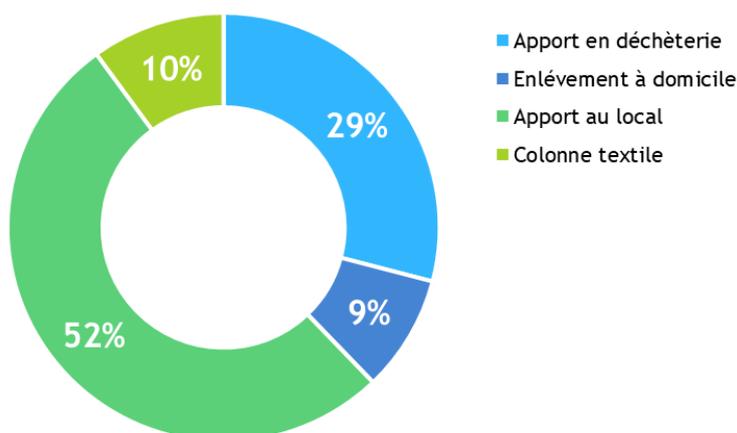


La majorité des objets réemployés sont des meubles et de la vaisselle et des éléments de décoration

La recyclerie Modern'Strouilh à Groix

Tonnages d'objets collectés par Modern'Strouilh

En 2019, environ 29 tonnes d'objets ont été collectés par Modern Strouilh.

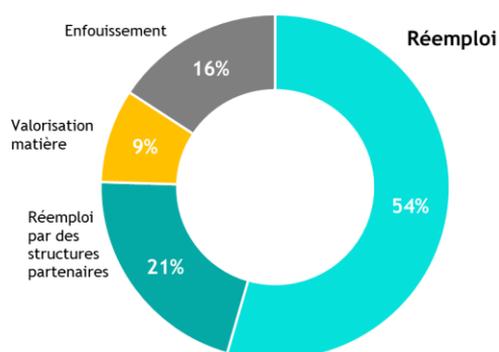


Plus de la moitié des objets collectés proviennent d'apports directs au local par les usagers.

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de trois manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente par modern Strouilh.
- Valorisation par réemploi par des partenaires de l'association (Book hémisphère, Rétritex Emmaus, médiathèque de Groix...)
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton)



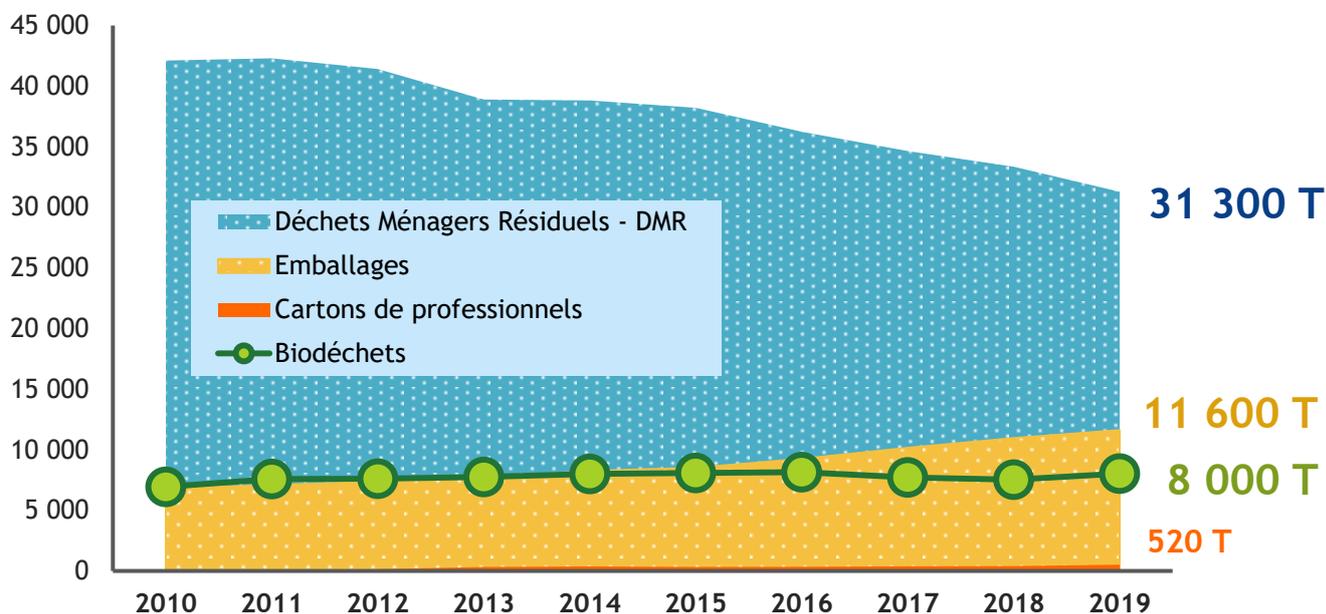
75% des apports ont été valorisés en 2019, soit 25,5 tonnes.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les tonnages collectés en porte à porte

En 2019, 42% des déchets collectés proviennent de la collecte en porte à porte (44% en 2018).



Depuis 2010, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets Ménagers Résiduels	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	31 278
Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	8 027
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	11 621
Cartons de professionnels	1 333		142	330	376	333	348	382	403	517

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels et de papier collectés,
- Augmentation des tonnages de biodéchets,
- Très forte augmentation des tonnages d'emballages depuis 2016.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

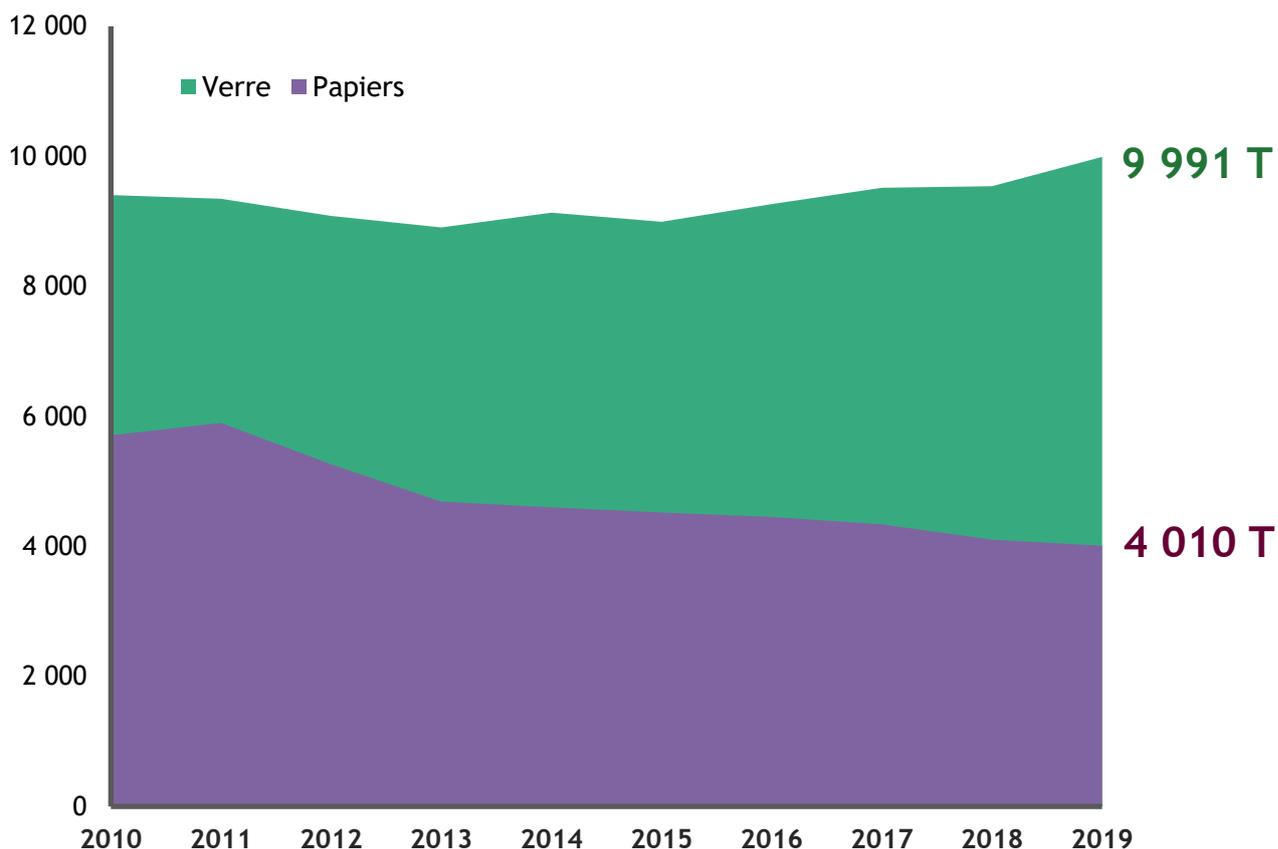
Les tonnages collectés en apport volontaire

En 2019, 12% des déchets collectés proviennent de la collecte en points d'apport volontaire (11% en 2018).

En 2019, près de 10 000 tonnes de verre et 4 000 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2018 :

- -2,3 % pour le papier,
- + 4,7 % pour le verre.

Depuis 2011 les tonnages de papier collectés sont en baisse.



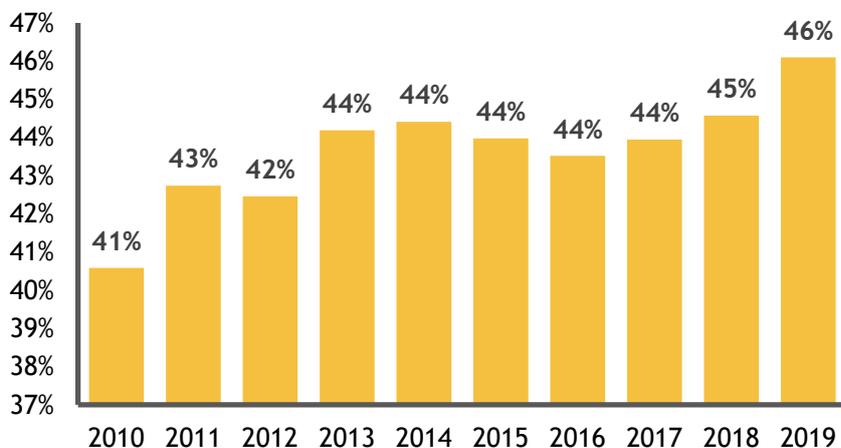
TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VERRE	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	9 991
PAPIERS	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE

Tonnage collecté en déchèterie

En 2019, 46% des déchets collectés proviennent des déchèteries. C'est 1% de plus qu'en 2018.

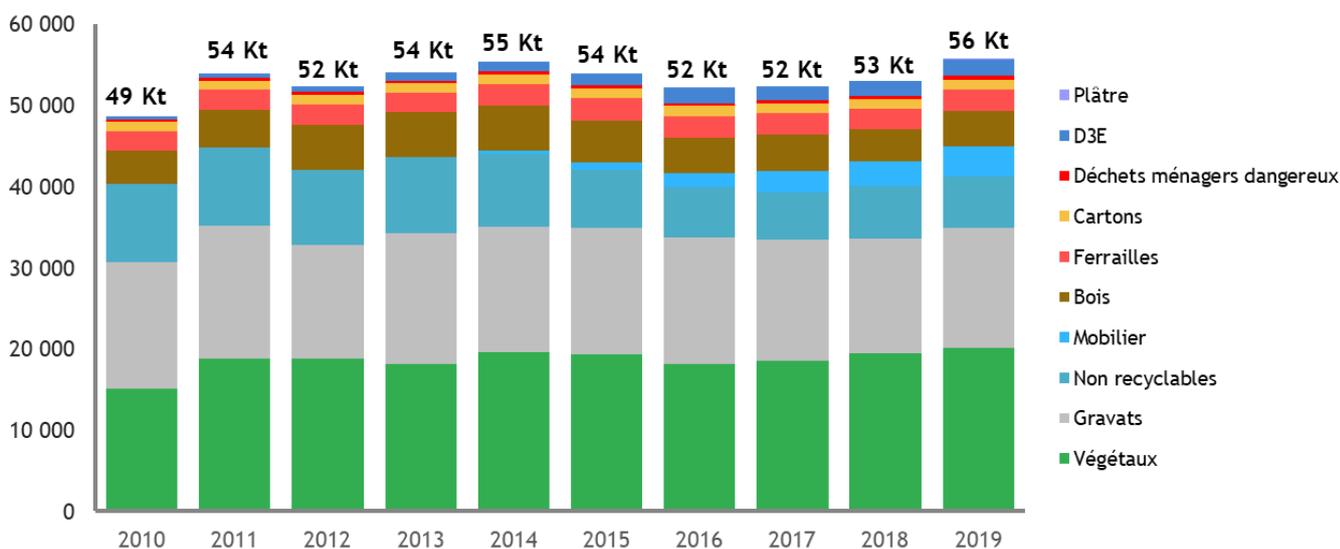
La part des déchets collectés en déchèterie est en constante augmentation depuis 2010.



Depuis 2018, la part des déchets issus des déchèteries est supérieure à la part de déchets issus de la collecte en porte à porte.

En 2019, près de 55 800 tonnes de déchets ont été collectées sur les 13 déchèteries du territoire. C'est 2 800 tonnes de plus que l'an passé, et c'est le plus fort tonnage collecté depuis 2010 en déchèterie.

Tonnage collecté (tonnes)



TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Végétaux	15 084	18 719	18 741	18 152	19 532	19 321	18 134	18 502	19 410	20 080
Non recyclables	9 548	9 615	9 308	9 337	8 908	7 139	6 107	5 889	6 555	6 350
Cartons	1 112	1 152	1 230	1 167	1 235	1 239	1 227	1 229	1 234	1 224
Bois	4 138	4 572	5 502	5 546	5 549	5 151	4 394	4 484	3 995	4 422
Ferrailles	2 405	2 488	2 547	2 439	2 545	2 651	2 667	2 671	2 487	2 642

Gravats	15 605	16 475	13 967	16 035	15 541	15 581	15 594	14 897	14 123	14 832
Déchets dangereux	260	309	312	333	350	377	368	376	401	431
D3E	471	565	686	1 043	1 162	1 480	1 925	1 726	1 830	1 950
Plâtre										243
Mobilier					453	947	1 746	2 565	2 953	3 607
TOTAL	48 623	53 895	52 293	54 052	55 275	53 886	52 162	52 339	52 988	55 781

Les apports les plus importants sont toujours les végétaux (36%) et les gravats (27%), les encombrants (11%). Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de mobilier continuent d'augmenter.

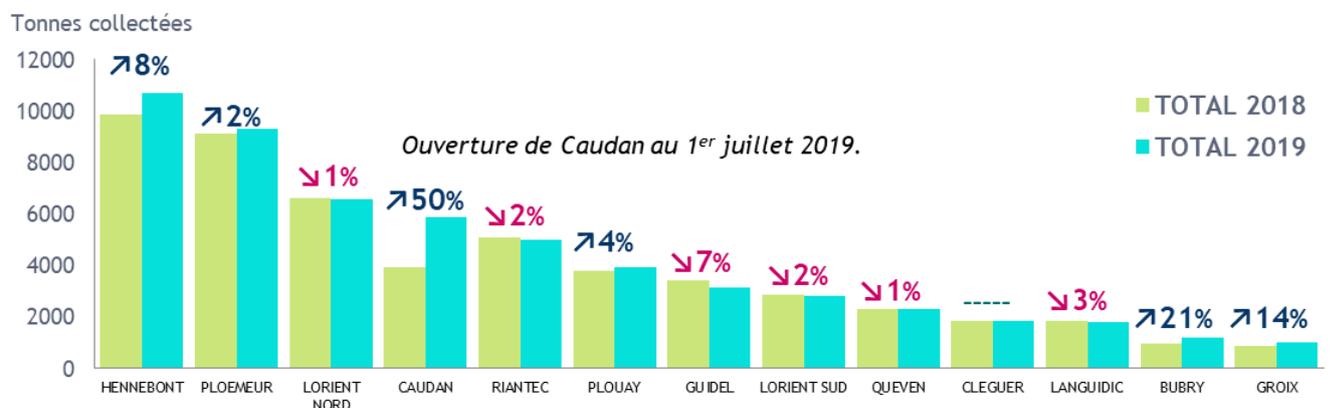
Tonnage collecté en fonction des sites

Hennebont est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2019. C'était déjà le cas en 2018. Depuis l'ouverture de la nouvelle déchèterie, les apports sur ce site sont en constante augmentation (+ 8% entre 2018 et 2019).

Ploemeur est la deuxième déchèterie la plus importante en termes de tonnage. Ici aussi les apports augmentent, mais plus faiblement qu'à Hennebont (+ 2%).

À Groix et à Bubry, les tonnages ont fortement augmentés cette année, probablement en lien avec l'activité des professionnels, autorisés sur ces 2 sites.

À Guidel, les apports tendent à baisser (- 7%). Le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire a diminué en 2019 et la déchèterie étant obsolète, les usagers préfèrent peut-être se rendre sur d'autres sites plus pratiques pour leurs dépôts.



À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités par compostage sur l'île).

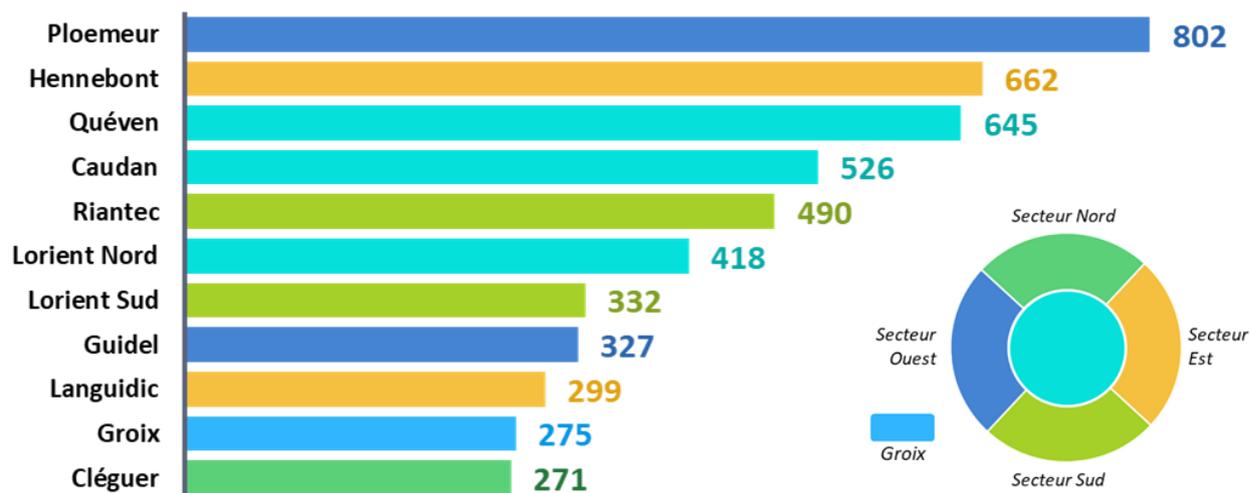
Fréquentation des déchèteries

Fin 2018, la Direction gestion et valorisation des déchets a acquis 4 compteurs de véhicules afin de les installer alternativement dans les déchèteries communautaires. Ces compteurs ont été installés dans 11 déchèteries pour des campagnes de comptage d'une durée de 2 à 3 semaines durant toute l'année 2019. Les 13 équipements ont enregistré environ 1,2 millions de passage en 2019.

Le nombre moyen de visites par jour varie en fonction des sites

Ploemeur apparaît sans conteste la déchèterie la plus fréquentée du territoire, avec en moyenne 800 véhicules par jour sur l'ensemble de l'année. Hennebont semble être la 2^{ème} déchèterie la plus fréquentée.

Quéven se place en 3^{ème} position, avant Caudan qui n'a réouvert qu'en juillet 2019. Lorient nord arrive seulement en 6^{ème} position, derrière Riantec.



Tous les sites voient leur fréquentation augmentée lors de la haute saison.

Néanmoins la hausse du nombre de visite est inégale entre les sites. Ploemeur voit le nombre moyen de véhicules par jour doubler entre la hausse et la basse saison. Les déchèteries d'Hennebont, Caudan, Lorient Nord et Lorient Sud enregistrent une hausse de 50% à 60% de la fréquentation entre haute et basse saison. Les autres sites sembleraient moins sensibles à l'impact de la saisonnalité.

Le nombre de visite par jour est très variable d'un jour sur l'autre

Sur l'ensemble des déchèteries, le nombre de visites par jour peut varier du simple au double, voire au triple d'un jour sur l'autre.

Le samedi ressort majoritairement comme le jour le plus fréquenté, plus encore en basse saison.

La modification des jours d'ouverture au 1^{er} avril 2019 a permis de rééquilibrer la fréquentation des sites. Le lundi était notamment l'un des jours les moins fréquentés sur l'ensemble des sites et particulier sur les déchèteries les plus grandes.

L'évolution du flux de véhicules au cours de la journée

Quels que soient le site et le jour étudié, une importante variabilité du nombre de véhicules est constatée. Ce flux et reflux est difficile à anticiper, même dans les créneaux horaires les plus fréquentés.

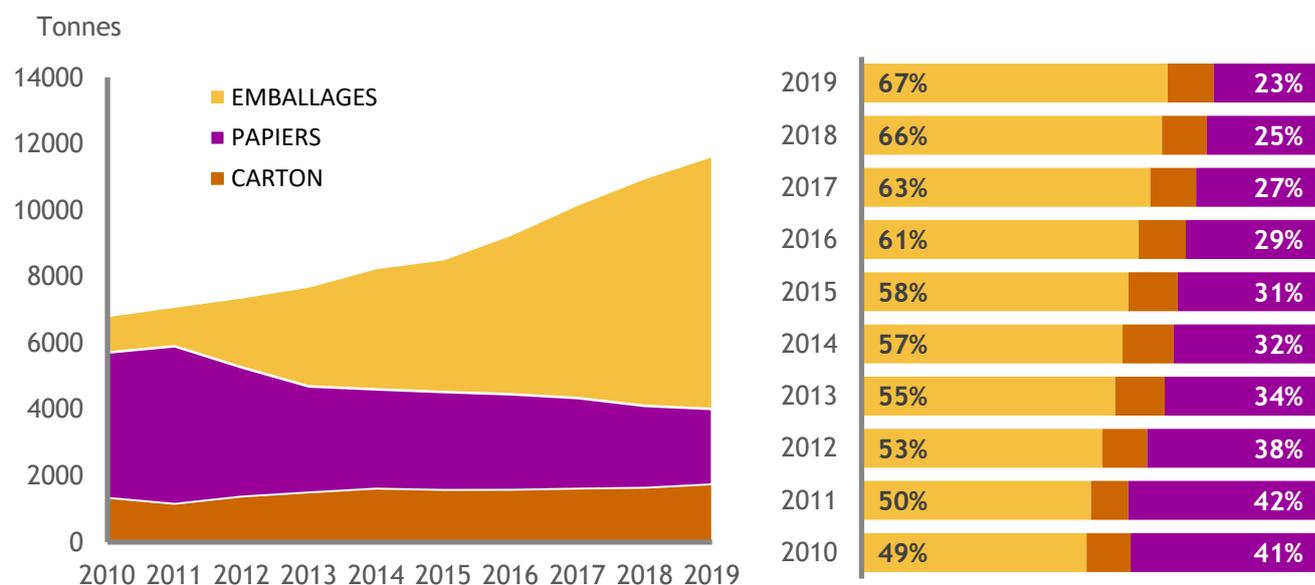
Sur l'ensemble des sites, certains créneaux horaires ressortent comme très fréquentés et d'autres très peu fréquentés. Nous pouvons constater un flux de véhicules important dès l'ouverture. Il semblerait que plus la belle saison approche, plus les usagers viennent dès l'ouverture et le matin. De plus, tous les comptages enregistrent une fréquentation très faible sur le créneau 12h-12h30. En hiver, la fréquentation est très faible sur le créneau 17h30-18h. Une hausse progressive de la fréquentation sur ce créneau est constatée à la belle saison.

LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

LA VALORISATION DES DECHETS TRIÉS AU CENTRE DE TRI

Les tonnages entrants au centre de tri

En 2019, le centre de tri a traité 17 372 tonnes de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit 4% de plus que l'année dernière.



Les emballages sont les déchets issus de la poubelle jaune (collecte en porte à porte). Les cartons sont issus à la fois de la collecte en porte à porte des professionnels et de la collecte en déchèterie. Les papiers journaux et magazines proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

Il est à noter une nette augmentation du flux emballages depuis 2016 en raison de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique.

La baisse des tonnages de papier se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

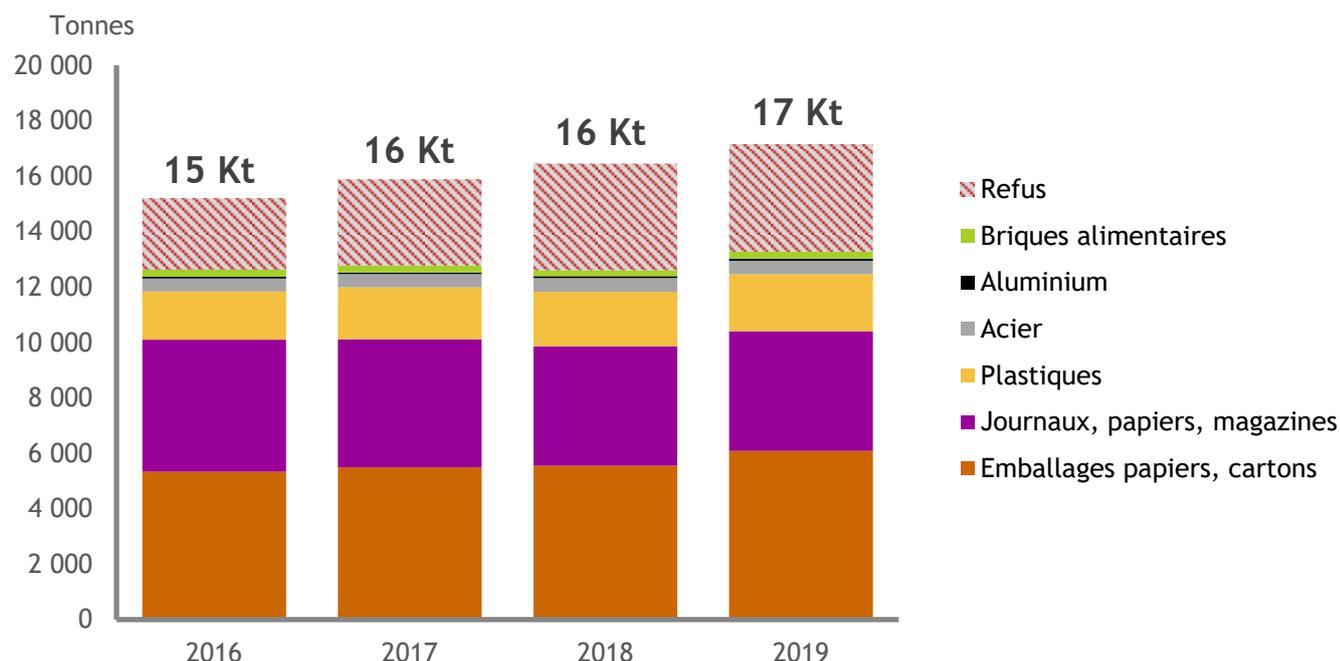
Le flux de carton est relativement stable, en légère hausse ces deux dernières années.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants depuis 2010.

TONNES / AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emballages	6806	7086	7365	7693	8247	8511	9248	10161	10959	11621
Carton	1 333	1 152	1 372	1 497	1 611	1 572	1 575	1 611	1 637	1 741
Papiers	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010
Total	13 848	14 137	13 999	13 879	14 459	14 604	15 276	16 111	16 699	17 372

Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les flux les plus importants sont les emballages cartonnés et les journaux, papiers et magazines, les « fibreux ».

Ces deux flux représentent à eux seuls 60% des matières valorisées issues du centre de tri.

Les refus de tri sont de plus en plus importants. Ils représentaient 17% en 2016 et représentent désormais 23% des flux issus du centre de tri (Le taux de refus comprend également les caractérisations effectuées sur le flux papier issus des collectes en points d'apports volontaires - et non seulement les taux de refus du bac jaune). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées depuis 2016.

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)				Évolution 2018/2019
	2016	2017	2018	2019	
Acier	471	479	497	486	-2%
Aluminium	66	53	66	80	+ 20%
Briques alimentaires	250	256	216	246	+ 14%
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	+ 10%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	--
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	+ 5%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	+ 1%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	+ 4%

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

LA VALORISATION DES BIODECHETS

Compost produit :



Les données ont été arrondies

Sur le continent, 8 027 tonnes de biodéchets ont été reçues en 2019. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR. 2 260 tonnes de structurant ont été ajoutées. Au total, 2 673 tonnes de compost ont été produites.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. Plus de 100 tonnes par an sont ainsi valorisées par Lorient Agglomération.



Figure 5 - L1-S.LOREC

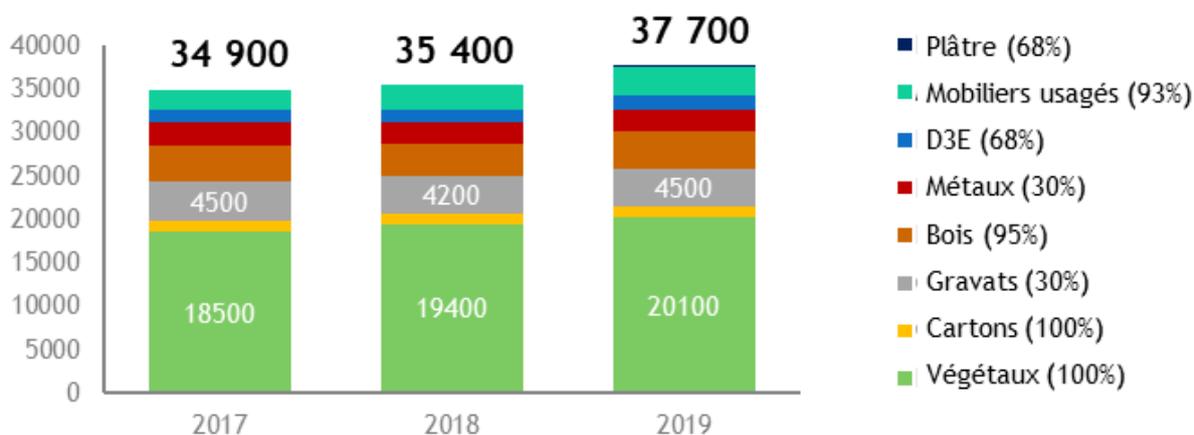
La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1^{er} octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi. La mise en sac semble susciter l'intérêt des utilisateurs car ce mode de conditionnement du produit présente des avantages en matière de confort d'utilisation, de transport et de stockage. En retour, l'ensachage et son packaging est un formidable vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri. 250 sacs, soit 3,5 tonnes ont ainsi été vendues.

Le refus de criblage s'élève à 1 210 tonnes en 2019, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

À Groix, Deux composts sont réalisés sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LA VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Tonnages valorisés sortant des déchèteries :



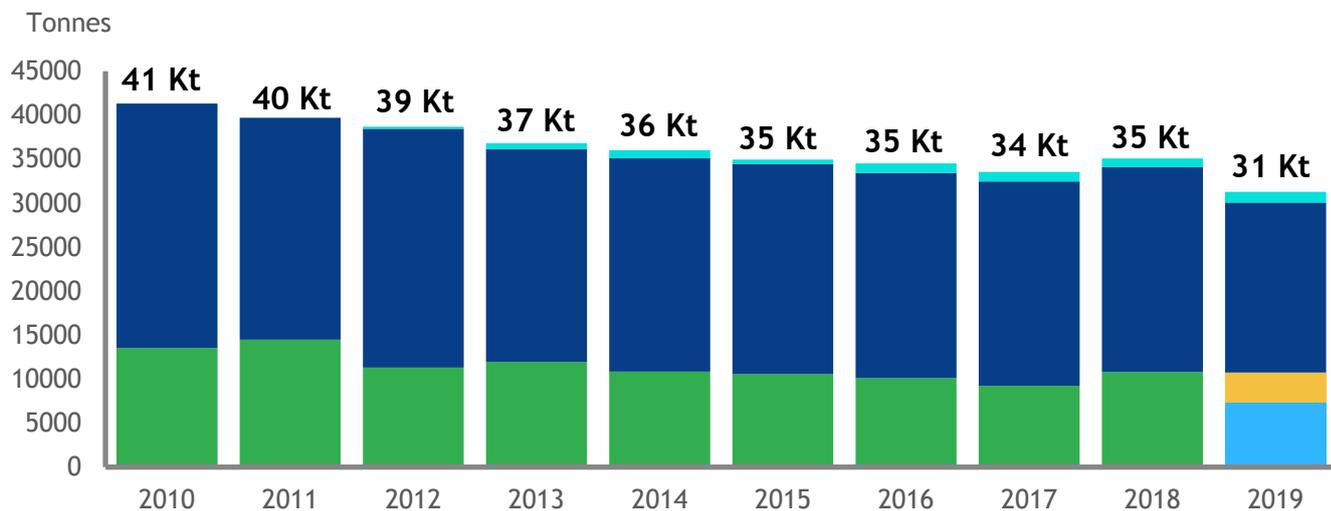
- tTaux de valorisation de chaque filière indiquées par les repreneurs (exemple : « Métaux 30% », les 70% restants étant d'autres matières telles que les plastiques, le bois, etc.)

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDnd de Kermat à hauteur de 18%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Recyclage matière
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière

LES DECHETS ENFOUIS AU CENTRE DE STOCKAGE DE KERMAT

Les déchets enfouis au centre d'enfouissement de Kermat sont :

- Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'unité de traitement biologique. Ces déchets sont appelés DUS (déchets ultimes stabilisés).
- Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées
- Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan)
- Les refus de compost



■ Déchets non recyclables + refus de tri ■ Déchets non recyclables ■ Refus de tri ■ DUS ■ Refus de compost

Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'est pas possible de dissocier les tonnages. En 2019, il est désormais possible de les dissocier.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2018 - 2019
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	14485	11305	11969	10851	10567	10118	9234	10826	10737	-1%
DUS	27794	25223	27156	24163	24245	23895	23326	23241	23257	19334	-17%
Refus de compost			237	699	929	499	1074	1079	1008	1228	22%
TOTAL	41328	39708	38698	36831	36025	34961	34519	33554	35091	31299	-11%

Le traitement des déchets par stabilisation permet de réduire le tonnage de déchet enfouis :

En 2019, le traitement par stabilisation a permis de perdre en moyenne 35% de la masse des déchets entrants (31% en 2018).

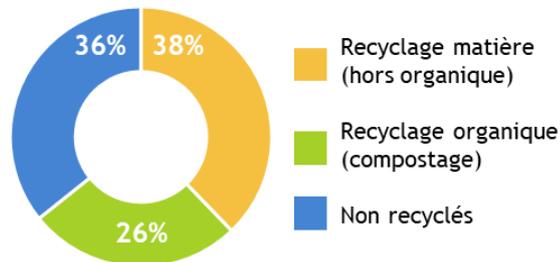
De plus les ferrailles sont également extraites. Ainsi, 290 tonnes de ferrailles ont été évacuées en 2019

Les refus de compost, quant à eux, ont augmenté entre 2018 et 2019.

LE TAUX DE VALORISATION MATIERE

En 2019, la valorisation matière des déchets collectés continue de s'améliorer pour atteindre un taux de 64,2%

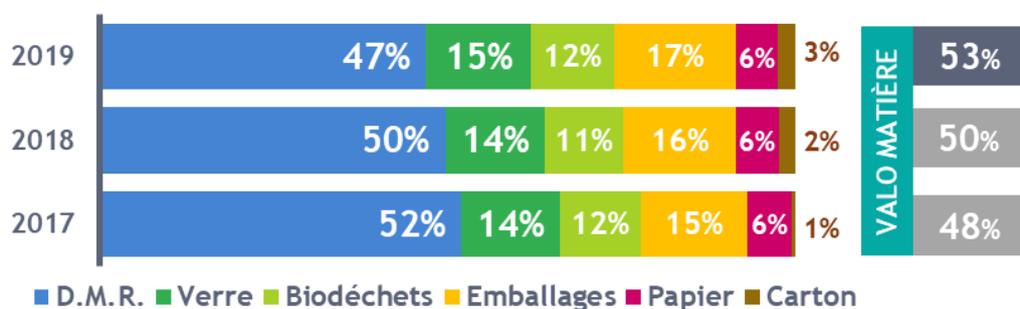
Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55%) et approche déjà de l'objectif 2025 (65%).



Les déchets valorisés sont recyclés (38%) ou composté (26%). 36% des déchets collectés ne sont pas valorisés.

Matières valorisables captées via les collectes de proximité

En 2019, le taux de matière valorisable captée via les collectes de proximité atteint les 53% !



Ce taux peut encore augmenter car une part importante de déchets valorisables se trouve toujours dans la poubelle bleue.

Matières valorisables captées en déchèterie

En déchèterie, le taux de valorisation augmente depuis 2010 (+ 11 points).





COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATION USAGERS

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI

ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DU TRI

L'information sur la qualité du tri aux administrés des 25 communes de Lorient Agglomération relève de l'action des 7 agents suivi qualité (ASQ) et de leur encadrant. Ces derniers sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services au quotidien.

ACTIONS LIÉES À L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES ADMINISTRATIONS

Campus zero dechet

Après deux années de projets tutorés, permettant de mettre en place le tri sélectif sur la fac de sciences, le service logistique de l'Université de Bretagne Sud (UBS) a pris le relai en déployant le même dispositif de corbeilles de tri au sein du centre de recherche et du Bâtiment Kerjulaude.



Ce déploiement du tri sélectif implique l'achat de nouvelles corbeilles mais également une réorganisation du travail effectué par le prestataire de ménage. Une demi-douzaine de bioseaux à bord plein a été fournie pour permettre le tri des biodéchets. L'association étudiante DDcalés a pris le relai de la sensibilisation au tri lors de la pause méridienne au sein de la fac de sciences au printemps 2019.

La qualité du tri sur les différents bâtiments ainsi dotés tend à s'améliorer même si des problèmes demeurent, par exemple la présence de matériaux composites dans les bacs emballages au centre de recherche.

Le levier de la redevance spéciale permet en complément du travail de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels de faire évoluer la dotation en bacs vers une réduction du flux DMR au profit des flux Emballages et Biodéchets.

En complément, l'UBS a développé d'autres filières de tri : papier (La Feuille d'Erable), D3E (Retrilog), végétaux (ESAT Kerhoas), mobilier (Etat), véhicules (Etat), téléphones (Bouygues), etc. Une action autour

de la valorisation des instruments d'écriture a été lancée mais le seul opérateur sur ce secteur, Terracycle, a fait savoir que son programme de recyclage était complet et qu'aucun nouveau point de collecte ne pouvait être ouvert en fin d'année 2019.

Projet tutoré : Promotion des contenants alimentaires réutilisables dans les commerces de proximité

Dans le cadre du partenariat entre Lorient Agglomération et l'UBS autour de la Licence « Sciences, écologie et société », un groupe d'étudiants de deuxième année s'est vu confier de réaliser une étude sur la mise en place de contenants réutilisables dans les commerces de proximité comme sujet de projet tutoré. Ce travail, réalisé au premier trimestre 2019 a consisté à réaliser un état des lieux des pratiques et des besoins des commerçants et usagers du territoire sur l'emploi des contenants réutilisables, sans aboutir à une mise en œuvre d'action.

À l'issue de ce projet tutoré, une des missions proposées est serait d'apporter de la visibilité aux commerces acceptant les contenants réutilisables (affiches, autocollants, référencement, etc.). Cette proposition est à approfondir par Lorient Agglomération sur le second semestre 2020.

Révision des dotations dans les équipements sportifs de la ville de Lorient

En concertation avec le service Cadre de vie de la ville de Lorient, une mise à jour de la dotation en bacs des équipements sportifs municipaux a été réalisée, avec l'objectif d'améliorer le tri sélectif par les usagers. 20 sites ont été diagnostiqués en binôme (agent suivi qualité + référent déchet de la ville) et la démarche a montré des résultats encourageants : 5 660 Litres de bacs DMR ont été retirés au profit de 1 340 Litres de bacs Biodéchets et 1 440 de bacs Emballages. Une réduction globale de la dotation de 2 880 Litres est observée. En revanche, la dotation de certains gros sites, comme le palais des sports de Kervaric, n'ont pas pu être revue du fait des réticences exprimées par les gestionnaires sur place, à la fois pour diminuer la dotation en DMR mais également pour introduire le tri des Biodéchets. Un travail complémentaire sera notamment à mener sur 6 de ces équipements pour débloquer la situation.

ACTIONS LIEES A L'EXEMPLARITE DANS L'EVENTUEL

Outre l'accompagnement renforcé auprès du Festival Interceltique, Lorient Agglomération accompagne les organisateurs d'événements associatifs, festifs, sportifs et culturels. Les principaux organisateurs accompagnés en 2019 sont : La Littorale 56 (Ploemeur-Guidel), Les Nocés Bretonnes (Inzinzac-Lochrist), le Grand Prix cycliste & la Bretagne Classique (Plouay), le FIGO (Groix), les Fêtes de Kerchopine (Cléguer), Les IUTades (Inzinzac-Lochrist)...

Par ailleurs, Lorient Agglomération met à disposition des jeux de points tri biflux ou triflux ainsi que des windflags, via la signature d'une convention de prêt à titre gracieux pour les organisateurs de manifestations. En 2019, Ce sont 36 rendez-vous - kermesses, fêtes locale, troc & puce, rendez-vous sportifs divers - qui en ont ainsi bénéficié pour un total de 166 jours de prêts cumulés.

Lorient Agglomération a également démarré un accompagnement spécifique des sociétés d'économie mixte gestionnaires d'équipements sportifs et culturels pour le compte de Lorient Agglomération :

- SEGEPEX, gestionnaire du parc des expositions (Lanester) et du palais des congrès (Lorient) : prêt de points tri et expérimentation sur le tri des biodéchets à l'occasion du championnat de France de tir sportif en janvier et du salon ITECHMER en octobre, diagnostic des pratiques de tri sur le palais des congrès et mise à l'essai du tri des biodéchets à l'occasion du séminaire des directeurs de centres hospitaliers (juin 2019), appui à la renégociation du contrat de reprise des DIB & emballages, animation d'une visite au centre de tri des emballages pour le personnel en poste sur les deux sites en décembre (12 participants) ;
- SELLOR, gestionnaire des ports et de Lorient La Base : engagement d'une réflexion sur la mise à disposition d'une dotation « Manifestations » pour faciliter l'organisation des nombreux événements au calendrier de cet organisme, en particulier sur Lorient La Base (projet à consolider en 2020 ou 2021).
- MAPL, gestionnaire d'Hydrophone & organisateur du festival Les Indisciplinés : accompagnement à l'entrée dans les locaux d'Hydrophone sur les besoins en dotation en bacs de tri et en corbeilles de tri dans les différents espaces du site (bureaux, studios, espace de diffusion).

Enfin la Direction Tourisme & Nautisme a sollicité la Direction Gestion & valorisation des déchets de Lorient Agglomération afin de préparer le règlement du nouvel espace événementiel K2 dont la gestion sera confiée en 2020 à la SEGEPEX en partenariat avec la SELLOR. Le travail a porté sur la dotation en bacs et sur les obligations faites aux organisateurs et prestataires de repas et de catering en termes de tri & de réduction des déchets.

Mise à jour, retraitage et diffusion des supports et dépliants

L'année 2019 a été marquée par les actions suivantes :

- Conception de 3 000 sacs de précollecte (pour les logements en habitat collectif) ;
- Mise à jour et diffusion des nouveaux dépliants « aide à l'acquisition d'un poulailler » & « aide à l'acquisition de couches lavables » ;
- Création et diffusion du dépliant « aide à la location d'un broyeur de végétaux » ;
- Création d'un diaporama comme support aux animations en salle sur le compostage domestique : il viendra compléter le jardin pédagogique attenant à la salle Adaoz, en cours de création.

Campagne exceptionnelle de collecte des fusées de détresse



Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les revendeurs de fusées de détresse destinés à la navigation de plaisance ont l'obligation d'assurer la collecte et le recyclage des engins de signalement des détresses maritimes en fin de vie sur la base du « 1 pour 1 » : pour tout achat d'un article neuf, l'ancien est repris.

Pourtant, les incidents liés au dépôt de ces engins pyrotechniques de signalement de détresse maritime en déchèterie ainsi que dans les bacs collectés en porte à porte ou même les points d'apport volontaire constituent une menace pour les agents et salariés chargés de la collecte & du traitement des déchets comme pour les installations (départs de feu). Afin de favoriser le déstockage, l'éco-organisme APER PYRO a organisé une collecte exceptionnelle en partenariat avec Lorient Agglomération, la SELLOR, la Région Bretagne, et plusieurs autres partenaires institutionnels et de la filière du nautisme. Cette collecte a été organisée en Morbihan du 24 au 30 juin 2019. Sur le territoire de Lorient Agglomération, un

accompagnement renforcé a été assuré pour garantir le succès de cette opération. Ainsi, 12 professionnels de l'accastillage ont participé à l'opération sur le territoire communautaire et bilan morbihannais est de 4 109 kg fusées collectées en 2019 (7 624 kg en 2017).

Sensibilisation des hébergeurs touristiques

La mobilisation des hébergeurs touristiques au tri & à la réduction des déchets, mais également la promotion de l'écolabel européen font l'objet d'un cycle de rendez-vous organisés par la Direction Tourisme & Nautisme et la Direction Gestion & valorisation des déchets de Lorient Agglomération.

A la suite de la matinée de présentation de l'Ecolabel Européen par l'ADEME, organisée à la Maison de l'Agglomération à l'automne 2018, une vingtaine d'hébergeurs du pays de Lorient ont participé à une matinée d'information au palais des congrès en fin de saison, le 25 septembre. Un point sur la politique de tri et la redevance spéciale a été proposé. Il sera suivi en 2020 par une visite pédagogique sur l'ISDND de Kermat et par une journée consacrée au compostage et au jardinage naturel.

Compostage en pied d'immeuble & en jardins familiaux

Outre le composteur collectif du quartier Polygone-Frébault à Lorient inauguré en mars 2019, Lorient Agglomération poursuit l'accompagnement aux pratiques de recyclage des biodéchets et des végétaux sur plusieurs sites de jardins partagés et de jardins familiaux :

- Oasis de Kerihouais à Hennebont : suivi et retournement annuel du composteur collectif ;
- Jardins de Malachappe à Hennebont : suivi du compostage individuel et projet de fourniture de réserves d'eau ;
- Jardin « Bellevue sur le jardin » et jardin partagé de Kerfréhour à Lanester : suivi ponctuel des pratiques de compostage et de paillage.

PARTICIPATION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EMBLEMATIQUES EN 2019

Lorient Agglomération coordonne deux événements emblématiques impliquant fortement sa Direction Gestion & valorisation des déchets :

Semaine pour les alternatives aux pesticides 2019

D'envergure internationale, ce rendez-vous est coordonné localement par l'unité GEMAPI intégrée à la Direction Environnement & Développement Durable de Lorient Agglomération en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, avec une approche articulant le thème de la biodiversité et du jardin au naturel avec celui du recyclage des végétaux au jardin (triptyque : broyage, paillage, compostage). En 2019, ce sont environ cinquante animations variées qui se sont ainsi déroulées sur le territoire communautaire et la vallée du Scorff : conférences, ateliers cuisine, ciné-débat, sorties « plantes sauvages », atelier jardinage... On dénombre plus d'une vingtaine de partenaires et prestataires : associations, communes, jardineries, etc. La fréquentation des rendez-vous est estimée à plus de 1 400 participants et plus de 550 élèves sensibilisés dans les écoles par les associations MAVD et Art & Nature (sur toute la vallée du Scorff). La Direction Gestion & valorisation des déchets a été associée sur différents temps de sensibilisation et de distribution de compost et de broyats.

Semaine de réduction des déchets

L'édition 2019 de la Semaine de réduction des déchets s'est déroulée du 16 au 24 novembre et a bénéficié d'une labellisation par l'ADEME. Ont été proposés les animations et rendez-vous suivants :

- portes ouvertes « grand public » au centre de tri des emballages et aux ateliers de la recyclerie : 160 visiteurs ;
- portes ouvertes « grand public » à l'ISDnd de Kermat : 50 visiteurs ;
- portes ouvertes « agents de Lorient Agglomération » sur le centre de tri & l'ISDnd de Kermat : 60 participants sur deux ½ journées ;
- lancement des ateliers du savoir-faire (nouvel équipement au sein des ateliers de la recyclerie) : 35 participants (sur une jauge de 40) sur l'ensemble des 4 ateliers proposés ;
- exposition « #365 unpacked » d'Antoine Repessé à la Cité de la Voile (1 semaine) puis dans le hall d'accueil de la Maison de l'Agglomération (fréquentation non quantifiée) ;
- animation de deux conférences « Réduction des emballages, le territoire en actions » & « Réduction des emballages, place à l'innovation » à la Cité de la Voile dans le cadre du retour de la mission « Micro-plastiques » de la fondation Tara Océan : 200 participants ;
- organisation d'un concours « Quand nos déchets deviennent des trésors » : 55 photos pour 32 participants.
- opération « Laisse parler ton cœur » visant à collecter des jouets destinés au réemploi : 565 kg collectés (hors Groix) contre 267 pour la première édition en 2018.

AUTRES ANIMATIONS RÉALISÉES EN 2019

Visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets

En 2019, Lorient Agglomération a renforcé sa capacité d'accueil de visites pédagogiques sur les sites de traitement des déchets, d'une part avec la mise en service routinière du parcours pédagogique sur l'ISDnd de Kermat, d'autre part par l'accueil d'un jeune en mission Volontariat service civique à qui il a été proposé l'animation de visites, en binôme avec les agents suivi qualité ou en autonomie.

Le parcours pédagogique sur l'ISDnd de Kermat = 140 visiteurs, auxquels il faut ajouter les 50 participants aux portes ouvertes lors de la SERD en novembre, et les 5 classes inscrites dans le cadre du programme d'éducation au développement durable de Lorient Agglomération.

Animations « compost & paillage »

En dehors des événements emblématiques tels que la Semaine pour les alternatives aux pesticides, Lorient Agglomération propose des distributions de compost, complétées lors de certains rendez-vous par la mise à disposition de broyats de végétaux (fournis par le service environnement de la Ville de Lorient).

Autres types d'animations

Ponctuellement, le service de prévention et de suivi de la qualité du tri intervient devant certains publics afin de diffuser des messages de sensibilisation. 5 animations ont ainsi eu lieu devant des groupes de 20 à 40 personnes, à l'initiative de la ville de Lorient, de la Maison de quartier de Bois du Château ou encore du cinéma Le Vulcain à Inzinzac-Lochrist.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Pour cela, 4 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2018/2019, ainsi que deux circuits de visites pédagogiques :

- « Mon écoles Zéro déchet » (6 classes - 147 élèves),
- « Compostage et jardinage au naturel » (4 classes - 81 élèves),
- « Tri, recyclage et réduction des déchets » (8 classes - 236 élèves),
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire » (7 classes - 165 élèves),
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » (19 classes - 533 visiteurs, accompagnateurs compris),
- « Visite de l'ISDnd de Kermat » - animation en régie (5 classes - 132 visiteurs, accompagnateurs compris).

En 2018-2019, ce sont 1 294 élèves (et adultes accompagnateurs) qui ont donc bénéficié de ce programme d'animations. Il faut y ajouter, dans le cas particulier du dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire, le nombre d'élèves touchés par la démarche impliquant les restaurants scolaires, mutualisés entre plusieurs établissements. Ainsi, ce sont les convives issus de 7 écoles élémentaires, mais également de 6 maternelles qui ont pu bénéficier des actions mises en place, d'une part par les professionnels de la restauration, de l'autre par le biais d'une sensibilisation proposée aux classes pilotes, soit environ 1 130 convives.

Lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école

L'année scolaire 2018-2019 a constitué la phase 2 du programme cofinancé par l'ADEME. Le bilan sur deux années en regard des objectifs fixés dans la convention avec l'ADEME est ainsi le suivant :

Réaliser un travail de fond de lutte contre le gaspillage alimentaire en mobilisant toute la chaîne, de la production en cuisine jusqu'à la consommation par les enfants : cet objectif a été globalement atteint grâce une action pédagogique assurée au sein des classes pilotes, essayant auprès de l'ensemble des établissements et restaurants associés et articulée à un diagnostic assorti d'un plan d'actions privilégiant les résultats visibles à court terme au sein des pôles de restauration. Les actions de sensibilisation réalisées par les classes pilotes ont été variées. Et les plans d'action initiés au sein des restaurations ont dans certains cas prolongé le travail engagés au sein des cuisines et dans d'autres ont permis d'engager une réflexion sur la réorganisation de la pause méridienne, voire d'améliorer le confort des convives en salle (nouveau mobilier, traitement acoustique). Dans les nombreux cas de liaison froide semi-déléguée, le plan d'action a conduit à optimiser les commandes passées au prestataire. D'une façon générale, des actions simples sur le pain ou sur la taille des assiettes (« petite faim » / « grande faim ») ont facilement été mises en place avec une communication adaptée.

Rechercher un objectif de 25% de réduction des aliments non consommés en jetés : cet objectif a été partiellement atteint avec une réduction moyenne de près de 30% en phase 1 et d'environ 20% en phase 2. Cette atteinte partielle est compensée, notamment en phase 2, par des ratios de gaspillage globalement inférieur à la moyenne nationale pour ce type de restauration.

Sensibiliser les élèves, le personnel de restauration et les élus des communes concernées aux enjeux du gaspillage alimentaire : cet objectif a été globalement atteint avec une sensibilisation effectuée dans le cadre des ateliers en classe pour les classes pilotes et dans le cadre des temps collectif avec les personnels de restauration et les élus.

Toucher environ 30% des écoles élémentaires du territoire sur les deux ans : cet objectif n'a pas été atteint avec seulement 18 écoles élémentaires mobilisées sur 92, soit environ 20%. Toutefois, ce sont quand même 37 établissements différents desservis (publics et privés, de la maternelle au collège) pour plus de 3 500 couverts par jour qui ont bénéficié, directement ou indirectement, du programme conduit dans le cadre de la convention avec l'ADEME.

Intégrer des actions de prévention du gaspillage alimentaire de manière pérenne dans le fonctionnement des restaurants scolaires tant du côté des convives que du côté du personnel de restauration : cet objectif a été partiellement atteint car, si les actions engagées au sein des pôles de restauration ont vocation à perdurer, notamment dès lors qu'elles impliquent une réorganisation de la pause méridienne ou des investissements matériels, il apparaît que la dynamique peut vite retomber notamment en termes de sensibilisation des convives si l'animation, articulée entre le monde éducatif et le monde périscolaire, n'est pas assurée. Or, la mobilisation des enseignants dépend des choix thématiques faits chaque année, de l'énergie et du temps disponibles. De même, le personnel périscolaire, parfois en effectif limité, peut être tenté de se concentrer sur la gestion du quotidien et ne pas investir les questions alimentaires. C'est notamment ce qui ressort de certains témoignages apportés à l'occasion du temps collectif de mi-parcours lors de la phase 2.

LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS

INDICATEURS DE SATISFACTION DES USAGERS

Menée en fin d'année 2018 auprès des habitants des 25 communes de l'Agglomération, l'enquête sur la qualité de service de la collecte, du tri et du traitement des déchets fait apparaître un taux de satisfaction plutôt élevé envers le service. 1741 habitants ont répondu à l'enquête.

> **83 % des personnes sont satisfaites de la collecte à domicile de leurs poubelles** (fréquence, rangement des poubelles suite à la collecte, sécurité...)

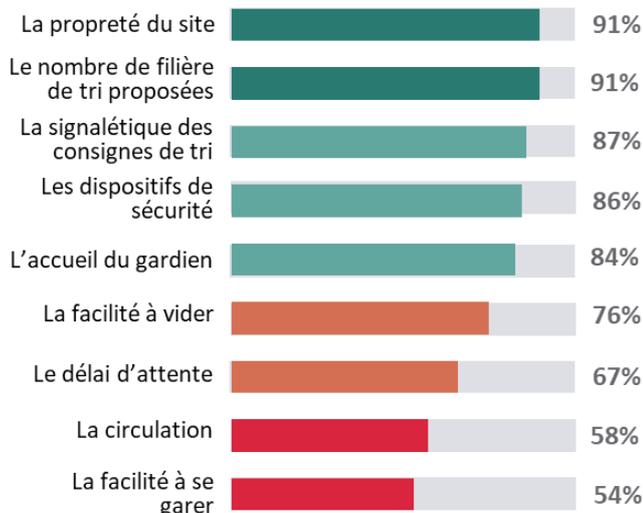
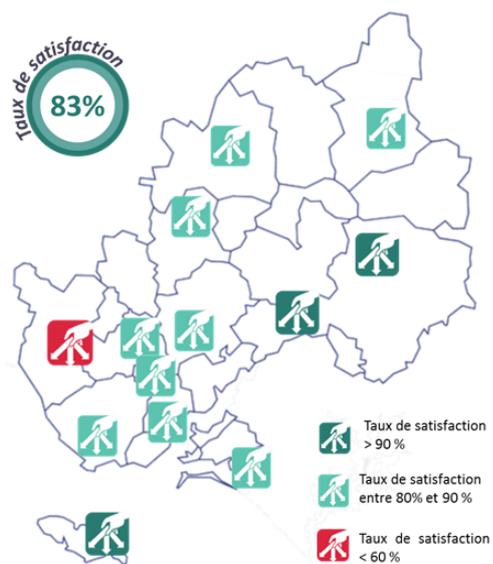
Le taux de satisfaction était un peu plus faible pour la collecte de la poubelle jaune, notamment pour les habitants des communes pour lesquelles les emballages sont collectés tous les 15 jours qui ont mentionné que la fréquence de collecte leur paraissait trop faible par rapport au volume de déchets. En réponse à cette problématique, Lorient Agglomération propose si nécessaire de mettre à disposition un bac plus grand.

Par ailleurs, un certain nombre d'habitants précurseurs des communes littorales ont proposé un abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue comme suggestion d'amélioration du service (12% des réponses).

> **95,7 % des habitants déclarent utiliser les conteneurs d'apport volontaire pour y déposer le verre, les papiers et les textiles et 92,8 % des personnes sont satisfaites du dispositif** (nombre, localisation, signalétique...)

Les habitants souhaiteraient davantage de points d'apports à proximité de leur domicile et plus de propreté.

> **83,3 % des personnes sont satisfaites du service apporté par les déchèteries** (accueil, propreté, sécurité...)



La problématique la plus récurrente en déchèterie concerne l'accessibilité.

Lorient Agglomération a identifié des espaces à repenser dans certaines déchèteries. Des améliorations ont été apportées dans les deux dernières déchèteries récemment aménagées, à Hennebont et Caudan, où l'accessibilité donne pleine satisfaction. À la déchèterie de Ploemeur, une nouvelle voie de sortie permet depuis peu de désengorger l'accès au dépôt de végétaux. Enfin, la construction d'une nouvelle déchèterie à Guidel est programmée pour une ouverture en 2021.

> **80 % des personnes sont satisfaites du service d'accueil téléphonique au numéro vert (0 800 100 601).**

La principale problématique pour les usagers restent la difficulté à joindre le N°VERT, très régulièrement saturé. Lorient Agglomération incite les usagers à utiliser davantage le site internet et les formulaires de contact spécial déchets

> **86,3 % des personnes sont satisfaites de l'information donnée sur les déchets**

Lorient Agglomération dispose de plusieurs canaux de communication avec les usagers. Notamment le site Internet de Lorient Agglomération qui permet d’avoir toutes les informations nécessaires sur la collecte et le tri des déchets : calendrier de collecte personnalisé, horaires et localisation des déchèteries, vente de composteurs, distribution de compost, rattrapage des jours fériés...

INDICATEURS DE TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS DES USAGERS

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitement sont analysés à partir de la base de données du logiciel GESBAC utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers. (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour être transmises et traitées

Analyse quantitative

Nombre de demandes des usagers par mois

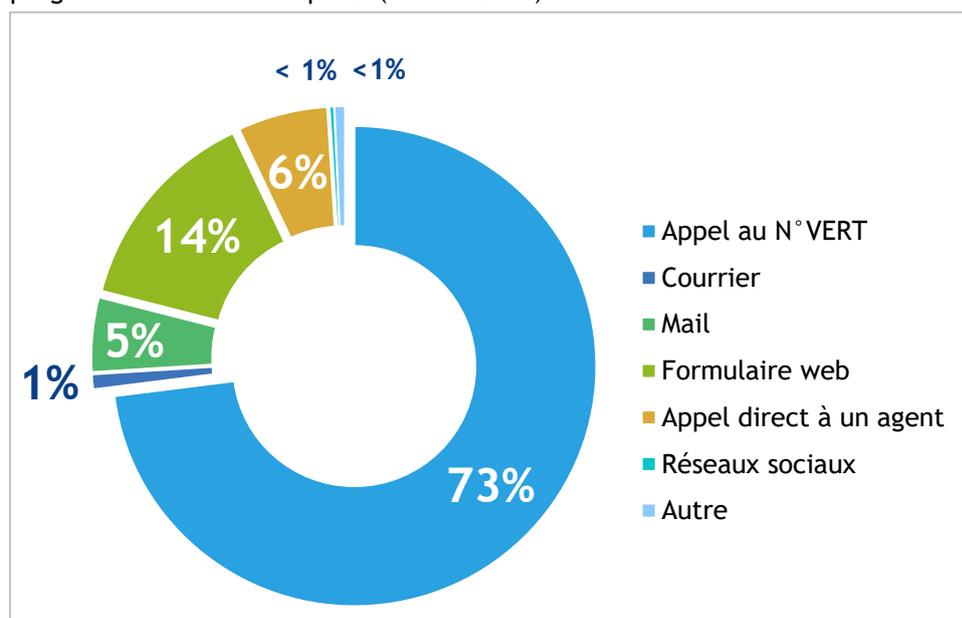


Au total, le service a enregistré 10491 demandes de la part des usagers, soit une moyenne de 42 demandes par jour.

Les demandes des usagers croissent nettement lors de la saison estivale.

Les différents canaux utilisés par les usagers

Le canal favorisé par les usagers pour solliciter le service des déchets reste indéniablement le téléphone au Numéro Vert (74% des demandes sont exprimées par via ce canal). L’utilisation des formulaires prend progressivement de l’ampleur (14% en 2019).

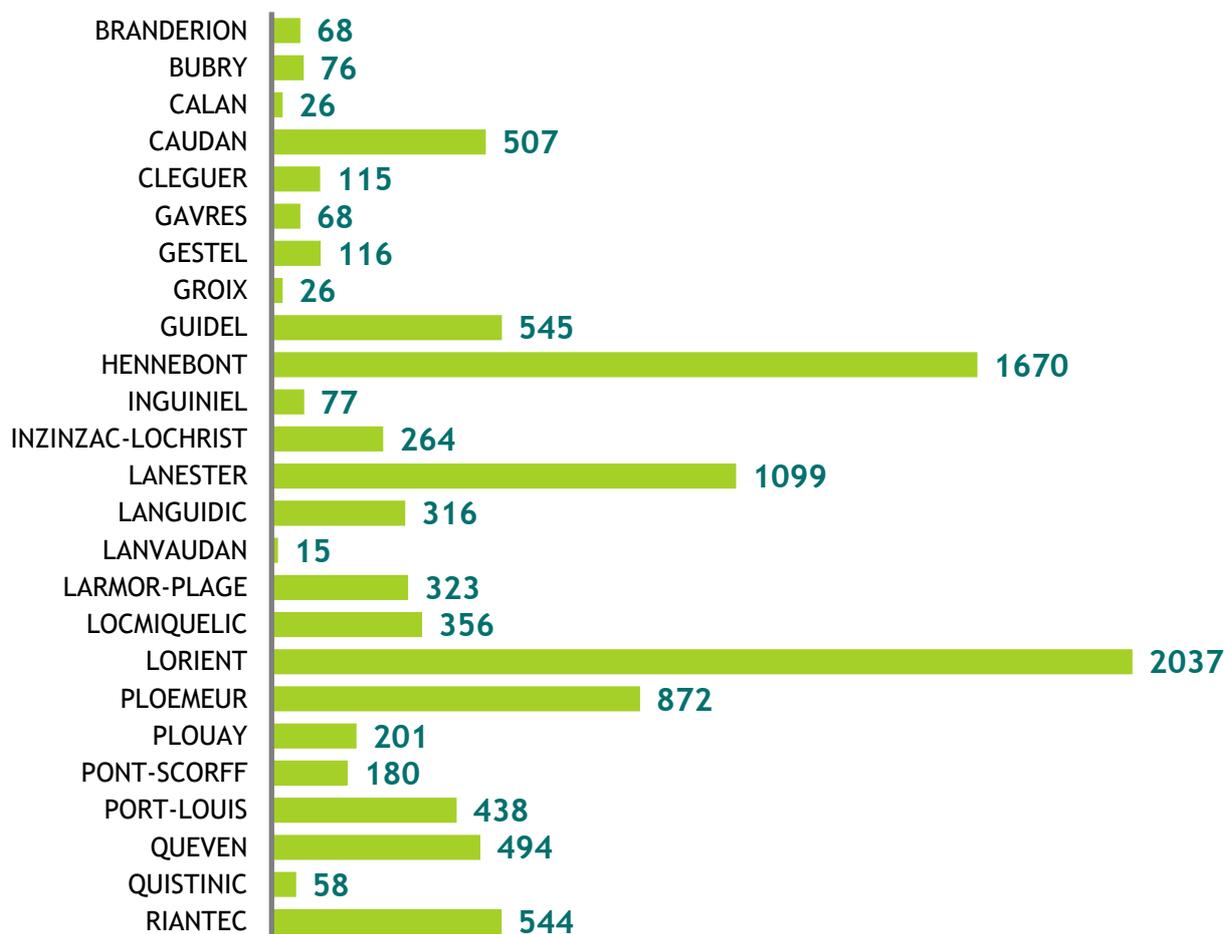


En 2019, 7344 tickets ont été créés par les agents du N°VERT suite à une demande des usagers. Le nombre d’appel total n’est pas comptabilisé mais il est estimé que seulement 1 appel sur 3 générerait un

ticket. Pour les autres demandes, les agents d'accueil sont en capacité de répondre directement à l'utilisateur sans solliciter l'exploitation (horaires des déchèteries, numéro du service de collecte des encombrants à domicile, règle relative aux jours fériés, etc.) Ainsi, le N°VERT recevrait environ 20 000 appels par an, soit une moyenne de 90 appels par jours.

De plus, 1050 tickets sur l'année sont créés non pas à la suite d'une demande des usagers, mais à la suite d'une remontée des agents de terrain, d'un constat sur le terrain ou d'une caractérisation anormale (erreurs de tri très importantes sur un secteur).

Nombre de tickets créés par commune



Rapporté aux nombre d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2019 viennent des communes d'Hennebont, Port-Louis, Riantec et Locmiquélic. Ces demandes sont liées à l'abaissement de la fréquence de collecte sur ces 4 communes. Au prorata du nombre d'habitant, les habitants de la commune de Gâvres sollicitent également davantage le service que les autres communes.

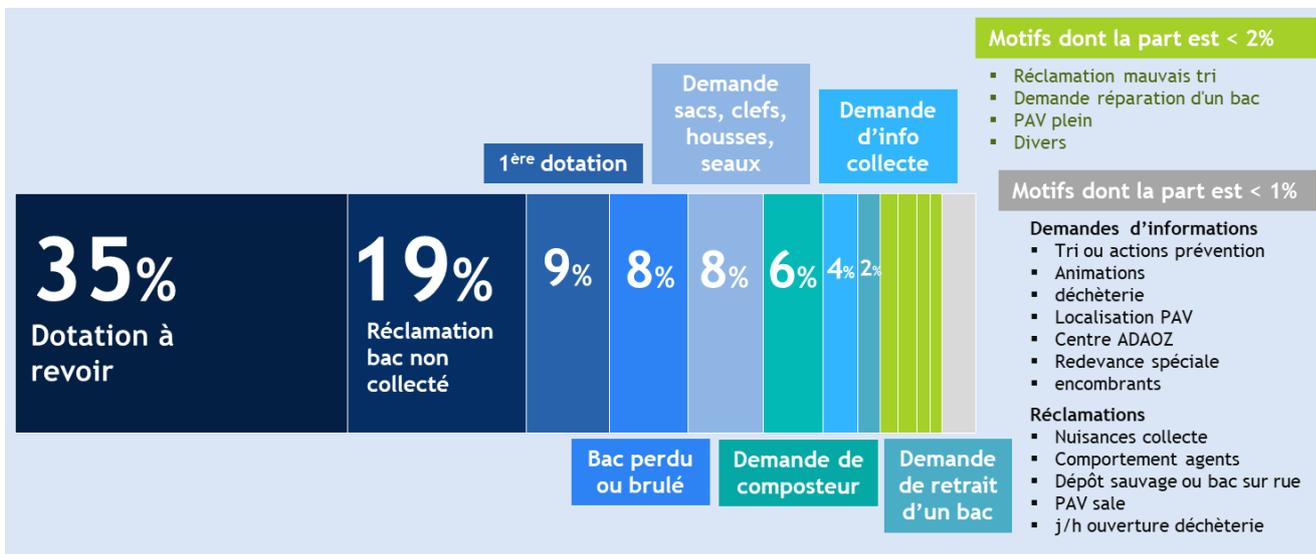
Statut des tickets au 6 janvier 2020

96% des tickets sont clôturés.

Les autres tickets sont toujours en attente ou ont été classés obsolètes.

Motifs de sollicitation

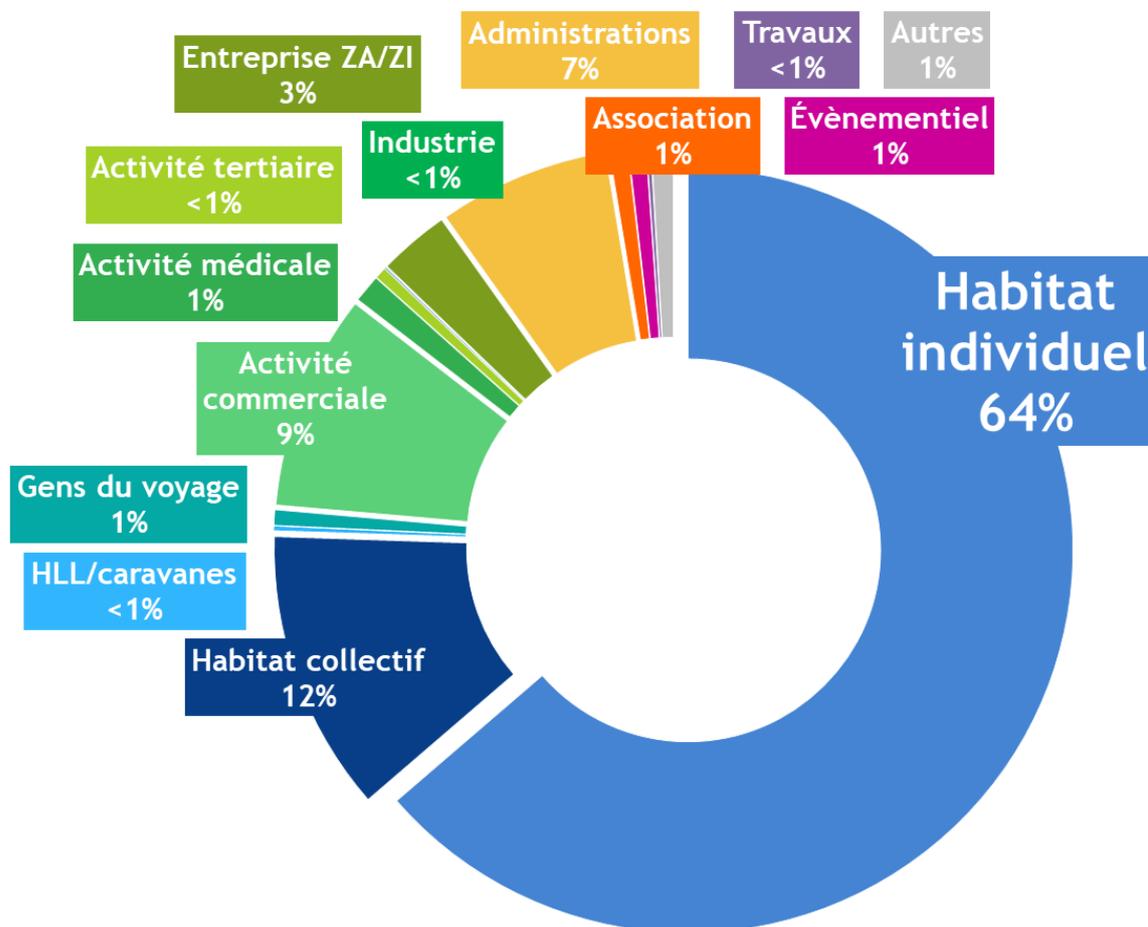
Le principal motif de sollicitation est la demande de changement du volume du bac. Cette forte demande est à lier avec la politique d'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue menée sur le territoire depuis 2017. 1/5^e des sollicitations concerne une réclamation pour un bac non collecté.



66% des tickets sont traités par le service prévention et qualité du tri. 22% sont traités par le service collecte. 10% sont traités directement par le service maintenance et livraison des bacs (sachant que 60% des tickets traités par le service prévention et qualité du tri génère un ordre de service pour l'unité maintenance et livraison des bacs). Enfin, environ 1% des tickets GESBAC concernent la redevance spéciale et le service déchèterie. Ces 1% ne sont pas représentatifs des échanges réels avec les usagers. En effet, concernant la redevance spéciale, la majorité des demandes sont traitées directement par les agents en charge sans passer par le logiciel de suivi. De même, l'unité déchèterie utilise très peu le logiciel et beaucoup d'échanges sont réalisés par mail, sans suivi possible actuellement.

Type d'activités concernées

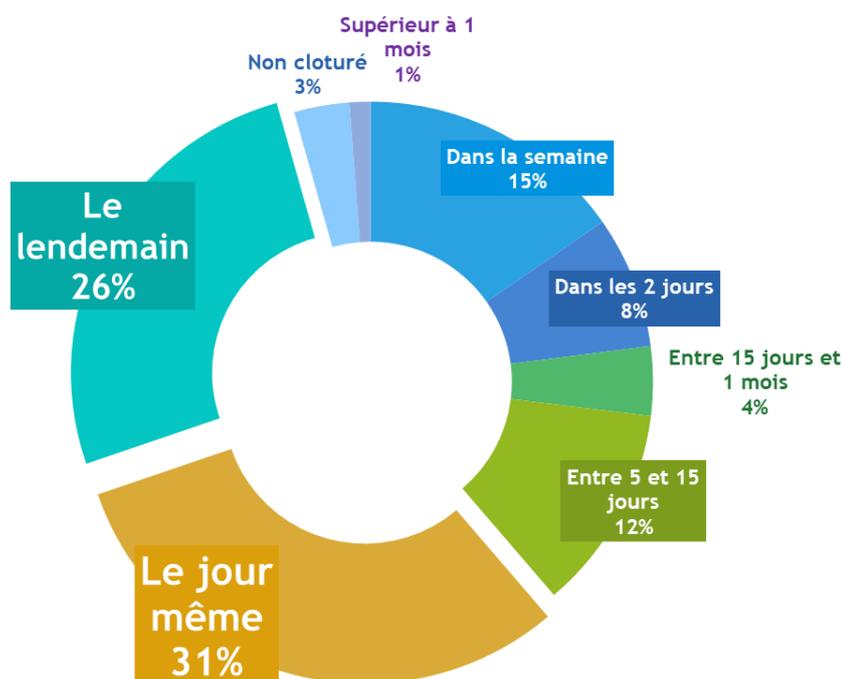
2/3 des sollicitations des usagers concerne des habitations individuelles.



Analyse qualitative

Délais de clôture des tickets

57% des tickets sont traités le jour même ou le lendemain, et 96% des tickets sont traités dans le mois.



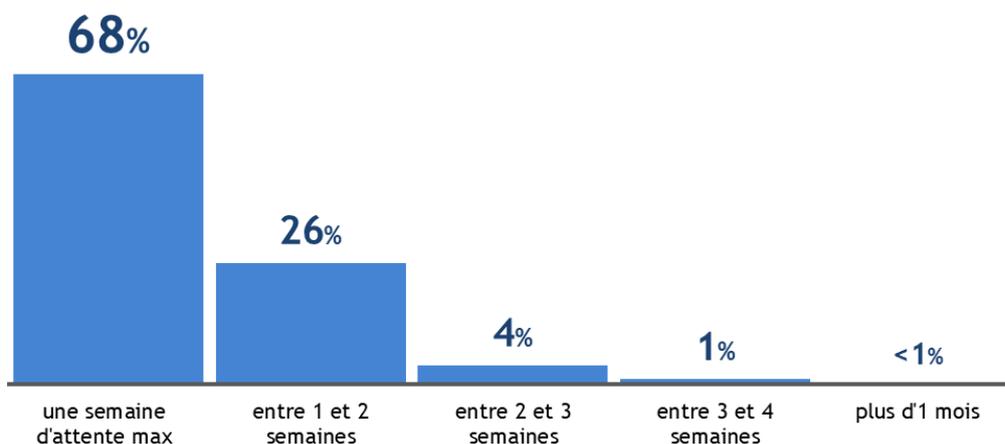
Actions effectuées auprès des usagers

Au cours de l'année 2019, une option supplémentaire a été ajoutée dans le logiciel de suivi de la relation usagers afin de déterminer si l'utilisateur avait été recontacté suite à sa demande et via quel canal. En 2019, l'action effectuée auprès des usagers est précisée pour seulement 15% des échanges :



Délais de livraison des bacs ou d'intervention pour réparation

68% des demandes de remplacement ou de réparation des bacs sont satisfaites dans la semaine, et 94% des demandes sont traitées en moins de deux semaines.





LES INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Gestion et Valorisation des déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du « TER », Territoire Econome en Ressources	Sensibilisation des scolaires	Au goût du jour La feuille d'érable La ligue de l'enseignement
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes	Collecte des 3 flux sur Lorient et Larmor-Plage	Loris Services
	Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte du verre sur 24 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ
	Collecte du papier sur 25 communes		
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 13 déchèteries	Compactage des bennes	
	Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables	Rotations et transferts des autres flux	COVED, SUEZ, rétrilog, Triadis, SARP, véolia
	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix		

TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion du centre de tri	ECOTRI (les ateliers fouesnantais)
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de plouay	ECOSYS
		Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

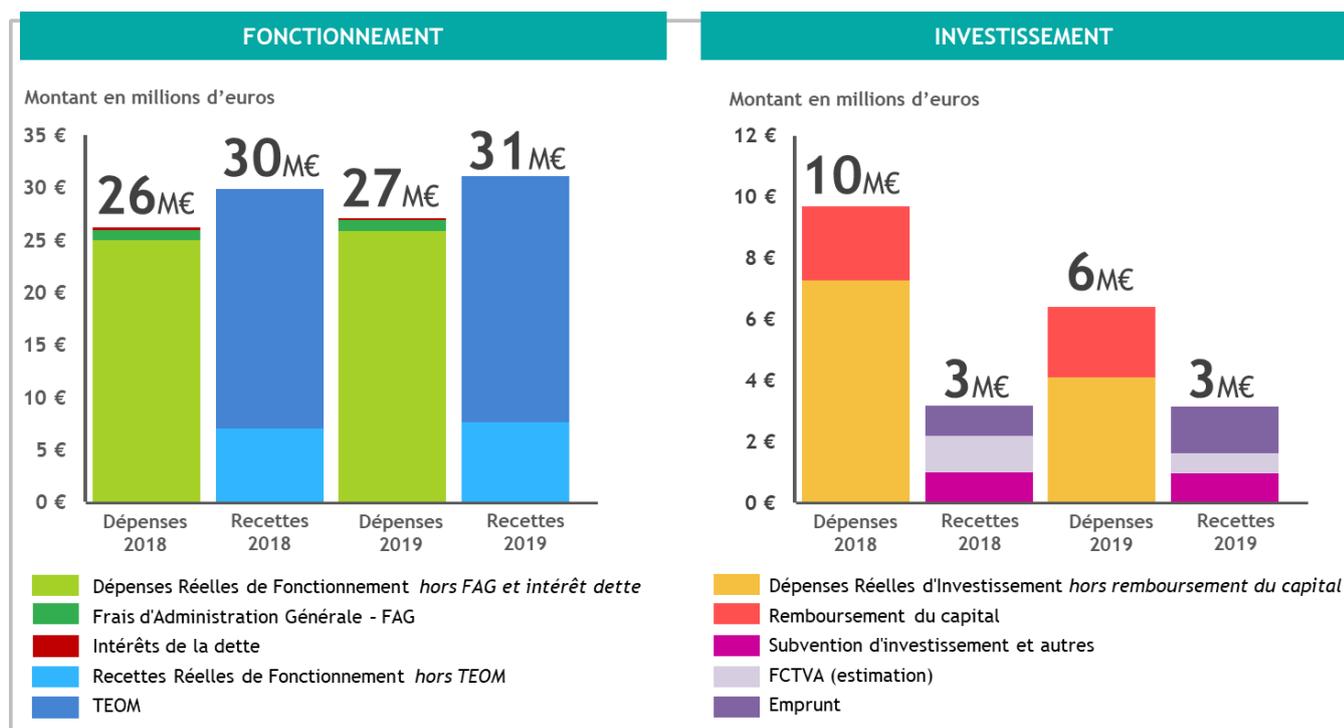
LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2018 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2019 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2018-2019
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	3 363 678	3 499 215	4%
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/12/2024	2 700 317	2 842 260	5%

ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2023	2 092 031	2 218 784	6%
COVED	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans	31/12/2023	1 248 592	1 339 133	7%
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	1 043 919	1 092 056	5%

PRÉSENTATION DU BUDGET



Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis 2018 :

DONNÉES COMPTE ADMINISTRATIF		2018	2019	TAUX D'ÉVOLUTION
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts de la dette et hors FAG	24 912 920 €	25 791 524 €	4%
	Frais d'Administration Générale - FAG	1 000 000 €	1 097 160 €	10%
	intérêts de la dette	223 849 €	195 036 €	-13%
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	26 136 769 €	27 083 720 €	4%
	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	6 989 093 €	7 606 197 €	9%
	TEOM	22 807 889 €	23 404 793 €	3%
	Recettes Réelles de Fonctionnement	29 796 982 €	31 010 990 €	4%
Excédent de la section de fonctionnement		3 660 213 €	3 927 270 €	7%
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles d'Investissement hors remboursement du capital	7 258 866 €	4 099 092 €	-44%
	Remboursement du capital	2 419 228 €	2 288 153 €	-5%
	Dépenses Réelles d'Investissement	9 678 094 €	6 387 245 €	-34%
	Subvention d'investissement et autres	979 934 €	957 836 €	2%
	FCTVA (estimation)	1 190 744 €	672 415 €	-44%
	Emprunt	1 000 000 €	1 500 000 €	50%
	Recettes Réelles d'Investissement	3 170 678 €	3 130 251 €	-1%
	Déficit de la section d'investissement	-6 507 416 €	-3 256 994 €	-50%
Résultat global		-2 847 203 €	670 276 €	

Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	89 %	103 %	
--	------	-------	--

Pour information :

dotations aux amortissements des immobilisations	1 808 441 €	2 063 779 €	14%
dotations aux amortissements des subventions reçues	21 516 €	21 268 €	1%
résultat cumulé des 2 sections figurant dans le compte spécial déchets (hors recettes estimées de FCTVA)	-4 037 949 €	-2 137 €	-100%

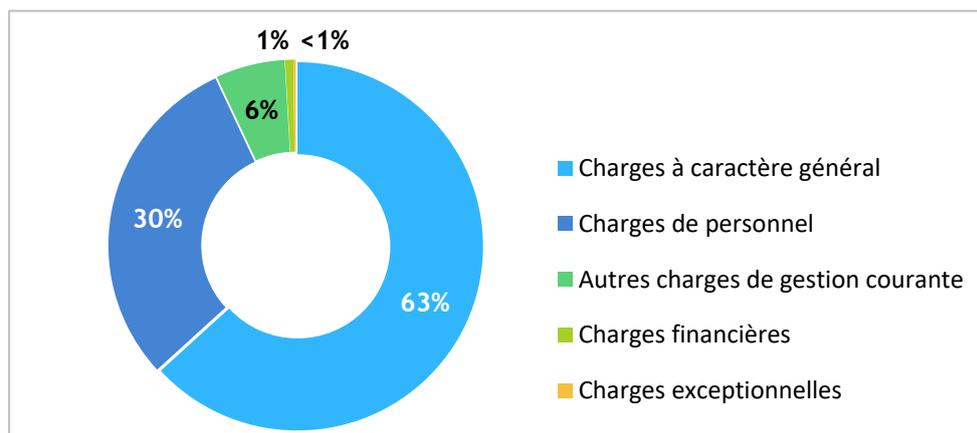
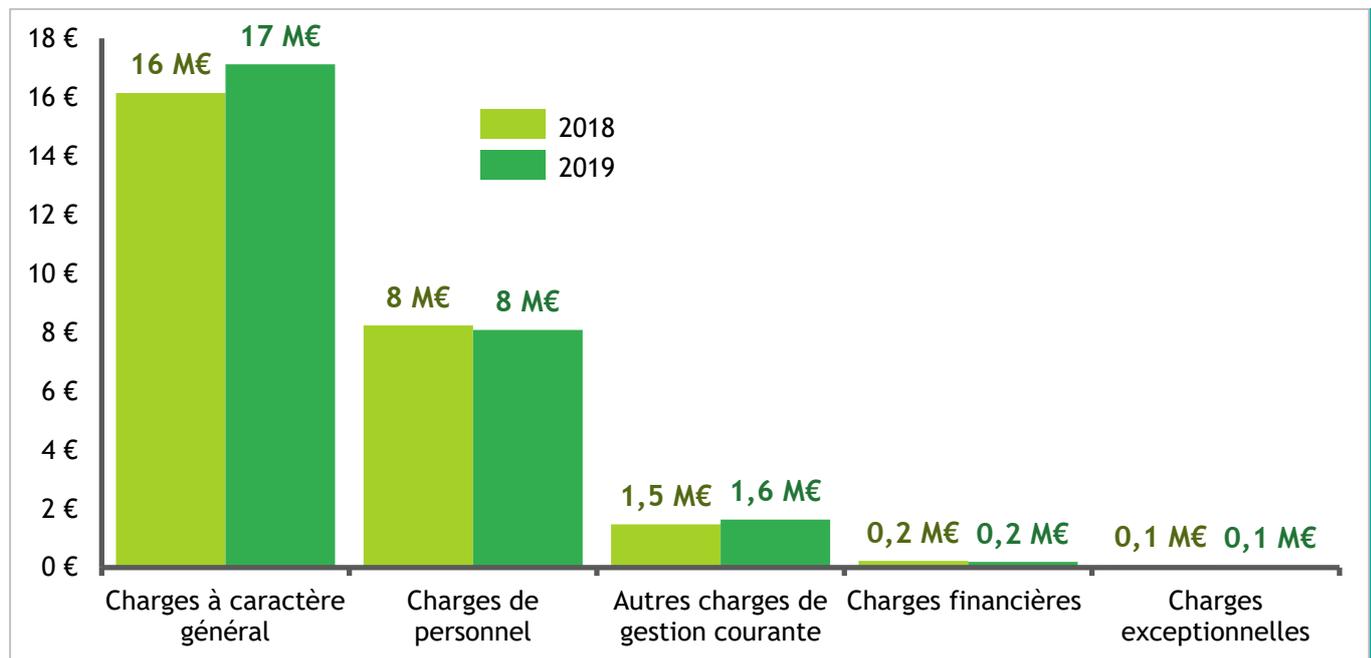
En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2019, un excédent global de 670 K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM couvre les dépenses réelles nettes sans pouvoir être qualifié de disproportionné.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 27 084K€, en augmentation de +4% par rapport à 2018. Elles se décomposent comme suit :



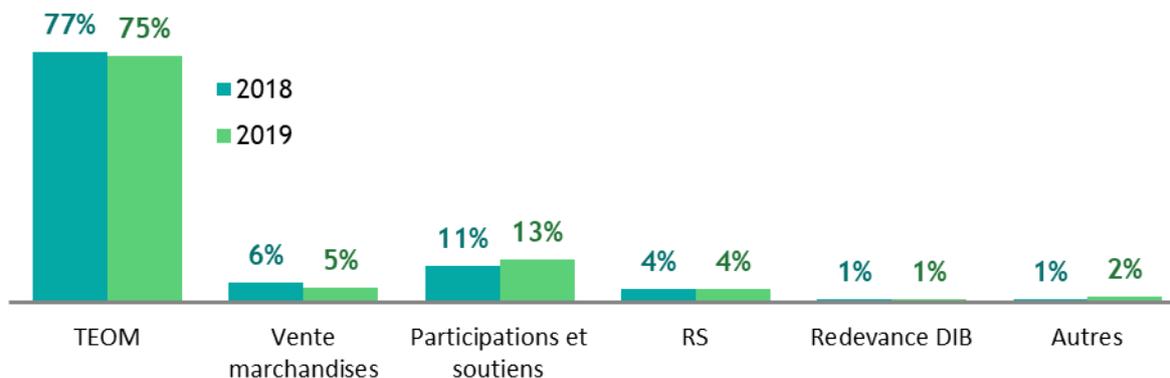
Le tableau ci-dessous détaille les dépenses de fonctionnement

DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2018		EXERCICE 2019	
	RÉALISÉ	DONT RATTACHEMENT	RÉALISÉ	DONT RATTACHEMENT
011 - charges à caractère général (exemples : contrats de prestation, impôts, locations, maintenance, transports de bien, fluides)	16 140 095 €	1 371 708 €	17 115 438 €	1 392 168 €
012 - charges de personnel	8 236 413 €	-	8 084 492 €	-
65 - autres charges de gestion courante (exemples : frais d'administration générale, BEA site Kermat)	1 469 700 €	42 579 €	1 632 938 €	42 579 €
66 - charges financières (exemple : intérêts de la dette)	223 849 €	-	195 036 €	-
67 - charges exceptionnelles (exemple : titres annulés sur exercices antérieurs)	66 712 €	-	55 816 €	-
TOTAL	26 136 769 €		27 083 720 €	

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 31 070 K€, en augmentation de +4 % par rapport à 2018. Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2018		2019		ÉVOLUTION
TEOM	22 807 889 €	76,5 %	23 404 793	75,5 %	+1 %
Vente marchandises	1 792 030 €	6,0 %	1 468 788	4,7 %	-18 %
Participations et soutiens	3 317 506 €	11,1 %	4 135 310	13,3 %	+24,6 %
RS	1 277 840 €	4,3 %	1 245 834	4 %	-2,5%
Redevance DIB	253 086 €	0,9 %	269 934	0,9 %	+ 6,7%
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	348 631 €	1,2%	486 331	1,6 %	+0,40 %
TOTAL	29 796 982 €	100 %	31 010 990	100 %	+4%



En 2019, la TEOM représentait 75,5 % des recettes de la Direction.

[La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères \(TEOM\)](#)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Pour 2019, les taux sont de :

- Communes de l'ex CC de la Région de Plouay : 9,82%
- Communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 9,53%
- Commune de Caudan : 6,80 %

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2019 est de 23 404 793 €.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 75,3 % des recettes réelles comptabilisées en 2019.

[Participations et soutiens](#)

Les participations et soutiens représentent 13,3% des recettes réelles comptabilisées en 2019, avec 4 135 310 €.

Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont Citéo depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, et d'Eco mobilier.

[Vente de marchandises](#)

Avec une diminution d'un peu plus de 323 242 € par rapport à 2018, la vente des matériaux issus de la collecte sélective rapportent un peu moins de 1,5 million d'euros.

Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes provenant des plastiques, de l'aluminium et du verre sont en augmentation du fait d'une évolution des tonnages ainsi que la hausse des prix de reprise de ces matériaux sauf pour l'aluminium. Les recettes provenant des cartons et de l'acier sont en diminution du fait de la baisse des prix de reprise de ces matériaux malgré une évolution des tonnages. Les recettes des Journaux Revues Magazines sont en légère augmentation du fait d'une légère hausse des tonnages, le prix de reprise n'a pas évolué (prix plancher).

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés) représente 6 % des recettes réelles comptabilisées en 2018.

La redevance spéciale (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, tarifs, redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- Une tarification incitative au tri.

Pour 2019 les tarifs sont les suivants :

- 30,44€ le m³ de DMR
- 13,64€ le m³ d'emballages ou de biodéchets

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

- 95,34€ HT/an pour les caravanes
- 234,68€ HT/an pour les HLL

La RS représente 4 % des recettes réelles comptabilisées en 2019, soit 1 245 834 €.

La facturation aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2019, la facturation à des tiers représente 269 934 €, soit 0,9 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers produits sur leur territoire.

En 2019, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement sont les suivants :

- ✓ Pour le tri des emballages : 269,05 € HT/ tonne
- ✓ Le reconditionnement des JRM : 23,05 € HT/ tonne

- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération.

Pour l'année 2019, les tarifs sont les suivants :

- ✓ Tarifs Communes membres : 68,92 € HT/tonne + TGAP 41,00 €/tonne.
- ✓ Tarifs tiers : Biodéchets : 54,83 € HT/tonne, autres flux : 126,56 € HT/tonne + TGAP 41,00 € HT/tonne

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent 6 387 K€, pour 2019, ce qui représente une diminution de - 34 % par rapport à 2018.

Une diminution des dépenses suite à des opérations de travaux et d'acquisitions terminées et payées en 2018, les dépenses 2019 portent principalement :

- Du renouvellement du média filtrant du biofiltre de l'UTB
- De l'acquisition de véhicules (chariots télescopiques pour les déchèteries de Caudan, Hennebont et d'un véhicule pour l'apport volontaire)
- Des travaux de construction d'aménagement dans les déchèteries (construction de la déchèterie de Caudan, extension de la zone des déchets verts à la déchèterie de Ploemeur et installation de la vidéoprotection)

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 130K€ pour 2019.

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 672 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2019, un montant d'emprunt d'1,5 M€, fléché sur l'activité, et de 958 K€ de subventions d'investissement reçues principalement de l'ADEME et de l'Eco-organisme CITEO.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

EVOLUTION DES COÛTS AIDES DES DECHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Les coûts aidés ont augmenté entre 2018 et 2019 de 5 €/hab.

L'écart se situe principalement au niveau des déchèteries, avec :

- Une augmentation du poste "bas de quai" (+ 2 €) : transport et traitement des déchets. Ceci semble lié à l'augmentation des quantités collectées dans le cadre de ce service (+ 10 kg/hab) ;
- Une diminution des ventes de matériaux (- 1 €) en raison de la chute des cours de recyclage des fibreux entre autres (Ferrailles et Cartons notamment)

Les autres variations conséquentes se trouvent :

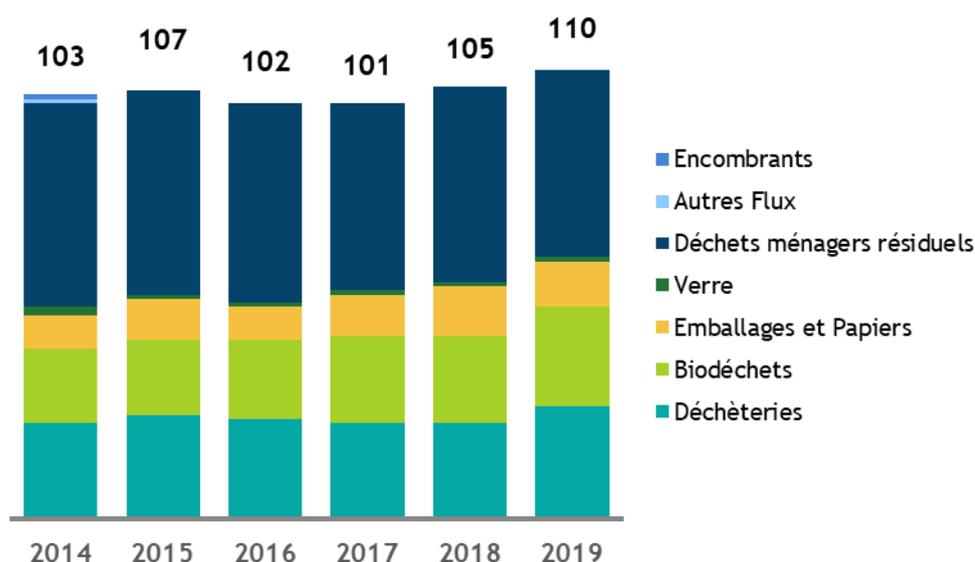
- Sur la pré-collecte pour les biodéchets (+ 1 €) avec le début de l'amortissement des cuves réductrices installées en 2018 ;
- La prestation de collecte (+ 1 €) ;
- La TGAP (+ 2 €).

Évolution des coûts aidés des déchets par flux

Coûts aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	2 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €	27 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €	24 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €	11 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €	45 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €	110 €

Les variations entre 2018 et 2019 de +5€/hab. (arrondis à l'euro près) se situent sur :

- Les flux déchèteries : +4€/hab. dont +1€ pour le « haut de quai », +1€ pour la part de TGAP relative aux non recyclables, et +2€ pour le transport régie et prestations (« bas de quai » des déchèteries)
- Le flux biodéchets : +3€/hab., dont +1€ sur la prestation de collecte (variation des indices de révision des prix), +1€ sur l'amortissement des nouveaux bacs à cuves réductrices, +1€ avec la collecte régie (frais de personnel, carburants...)
- Le flux DMR : une baisse de -2€/hab. liée à la baisse des tonnages



Les coûts sont exprimés en euros HT. Le nombre d'habitant correspond à la population légale totale en 2019 soit 208 533 habitants.

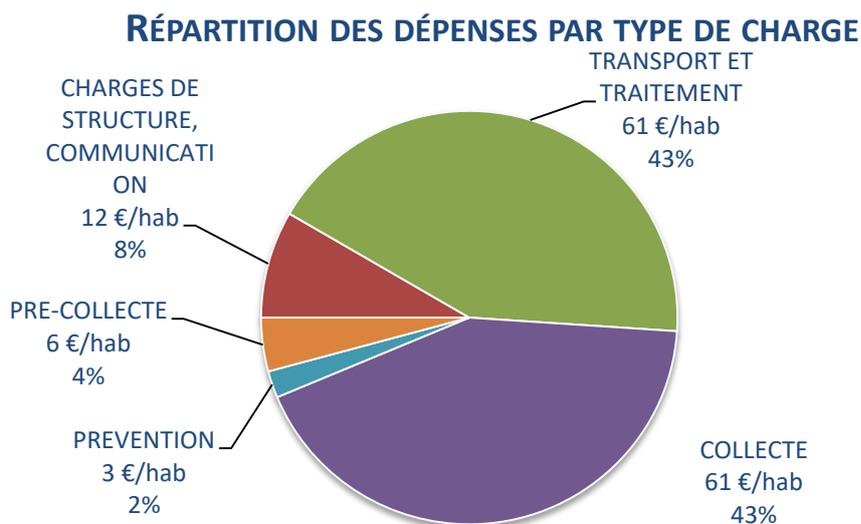
Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent au niveau de la médiane (46 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 100 kg/hab inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat, compensant des coûts unitaires de traitement (stabilisation + stockage) supérieurs aux références nationales : 150 €/t. contre une moyenne à 115 €/t ;
- Les coûts du verre sont au niveau de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent un peu au-dessus de la médiane (9 €/hab). Les quantités collectées sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales (75 vs 48 kg/hab),

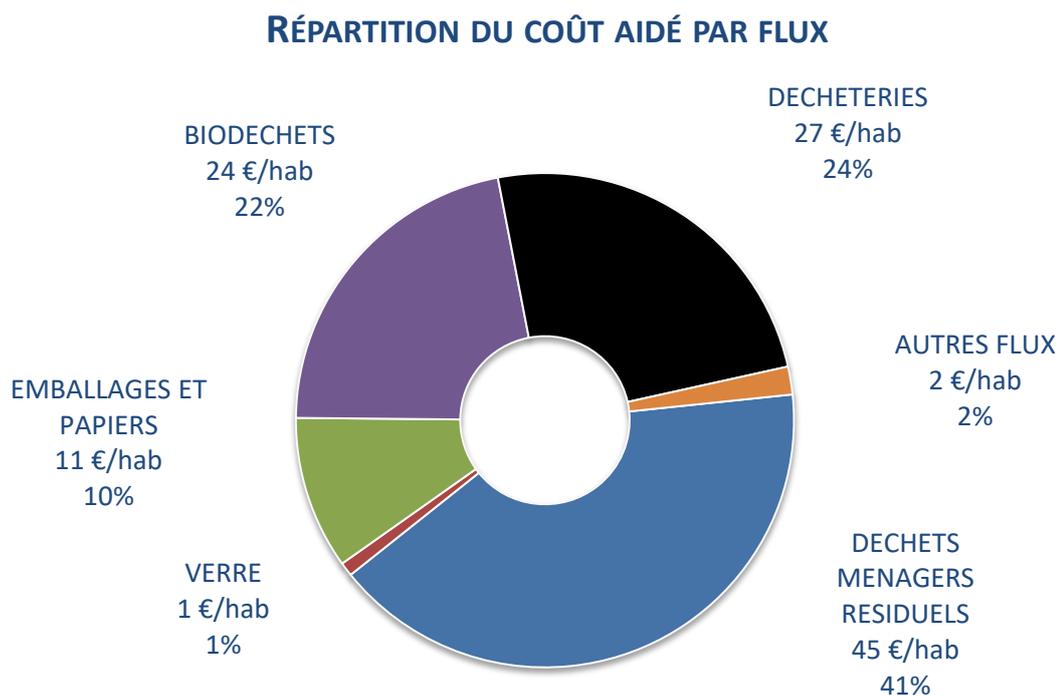
¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2016 - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine - ADEME - 2020

- Les coûts des déchèteries sont supérieurs à la médiane nationale (21 €/hab), avec des quantités collectées supérieures aux références nationales (199 vs 179 kg/hab),
- Les coûts des biodéchets (24 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (45 €/hab).
- Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (110 €/hab.) sont supérieurs à la médiane nationale, 93 €/hab, alors que 80% des collectivités se situent entre 66 et 120 €/hab. Lorient agglomération a des performances de tri très bonnes, avec une collecte séparée des biodéchets qui sera rendue obligatoire fin 2023, un pré-traitement avant enfouissement limitant la part enfouie, des quantités d'OMR basses pour une collectivité de cette strate, des quantités de recyclables élevées, et un service de déchèteries performants.

Répartition des charges et des produits en 2019

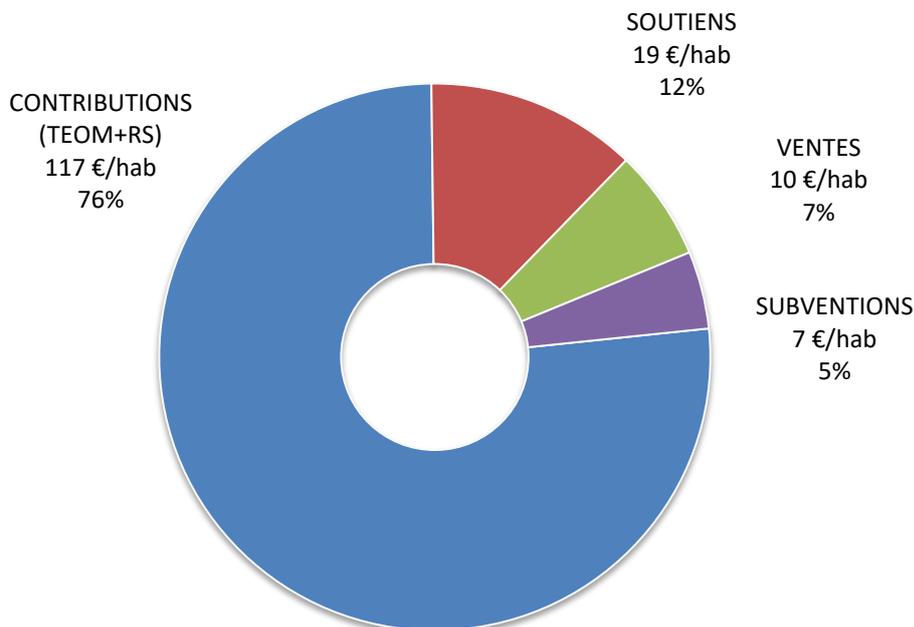


La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts comparables (43%).



Les déchets ménagers résiduels représentent près de la moitié des charges, suivis par les déchèteries (24%) et les biodéchets (22%).

Répartition des recettes



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 24% des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

DETAIL DE LA MATRICE 2019

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	679 097,0 €	33 239,0 €	497 659,0 €	351 896,0 €	433 713,0 €	32 141,0 €	2 027 745,0 €
Communication	188 874,0 €	9 245,0 €	138 410,0 €	97 871,0 €	120 626,0 €	22 808,0 €	577 834,0 €
Prévention	77 358,0 €	20 768,0 €	32 491,0 €	18 448,0 €	457 902,0 €	1 969,0 €	608 936,0 €
Pré-collecte	235 390,0 €	50 652,0 €	312 253,0 €	573 485,0 €		2 201,0 €	1 173 981,0 €
Collecte	4 144 203,0 €	267 937,0 €	3 499 230,0 €	3 087 085,0 €	1 629 461,0 €	153 586,0 €	12 781 502,0 €
Transfert/Transport	88 457,0 €	112 618,0 €	78 378,0 €		588 365,0 €	24 305,0 €	892 123,0 €
Traitement	4 688 991,0 €		2 844 835,0 €	1 106 074,0 €	937 827,0 €	254 986,0 €	9 832 713,0 €
Gestion des DDM					191 387,0 €		191 387,0 €
Transport et traitement					2 092 703,0 €		2 092 703,0 €
TOTAL Charges	10 102 370,0 €	494 459,0 €	7 403 256,0 €	5 234 859,0 €	6 451 984,0 €	491 996,0 €	30 178 924,0 €
Produits industriels	50 875,0 €	233 906,0 €	1 148 470,0 €	14 034,0 €	462 346,0 €	97 589,0 €	2 007 220,0 €
Soutiens	15 192,0 €	118 651,0 €	3 513 719,0 €		228 089,0 €	20 249,0 €	3 895 900,0 €
Subventions	576 428,0 €	7 440,0 €	370 557,0 €	286 260,0 €	148 522,0 €	11 184,0 €	1 400 391,0 €
TOTAL Produits	642 495,0 €	359 997,0 €	5 032 746,0 €	300 294,0 €	838 957,0 €	129 022,0 €	7 303 511,0 €
TVA	419 369,0 €	28 803,0 €	380 496,0 €	269 411,0 €	311 315,0 €	14 426,0 €	1 423 820,0 €
Coût aidé HT	9 459 875,0 €	134 462,0 €	2 370 510,0 €	4 934 565,0 €	5 613 027,0 €	362 974,0 €	22 875 413,0 €
Coût aidé TTC	9 879 244,0 €	163 265,0 €	2 751 006,0 €	5 203 976,0 €	5 924 342,0 €	377 400,0 €	24 299 233,0 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,26 €	0,16 €	2,31 €	1,69 €	2,08 €	0,15 €	9,64 €
Communication	0,91 €	0,04 €	0,64 €	0,47 €	0,58 €	0,11 €	2,75 €
Prévention	0,37 €	0,10 €	0,16 €	0,09 €	2,20 €	0,01 €	2,92 €
Pré-collecte	1,13 €	0,24 €	1,50 €	2,75 €		0,01 €	5,63 €
Collecte	19,87 €	1,28 €	16,78 €	14,80 €	7,81 €	0,74 €	61,29 €
Transfert/Transport	0,42 €	0,54 €	0,38 €		2,82 €	0,12 €	4,28 €
Traitement	22,49 €		12,54 €	5,30 €	4,50 €	1,22 €	46,05 €
Gestion des DDM					0,92 €		0,92 €
Transport et traitement					10,04 €		10,04 €
TOTAL Charges	48,44 €	2,37 €	34,29 €	25,10 €	30,94 €	2,36 €	143,51 €
Produits industriels	0,24 €	1,12 €	5,42 €	0,07 €	2,22 €	0,47 €	9,54 €
Soutiens	0,07 €	0,57 €	16,85 €		1,09 €	0,10 €	18,68 €
Subventions	2,76 €	0,04 €	1,64 €	1,37 €	0,71 €	0,05 €	6,58 €
TOTAL Produits	3,08 €	1,73 €	23,91 €	1,44 €	4,02 €	0,62 €	34,80 €
TVA	2,01 €	0,14 €	1,76 €	1,29 €	1,49 €	0,07 €	6,76 €
Coût aidé HT	45,36 €	0,64 €	11,37 €	23,66 €	26,92 €	1,74 €	109,70 €
Coût aidé TTC	47,38 €	0,78 €	13,19 €	24,96 €	28,41 €	1,81 €	116,52 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	21,7 €	3,3 €	30,6 €	43,8 €	10,4 €	15,8 €	18,9 €
Communication	6,0 €	0,9 €	8,5 €	12,2 €	2,9 €	11,2 €	5,3 €
Prévention	2,5 €	2,1 €	2,1 €	2,3 €	11,0 €	1,0 €	5,6 €
Pré-collecte	7,5 €	5,1 €	20,0 €	71,4 €		1,1 €	17,9 €
Collecte	132,5 €	26,8 €	223,9 €	384,6 €	39,2 €	75,7 €	120,5 €
Transfert/Transport	2,8 €	11,3 €	5,0 €		14,2 €	12,0 €	8,9 €
Traitement	149,9 €		165,0 €	137,8 €	22,6 €	125,7 €	99,3 €
Gestion des DDM					4,6 €		4,6 €
Transport et traitement					50,4 €		50,4 €
TOTAL Charges	323,0 €	49,5 €	455,0 €	652,2 €	155,3 €	242,6 €	278,1 €
Produits industriels	1,6 €	23,4 €	72,1 €	1,8 €	11,1 €	48,1 €	19,3 €
Soutiens	0,5 €	11,9 €	224,8 €		5,5 €	10,0 €	42,1 €
Subventions	18,4 €	0,7 €	21,6 €	35,7 €	3,6 €	5,5 €	12,9 €
TOTAL Produits	20,5 €	36,0 €	318,5 €	37,4 €	20,2 €	63,6 €	70,5 €
TVA	13,4 €	2,9 €	23,3 €	33,6 €	7,5 €	7,1 €	13,3 €
Coût aidé HT	302,5 €	13,5 €	151,7 €	614,8 €	135,1 €	179,0 €	211,6 €
Coût aidé TTC	315,9 €	16,3 €	176,0 €	648,3 €	142,6 €	186,1 €	224,7 €

Source : Référentiel national 2020 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016 - ADEME) :

- 223 €/t pour les DMR (médiane du coût aidé HT au niveau national), 302 €/t à Lorient Agglomération en raison des quantités plus faibles collectées par habitant
- 167 €/t pour les emballages (hors verre) et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 152 €/t à Lorient Agglomération.

LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

»

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.